



Dans la capitale du jazz
page 55

Économie
Boire son lait de toutes les façons
page C1



Week-end sportif
Mille îles, mille plaisirs!
cahier Sports



Cyberpresse

Rien ne se perd, rien ne se crée!
page A16

Le congé de maternité prolongé

Des prestations unifiées à la famille; la maternelle à temps plein à 5 ans

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

D'ici deux ans, les Québécoises pourront bénéficier d'un congé de maternité plus long et mieux rémunéré.

La nouvelle politique familiale que la ministre Pauline Marois a dévoilée hier prévoit que les couples pourront obtenir au total 30 semaines de congé où leur salaire sera indemnisé à 75 % par l'État.

Mais ces nouvelles mesures, beaucoup plus avantageuses que celles que gère présentement Otta-

wa, sont conditionnelles à une négociation avec le gouvernement fédéral.

Pour en assumer le coût, Québec veut en effet rapatrier sa part de la caisse de l'assurance-emploi, qui sert à payer les congés de maternité, soit 360 millions.

La loi fédérale prévoit déjà qu'une province puisse mettre sur pied son propre régime, indique Mme Marois, qui croit que les négociations s'effectueront rapidement.

Désormais, les travailleurs verseraient donc une cotisation à Québec

pour cette nouvelle caisse d'assurance parentale, cotisation qui ne devrait pas excéder celle de l'actuelle assurance-emploi.

Le nouveau congé — 18 semaines pour la mère, sept semaines pour le père ou la mère et cinq semaines pour le père — serait offert à toutes les femmes qui ont gagné un revenu supérieur à 2000 \$ dans l'année précédant la naissance, sans égard au nombre d'heures travaillées, ce qui inclut les travailleuses autonomes. Le maximum de gains admissible serait aussi revu à la hausse, passant de 39 000 \$ selon

le programme fédéral actuel à 49 000 \$.

Mais le grand ménage que constitue la politique familiale — « un pas de géant pour le Québec », se félicite Mme Marois — qui charbarde l'ensemble du 2,6 milliards que verse annuellement Québec aux familles, ne touche pas que les congés parentaux. Les parents qui ont déjà des enfants pourront eux aussi bénéficier d'un nou-

Voir **LE CONGÉ** en A2

■ Autre texte, page A13



Entre la faim et le désespoir

Campagnards, syndicats, intellectuels, sportifs, minorité turque, Tsiganes, le régime socialiste (ex-communiste), s'est mis tout le monde à dos en Bulgarie. Les manifestations organisées contre la faillite économique du régime se poursuivent depuis deux semaines dans Sofia, la capitale. Les Bulgares sont désespérés, incapables de se nourrir et de se vêtir décentement. Les hôpitaux ne soignent plus que les cas graves et les patients doivent apporter leur nourriture à l'hôpital et payer pour le traitement qu'ils reçoivent. Le cours de la monnaie est en chute libre, ayant passé en un an de 70 à près de 800 leva pour un billet vert américain. Ainsi, a constaté notre collaboratrice Véronique Pasquier, une miche de pain coûte-t-elle dorénavant 250 leva (environ 50 cents) et le kilo de pommes de terre, 350 leva. Sur la photo, un étudiant fait le signe de la victoire et siffle durant une manifestation qui s'est déroulée à Sofia hier. L'opposition demande que les socialistes, qui formaient le dernier gouvernement et détiennent toujours la majorité au Parlement, déclenchent des élections.

Nos informations en page A15.

« Je n'ai plus de char! »



M. Guy Lemay qui, à titre bénévole, accompagne des malades âgés ou démunis à leurs rendez-vous chez le médecin, s'est fait confisquer sa voiture mardi. Les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec lui reprochent d'avoir exploité illégalement un taxi en percevant un montant supérieur à celui prévu par la loi pour rembourser les dépenses automobiles des bénévoles. La loi veut ainsi s'assurer que les bénévoles ne concurrencent pas indûment l'industrie du taxi. Sur la photo, M. Lemay se trouve en compagnie de Mmes Nathalie Masson et Marie-Claire Leblanc, qui représentent le Centre d'aide et de référence de Sainte-Anne-des-Plaines où M. Lemay offrait ses services de bénévole-transporteur.

Nos informations, page A5.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Bérard entre dans le club du million

MARIE-CLAUDE LORTIE

Quoi qu'en pense l'actionnaire Yves Michaud, le grand patron de la Banque Nationale, André Bérard, est entré en 1996 dans le club des millionnaires.

Dans la circulaire envoyée aux actionnaires hier avec une semaine de retard — parce qu'on a dû y ajouter les propositions d'Yves Michaud, surnommé le « Robin des banques » et que la Banque a pris soin d'y répondre — on apprend en effet que M. Bérard, président du conseil et chef de la direction de la Banque, a empoché en tout 1 107 320 en 1996, contre 970 466 \$ en 1995.

Le salaire de base du dirigeant de 487 910 \$ est resté le même, mais la prime de M. Bérard est passée de 545 940 \$ à 588 080 \$. Il a aussi empoché 31 330 \$ en avantages découlant de prêts accordés à des taux privilégiés, contre 27 616 \$ l'année précédente. Tout cela n'inclut pas cependant d'autres

Voir **BÉRARD** en A2

Le conseiller de Sainte-Marie laisse tomber le maire Bourque

GILLES PAQUIN et ANDRÉ NOËL

Le conseiller municipal du district de Sainte-Marie, Martin Lemay, a démissionné hier du comité exécutif de la Ville de Montréal et du parti majoritaire, Vision Montréal.

Il s'agit du premier conseiller à quitter le parti du maire Pierre Bourque cette année.

D'autres pourraient suivre, notamment Robert Laramée, Philippe Bissonnette, Sammy Forcillo et Pierre Goyer.

M. Lemay a expliqué qu'il devenait conseiller indépendant à cause de son opposition à la décision du maire d'expulser MM. Forcillo et Goyer du comité exécutif. Lui-même avait accédé au comité en octobre.

Le maire s'est dit attristé. « J'avais recommandé sa nomination au comité exécutif pour ses habiletés, son dévouement, sa compétence, a dit M. Bourque. Je respecte sa décision. Je lui souhaite bonne chance. On se quitte dans le respect. Je ne crains pas d'autres démis-

sions. On est en train de repartir sur des nouvelles bases plus solides, plus solidaires. »

M. Lemay s'est dit « déçu et ébranlé par les événements des dernières semaines ». Il a ajouté que l'éviction de MM. Forcillo et Goyer était une question « fondamentale ». Il n'a pas donné d'autres raisons pour sa démission, qui entraînera une baisse de ses revenus de 40 000 \$ par année. « J'avais laissé savoir publiquement que je m'opposais à l'éviction de mes collègues, ce qui a de multiples retombées politiques, a-t-il dit. Aujourd'hui, je suis conséquent avec mes principes. Les querelles internes qui ont cours à l'hôtel de ville m'empêchent de remplir adéquatement ma mission. »

M. Lemay ne se joint pas aux démarches judiciaires de MM. Forcillo et Goyer, qui s'adressent aux tribunaux pour contester leur destitution. Il affirme qu'il continue à avoir du respect pour le maire, « qui a été élu par la population ».

M. Forcillo a dit qu'il avait fait « un geste très courageux », et prédit qu'il se représentera aux élections de 1998. M. Goyer a indiqué que M. Lemay en était

Voir **LE CONSEILLER** en A2



PHOTO PIERRE MCGANN, La Presse

Médicaments: le ministre pris à partie

MARIE-FRANCE LÉGER

En six mois, plus de 300 plaintes ont été déposées auprès du protecteur du citoyen contre le régime d'assurance-médicaments, en faisant une des lois les plus contestées des dernières années.

Dans une lettre adressée le 17 janvier au ministre de la Santé, Jean Rochon, et dont La Presse a obtenu copie, le protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, s'en prend vivement à plusieurs aspects de la loi sur l'assurance-médicaments, qui cause des problèmes, selon lui, à « des milliers, sinon (à) des dizaines de milliers de personnes ».

Mme Dominique Bouchard, attachée de presse au bureau du protecteur, estime en effet que le nombre de plaintes enregistrées

Voir **MÉDICAMENTS** en A2

INDEX

Petites annonces	
- index	B9
- immobilier	B9, C10
- marchandises	C10
- emplois	C10
- automobile	C11 et C12

- affaires	C4
- Arts et spectacles	B4 à B6
- ciné-horaire	B7
- M/M-horaire	B4
- Bandes dessinées	B10

Bridge	C12
Débat	C13
Économie	C1 à C9
Êtes-vous observateur?	B9
Fauilleton	C11

Horoscope	B10
Informatique	A16
Le monde	A14 et A15
Loterie	A2 et A13
Mots croisés	C10 et C10
Mot mystère	C11

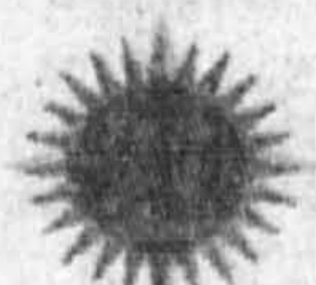
Opinions	B3
Politique	B1 et B11
Tableid Sports	
- Philippe Cantin	S7

ÉDITORIAL

Ontario: le grand chambardement
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO

Passages nuageux en après-midi
Max. -8, min. -18
Cahier Sports, page 16



6 21824 98765 1

Suites de la une

Le congé de maternité prolongé

LE CONGÉ / Suite de la page A1

veau système de garderies qui leur coûtera aussi peu que cinq dollars par jour, quel que soit leur revenu.

D'abord, à partir de septembre prochain, les 85 000 enfants de cinq ans pourront assister aux classes de maternelle à temps plein à travers tout le Québec. Cette mesure coûtera à elle seule 134 millions par an et nécessitera l'embauche de 3000 professeurs. Malgré les délais extrêmement courts, les locaux seront prêts dans toutes les commissions scolaires, promet Mme Marois.

À la même date, des services de garde à cinq dollars par jour seront

également offerts — en priorité dans les milieux défavorisés de Montréal — pour les enfants de quatre ans. D'ici l'an 2001, ces mêmes services seront offerts à tous les enfants: au total, c'est 73 000 nouvelles places en garderie en quatre ans. « Mais on pourrait aller plus lentement », prévient déjà le ministre.

Ces nouveaux services de garde viennent cependant remplacer l'exonération financière et le crédit d'impôt qu'accordait Québec pour les services de garde, deux mesures qui sont abolies. Les parents auront cependant droit au crédit et à l'exonération tant que les nouveaux services de garde ne sont pas implantés dans leur région.

Au net, une mère seule qui aurait un revenu annuel de 20 000 \$, qui paie actuellement le tarif de 22 \$ par jour pour la garde de son enfant, économisera 150 \$ par année avec le nouveau système. Si elle gagne un revenu de 50 000 \$, elle économise 1495 \$... mais cette hausse de revenu devient cependant impossible.

Les allocations familiales et les primes à la naissance, telles qu'on les connaît actuellement, connaissent également un profond changement. Les primes à la naissance disparaissent carrément après le 30 septembre prochain — sauf pour ceux qui en bénéficient déjà — et l'allocation familiale perd son caractère universel. Les familles dont

le revenu global net est supérieur à 53 000 \$ ne recevront plus un cent de Québec.

La nouvelle allocation unifiée est plus généreuse pour les familles à très bas revenu, dont certaines pourraient recevoir jusqu'à 2800 \$ de plus par année — dans le cas d'un revenu familial net de 16 000 \$.

Mais l'allocation commence rapidement à décroître dans l'échelle des revenus: à partir d'un revenu net de 14 000 \$ pour une famille monoparentale et de 20 000 \$ pour une famille biparentale. Une famille qui gagnerait un revenu net de 30 000 \$ par an ne recevrait donc que 131 \$ par an à titre d'allocations familiales.

Le conseiller de Sainte-Marie laisse tomber le maire Bourque

LE CONSEILLER / Suite de la page A1

arrivé à sa décision à la suite d'un « raisonnement moral », et par « conviction politique ».

Colette Saint-Martin, une des conseillères que le maire veut nommer au comité exécutif en remplacement de MM. Goyer et Forcillo, s'est dit surprise et déçue. « Martin Lemay est un élément qui a beaucoup de potentiel », a-t-elle dit.

Un autre dissident, Vittorio Caparelli, a dit qu'il était préférable de mener les débats au sein de Vision Montréal, plutôt qu'en dehors. « Je déplore le départ de Martin Lemay du parti, et non du comité exécutif. Il faut livrer la bataille au sein de notre formation », M. Caparelli prévoit qu'un autre conseiller de Vision Montréal annoncera sous peu sa démission. Il s'agira probablement de Robert Laramée. Une autre conseillère, Nathalie Malépart, hésiterait maintenant à se joindre aux dissidents.

Les décisions politiques de plusieurs conseillers pourraient être influencées par des questions d'argent. Les revenus annuels d'un simple conseiller sont d'environ 32 000 \$. Ils peuvent grimper de plusieurs dizaines de milliers de dollars quand s'ajoutent d'autres fonctions.

Le maire joue un rôle important dans la nomination des conseillers à quelque 25 postes rémunérateurs: neuf au comité exécutif, cinq comme conseillers associés au comité exécutif, trois comme présidents des commissions de la Ville, cinq à la présidence ou à la vice-présidence des commissions de la Communauté urbaine de Montréal, et trois autres à la Société de transport de la CUM.

Le conseil municipal de Montréal compte désormais 36 conseillers de Vision Montréal et 15 de l'opposition, dont trois qui ont quitté Vision Montréal: Daniel Boucher, Hubert Deraspe et Martin Lemay.

Bérard entre dans le club du million

BÉRARD / Suite de la page A1

avantages — voiture louée, régime d'acquisition d'actions — qui, explique la Banque, peuvent s'élever jusqu'à 50 000 \$.

Yves Michaud, ancien politicien, journaliste et agent en vins notamment, est actionnaire de la Banque Nationale et de la Banque Royale et estime que leurs dirigeants sont trop payés. Il propose donc, entre autres choses, qu'un plafond leur soit imposé. Il a dû aller devant les tribunaux pour forcer les deux banques à publier ses propositions dans la circulaire envoyée à tous les actionnaires avant l'assemblée annuelle, afin qu'elles soient soumises au vote. Quatre autres propositions accompagnent celle sur les rémunérations, visant toutes à limiter ce que M. Michaud considère comme des privilèges indus.

Hier la Banque Royale, l'autre banque visée, a rendu elle aussi sa

circulaire publique. On y apprend que le grand patron, John E. Cleghorn, président du conseil de chef de la direction a été payé 2 099 681 en 1996, soit plus du double de la rémunération limite d'environ 900 000 \$ qui lui serait consentie si le plafond proposé par M. Michaud était adopté. M. Cleghorn a fait 1,2 million, en primes seulement.

M. Michaud propose que la rémunération totale du plus haut patron ne dépasse pas un montant égal à 20 fois le salaire moyen des employés de la banque.

Dans leurs circulaires, les deux banques expliquent comment sont calculées les rémunérations des dirigeants, soulignant leur lien avec la performance de l'institution. En 1996, la Banque Royale a affiché un rendement élevé de 74 cents par 100 \$ d'actif et la Banque Nationale, de 64 cents par 100 \$ d'actif.

Les banques publient aussi les cinq suggestions de M. Michaud et

expliquent que toutes méritent d'être rejetées.

Les deux institutions affirment que c'est pour le bien des actionnaires que les dirigeants sont payés comme ils le sont. À la Banque Royale, qui souligne que M. Michaud ne détient que trois actions, on explique que c'est là le meilleur moyen de recruter et de garder des gestionnaires « très chevronnés et motivés ».

À la Banque Nationale, on admet qu'il est important d'avoir une politique de rémunération basée sur un rapport « raisonnable » entre les sommes payées et la contribution du gestionnaire à la performance de la Banque. Toutefois, on souligne que selon des données de la firme Towers Perrin auprès de quelque 250 sociétés publiques d'importance, la banque est au 37e rang en terme de revenu et au 28e rang pour les profits net, alors que la paye de M. Bérard, elle, se re-

trouve au 219e rang, si on calcule le rapport rémunération / profit.

Dans sa proposition, M. Michaud explique que son concept de plafonnement des rémunérations vient de J. P. Morgan, fondateur de l'institution financière du même nom et né en 1837. Selon la Banque, il est mieux de se référer au marché que d'imposer une norme attribuée à « un financier du siècle dernier ».

Les rémunérations de MM. Bérard et Cleghorn demeurent inférieures à celles de plusieurs de leurs homologues. Le numéro un de la Banque Scotia, Peter Godsoe, a empoché 2,145 millions en 1996. Chez CIBC Wood Gundy, le grand patron Al Flood a touché 2,6 millions et du côté de la Banque TD, le président et chef de la direction Richard Thomson a eu droit à 2,2 millions en 1996. Mais celui qui gagne le plus est Matthew Barrett de la Banque de Montréal, qui a empoché 3,86 millions en 1996.

Médicaments: le ministre pris à partie

MÉDICAMENTS / Suite de la page A1

jusqu'ici est « inhabituel ». « On avait eu plusieurs plaintes aussi avec l'entrée en vigueur de la Direction de l'état civil, mais ici, la différence, c'est que des coûts importants sont en jeu pour les gens », a-t-elle souligné.

Me Daniel Jacoby dénonce quant à lui le manque de transparence de l'État (« On nage en pleine opacité », écrit-il, dénonçant l'existence de situations « injustes et inacceptables », surtout dans les cas où ceux qui étaient déjà assurés via un régime collectif ont vu leurs primes grimper sensiblement depuis qu'ils sont obligés d'adhérer à un plan familial global plutôt

qu'individuel (art. 16 et 18 de la loi). Pas moins de 80 plaintes portent sur ce sujet.

Ainsi, constate-t-il, un adhérent à un régime collectif s'est vu exiger par son assureur un montant supplémentaire de 820 \$ par année parce qu'il devait désormais assurer sa conjointe et son enfant. Or, dans le cadre du régime de la RAMQ, ce montant aurait été de 175 \$. « Il m'apparaît en effet absurde, note Me Jacoby, que le législateur ait voulu rendre obligatoire pour tout employé d'une entreprise où existe un régime d'assurance collective (...) l'adhésion à un régime d'assurance groupe dont la majorité des composantes ne répondent nullement à ses besoins ou à ses moyens. »

Le protecteur du citoyen se demande également si le ministre Rochon a l'intention de régler la situation des fonctionnaires fédéraux qui n'obtiennent pas les mêmes garanties que les autres Québécois. Il veut aussi savoir ce qu'il en est exactement des seuils de revenus. La loi stipule en effet que le montant de la prime annuelle avec la RAMQ varie entre 0 et 175 \$ « selon le revenu ». Un adulte ayant un revenu de 10 400 \$ ne paiera pas de prime alors que celui qui a un revenu de 14 775 \$ paiera le maximum prévu de 175 \$. Or, au ministère, affirme-t-il, personne ne semble savoir s'il s'agit ici du revenu brut, du revenu net, du revenu imposable ou de celui « de la ligne 530 de l'annexe B de la déclaration de re-

venus détaillée ». Ce fouillis, croit-il, a pour effet d'empêcher le citoyen de calculer la prime qu'il a à payer.

Du côté de l'Ordre des pharmaciens, on considère qu'on avait vu juste en s'interrogeant depuis le début sur les aspects négatifs du nouveau régime, c'est-à-dire le manque d'information, le mauvais accès téléphonique à la RAMQ, l'atteinte à la confidentialité dans certaines cas de maladies graves. Des critiques formulées également par Me Jacoby. « Nous sommes également d'accord sur le fait d'étalement des paiements sur une base mensuelle plutôt que trimestrielle pour les faibles revenus », souligne Alain Boisvert, directeur général de l'Ordre des pharmaciens.

Pour **FAIRE LE POINT** sur l'actualité

lisez le cahier **Plus**

chaque samedi dans **La Presse**

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:

La Presse, Ltée.

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser

les informations de La Presse et celles des services

de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de

reproduction des informations particulières à

La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.



Code du jour 4-5

Vendredi, 24 janvier 1997

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 338

à quatre chiffres : 5747

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les

donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs, centre

commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke

Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h;

■ à Montréal: Université McGill, édifice

McConnell, 3480, rue University, de 10 h à

16 h. Objectif: 175 donneurs;

■ à Sorel: les Mariniers Sorel-Tracy,

Promenades de Sorel, 450, boul. Poliquin, de

14 h à 20 h 30. Objectif: 375 donneurs;

■ à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: club

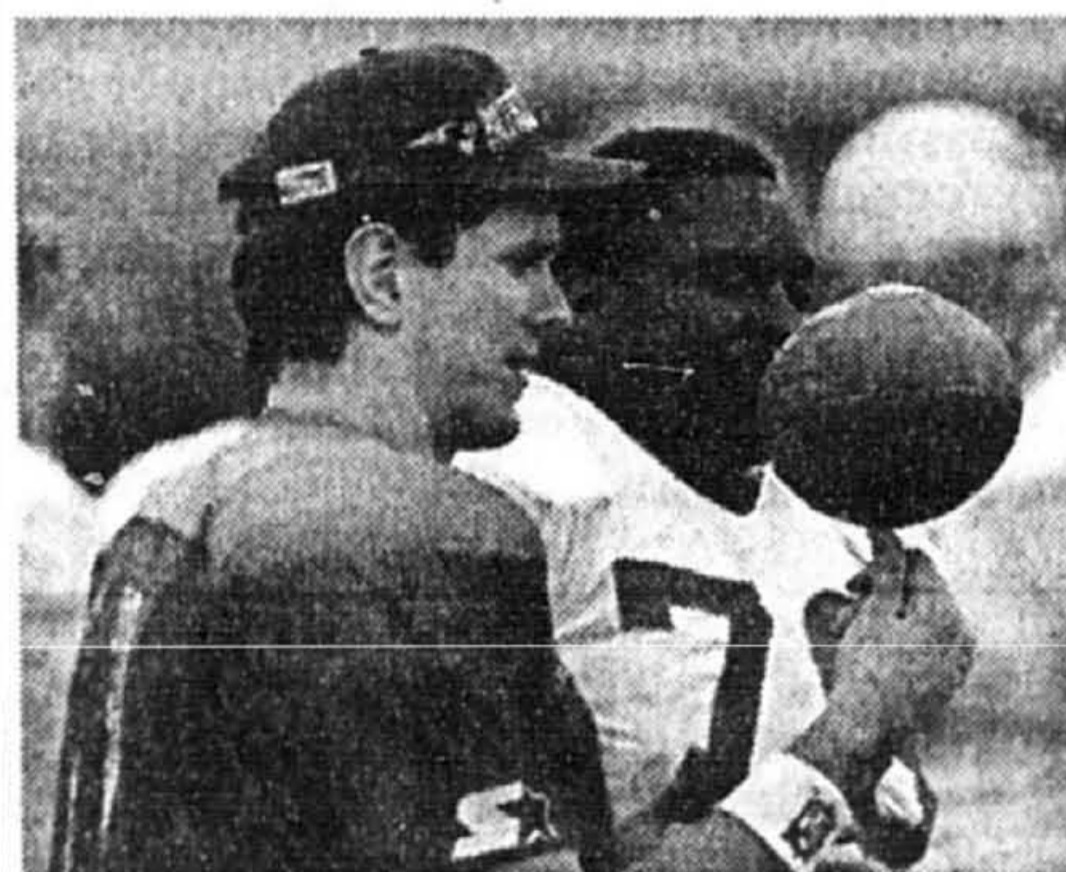
Optimiste, Promenades Deux-Montagnes,

près du marché Métro, 2801, boul. Des

Promenades, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif:

250 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Enfin un super Super Bowl?

■ Notre chroniqueur Robert Duguay est à La Nouvelle-Orléans où sera joué, dimanche, le Super Bowl, match de championnat de football professionnel américain. C'est l'événement sportif le plus important de l'année en Amérique du Nord. Les champions de l'association Nationale, les Packers de Green Bay, y seront les favoris face à leurs rivaux de l'association Américaine, les Patriots de la Nouvelle-Angleterre. À lire demain dans le cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Les budgets de quatre hôpitaux de Montréal ont été amputés de 600 000 \$ parce que de nombreux malades restent encore plus de 48 heures sur les civières dans leur urgence. Ces mesures coercitives vous semblent-elles appropriées?

Les médias portent-ils trop d'attention à la disparition de Gerry Roufs?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 63 %
Non: 37 %

'Sintra'

Découvrez Rado,
un monde à part.

RADO
Switzerland

En vente chez les détaillants Rado autorisés: Montréal Joailliers Birks Square Phillips et Rockland, Bijouterie Bassi, Bijouterie Dominic, Galazzo Centre Eaton • Laval Joailliers Birks • Pointe Claire Joailliers Birks • Québec Joailliers Birks

'Integral'

RADO
Switzerland

Le mot du jour
président

■ Il y a une différence entre le titre de président d'un État et celui de président d'une compagnie. Le premier est un titre officiel, le second un titre de fonction. Ce qui explique que si l'on

peut parler, par exemple, du président Clinton, il ne saurait être question d'en faire autant avec le président du Mouvement Desjardins. Dans ce cas, on dira plutôt : le président du Mouvement Desjardins, Claude Béland.

Paul Roux

L'EXPRESS
DU MATIN

Bébés serpents en vue

■ Les gardiens de la Maison des reptiles du Zoo de Granby ont eu une surprise de taille, à leur arrivée au travail hier, lorsqu'ils ont aperçu la femelle python réticulé en train de monter la garde sur un amoncellement de gros oeufs frais pondus. Les gardiens se doutaient de quelque chose, puisque la taille de la femelle grossissait et qu'ils ont été témoins d'un accouplement, le 3 novembre dernier. Mais ils demeuraient sceptiques, parce qu'aucun couple de pythons ne s'est encore reproduit au Zoo de Granby. Le python réticulé est le plus long au monde, pouvant mesurer entre neuf et dix mètres et peser environ 120 kg. Il vit dans les forêts tropicales d'Asie.

Vol qualifié

■ Trois individus, portant une cagoule et armés possiblement de revolvers, ont fait main basse avant-hier sur le contenu des tiroirs-caisses de la caisse populaire de Saint-Joseph-sur-le-Lac, dans les Basses-Laurentides, avant de prendre la fuite dans un véhicule volé la veille à Montréal. Il y avait six clients et dix employés à l'intérieur, mais aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été blessé. Toute information sur cette affaire peut être transmise au quartier général de la Sûreté du Québec à Montréal au 598-4848.

Incendie mortel en Outaouais

■ Une dame de 90 ans, Mme Irène Woodburn, a été brûlée vive hier, alors qu'elle se trouvait dans sa cuisine, au 18, rue Elmdale, à Wakefield, en Outaouais. C'est le fils de la victime qui l'a retrouvée gisant sur le plancher. Près d'elle un début de feu semblait s'être éteint de lui-même. Le corps fera l'objet d'une autopsie à l'Institut médico-légal de Montréal.

Vol dans un dépanneur de Rosemont

■ Trois voleurs ont été arrêtés vers 21 h hier, au Coin bleu variétés, un dépanneur situé au sous-sol du 3850, Dandurand, dans le quartier Rosemont. C'est un patrouilleur du poste 51 qui a remarqué les trois suspects armés et a appelé des renforts. Irrité par le poivre de Cayenne que les voleurs lui ont lancé au visage, le caissier dû être transporté à l'hôpital.

Réseau Admission

■ Les 320 employés du Réseau Admission à Montréal sont maintenant membres d'un syndicat affilié à la CSN. Le ministre du Travail a en effet délivré, le 21 janvier, le certificat d'accréditation du Syndicat des travailleurs du Réseau Admission-CSN. Ils veulent améliorer leurs conditions de travail et de santé-sécurité (chauffage, équipement informatique, ventilation, etc.) et obtenir des augmentations de salaire.

Pour joindre la police de quartier

■ Il faudra attendre quelque temps encore avant que le public puisse utiliser la nouvelle formule de numéros de téléphone pour joindre les postes de police de quartier No 6, 7, 13 et 14. Pour le moment, on compose le 280-2214 pour communiquer avec les agents des postes 6 et 7 alors que le 280-2221 permettra de parler au personnel du 13 et du 14. La nouvelle formule numérique pour les postes 1, 2, 3 et 4 est la suivante: 280-01XX, XX correspondant au numéro du poste. Ainsi, dans le cas du poste No 1, on signale le 280-0101.

Rappel de yogourts

■ Le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en collaboration avec la compagnie Les Desserts Congelés Limitée, retire du marché les yogourts glacés de marque Lambert et Super C. Ce rappel est rendu nécessaire par la présence possible dans ces produits de fragments de métal due au bris d'une trancheuse à fruits. Jusqu'à maintenant, un consommateur s'est plaint à ce sujet. Les seuls produits touchés sont le yogourt glacé aux pêches, fraises, cerises noires, fruits des champs et framboises en contenants de deux litres en carton.

L'avocat de la Couronne n'est pas convaincu de l'innocence de Hinse

MARC THIBODEAU

N'en déplaise à la Cour Suprême, qui vient d'acquitter Réjean Hinse d'accusations portées il y a plus de 35 ans, le procureur de la Couronne chargé du dossier dit ne pas être convaincu de son innocence.

« Moi, je vais vous dire une chose, c'est que je n'ai jamais été persuadé de l'innocence de M. Hinse », a déclaré hier à *La Presse* Me Pierre Sauvé lors d'une interview téléphonique.

Ce doute persiste-t-il encore aujourd'hui? « Certainement », a ajouté le procureur, qui se défend bien de vouloir pour autant remettre en question le verdict du plus haut tribunal du pays.

L'intervention de Me Sauvé a évidemment suscité l'ire du principal concerné. « C'est incroyable. Je ne comprends pas pourquoi Me Sauvé continue de s'entêter. Il doit avoir peur de perdre la face », a indiqué M. Hinse, qui dénonce « l'obstination » du gouvernement dans ce dossier.

Obstination qui, dit-il, s'est manifestée notamment en 1991 lorsque son avocat, Jean-François Longtin, a tenté d'obtenir une extension du délai pour se présenter devant la Cour d'appel, qui était expiré depuis belle lurette.

La Couronne, représentée par Me Sauvé, s'était en effet opposée à cette demande, parce qu'elle « jugeait que M. Hinse avait eu suffisamment de temps pour aller en appel ». Sa condamnation pour un hold-up survenu à Mont-Laurier en 1961 étant vieille de près de 30 ans.

En 1994, lors de l'audition de l'appel, le procureur s'est prononcé d'entrée de jeu en faveur de la tenue d'un nouveau procès pour M. Hinse tout en s'opposant à l'acquiescement demandé par Me Longtin. Une décision qui, a expliqué hier Me Sauvé, visait à prendre en considération le contenu d'un rapport acablant de la Commission de police du Québec qui soulignait, dès 1990, le caractère « pourri » de l'enquête et des procédures judiciaires ayant mené à l'incarcération du Lavallois de 59 ans. Rapport dont le procureur avait pris connaissance avant de contester l'extension du délai d'appel.

La Couronne, toujours représen-

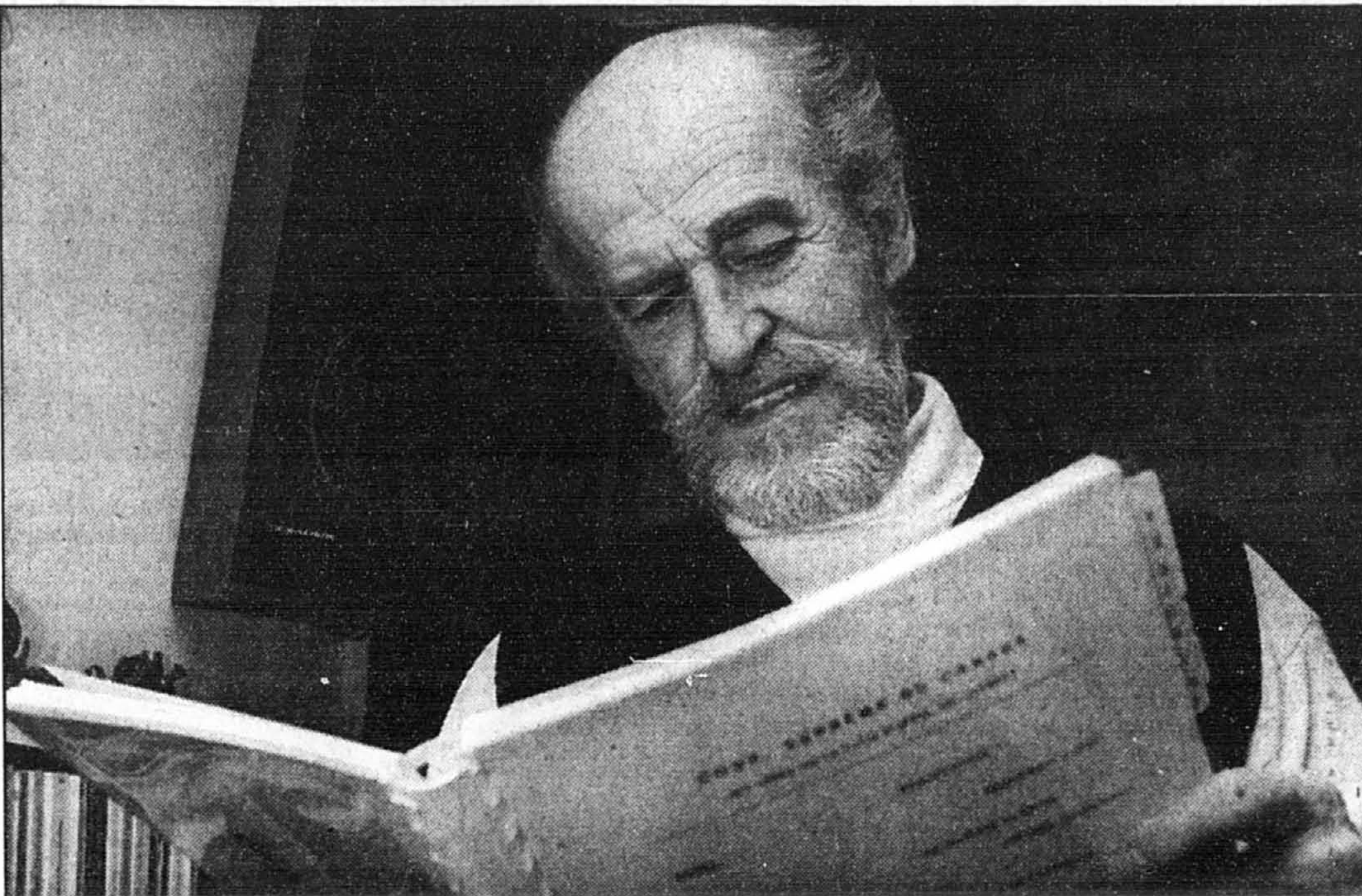


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Réjean Hinse dénonce l'obstination du gouvernement dans ce dossier.

tée par Me Sauvé, s'est encore une fois opposée en Cour Suprême à M. Hinse, qui cherchait à obtenir son acquiescement après que la Cour d'appel se fut contentée d'ordonner un arrêt des procédures contre lui.

Selon Me Longtin, toutes ces manoeuvres visent en fait à permettre au gouvernement de se trouver en meilleure posture lorsque M. Hinse réclamera la compensation financière « qui lui est due en raison des erreurs judiciaires et policières dont il a été victime ».

Me Sauvé justifie plutôt son opposition par l'existence de preuves d'identification — contestées par M. Longtin — qui font toujours planer, selon lui, un doute sur l'innocence de M. Hinse. Il ajoute cependant qu'il « ne faut pas faire exprès pour lancer l'argent de la province par les fenêtres ».

Me Sauvé n'en est pas à ses premières armes dans ce dossier puisque, comme jeune avocat au sein

de l'étude Mayrand, Bernier, Hébert, il avait été appelé par son collègue d'alors, Me Yves Mayrand, — aujourd'hui juge à la Cour supérieure — à aller rencontrer M. Hinse en prison.

« Je ne l'ai finalement jamais vu. Tout a été annulé pour des raisons que j'ignore. Je n'ai jamais communiqué avec lui par la suite », dit Me Sauvé, qui affirme s'être fait dire alors par Me Mayrand que M. Hinse était innocent.

Alors que Me Sauvé était toujours associé à son cabinet, Me Mayrand est devenu l'avocat d'une autre personne mise en cause dans le hold-up de Mont-Laurier, Léopold Véronneau, acquitté d'une accusation de vol à main armée à l'issue d'un procès étroitement lié à celui de M. Hinse. Il devait par la suite écopier d'une peine de deux ans pour complot dans cette affaire.

Véronneau a toujours refusé, contrairement à plusieurs des au-

tres personnes impliquées dans le hold-up, de signer un affidavit établissant l'innocence de M. Hinse, condamné à 15 ans de prison. Devant l'enquêteur-conseil de la Commission de police du Québec, en 1989, il s'était toutefois plaint qu'il avait eu « du trouble » à cause de lui (Hinse) aux libérations conditionnelles. « Il parle à travers son chapeau, il n'était même pas là le Christ... moi, j'étais là », avait-il ajouté!

Aux yeux de Me Longtin, l'expérience antérieure de Me Sauvé — qui assure n'avoir jamais agi comme avocat de Véronneau —, le mettait dans une position beaucoup trop délicate pour assumer le rôle de procureur de la Couronne lors du passage de M. Hinse devant la Cour d'appel et la Cour suprême. Il lui a d'ailleurs demandé par lettre de se retirer du dossier... sans résultat. « Je n'avais aucune raison de le faire », déclare Me Sauvé.

Francesco Cotroni
reste encore en prison

ANDRÉ CÉDILLOT

Francesco Cotroni n'est pas du menu fretin, mais bien le remplaçant de son célèbre père au sein de l'organisation mafieuse montréalaise qui négociait directement avec les deux plus gros fournisseurs de cocaïne de la Colombie.

Cette constatation a pesé lourd, hier, dans la décision de la juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, de garder en prison le jeune Cotroni, accusé avec huit individus de trafic de 170 kilos de cocaïne.

Pour la troisième fois depuis son arrestation le 17 avril, Cotroni avait demandé son élargissement, après que le ministère public eut déposé un « acte d'accusation privilégié » contre lui et ses nombreux coaccusés.

Cette procédure exceptionnelle, utilisée surtout dans les méga-procès, fait en sorte que les accusés sont directement mis en accusation, sans passer par l'enquête préliminaire.

Après une lecture attentive des rapports de police, la juge Barrette-Joncas a conclu, hier, que Cotroni semble avoir joué un rôle important dans cette affaire d'importation de cocaïne, ayant pris la relève de son père à la tête de l'organisation pendant que ce dernier était au pénitencier. Dans son jugement, elle a aussi noté que Francesco Cotroni a donné des instructions à son ambassadeur plénipotentiaire (Frank Nasso), avant qu'il ne rencontre des patrons du cartel de Cali, Miguel et Gilberto Rodríguez Orejuela.

Avec le recul, Cotroni regrettera sans doute avoir expliqué s'être reconnu coupable en 1987 d'un

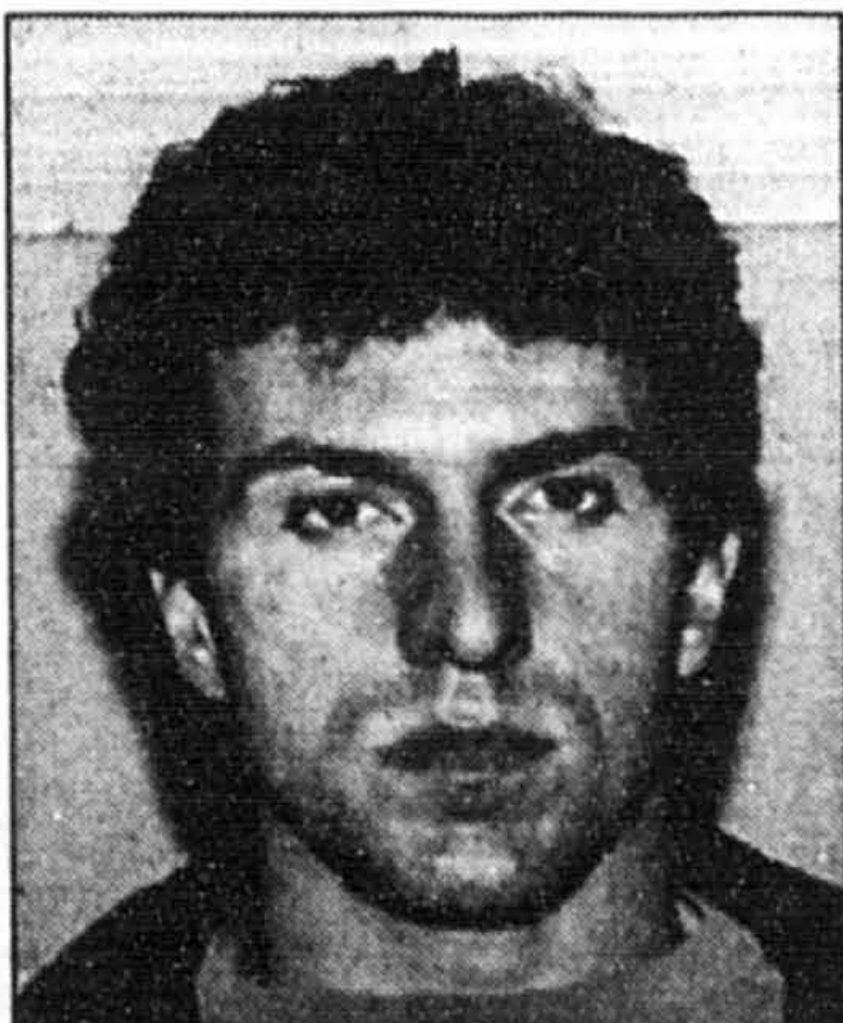
meurtre afin de sauver la peau de son père et de deux de ses sbires. Cet aveu, estime la juge, tout en s'interrogeant sur la normalité d'un tel geste, démontre son appartenance à une organisation criminelle. Elle mentionne également que son père Frank, également détenu, était copropriétaire de deux hôtels, l'un en République dominicaine et l'autre, La Villa Sorrento, à Acapulco, au Mexique. C'est à ce dernier endroit, a démontré l'enquête de la GRC, qu'a notamment eu lieu une rencontre entre des membres du clan Cotroni et des trafiquants colombiens.

Assis au banc des accusés, Cotroni, 36 ans, marié et père de deux enfants, a pincé les lèvres et hoché la tête en entendant la juge Barrette-Joncas décréter que des impératifs de sécurité publique l'empêchaient de le relâcher. Il est incarcéré depuis le jour de son arrestation, le 16 avril.

Les efforts de son avocat, Martin Tremblay, n'auront pas été complètement vains. Il a obtenu du juge Barrette-Joncas le droit de présenter une nouvelle demande de remise en liberté dans le cas d'un « acte d'accusation privilégié », arguant qu'il s'agissait d'une toute nouvelle procédure.

La Couronne, représentée par Richard Starck, contestait cette vision, soulignant que deux juges avaient déjà refusé un cautionnement à Cotroni.

Le jugement Barrette-Joncas vient donc ouvrir la porte à des contestations dans les méga-dossiers, de plus en plus nombreux, où le ministère public cite directement les accusés à leur procès pour limiter les délais et les procédures.



Francesco Cotroni, 36 ans

Coloré, créatif,
hyper varié, reconnu,MAKE UP FOR EVER
c'est top make-up!

Cours de maquillage (Gratuit avec achat de 20\$ et plus)

• Vendredi 24 janvier de 18 h 30 à 20 h

• Samedi 25 janvier de 10 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h

Téléphonez pour réservations.

EXCLUSIF AUX

AILES
LES AILES DE LA MODEMAIL CHAMPLAIN 672-4537
CARREFOUR LAVAL 682-4537

Vaste réseau de trafiquants démantelé

MARCEL LAROCHE

Le démantèlement d'un vaste réseau provincial de trafiquants de drogues, dont le centre nerveux était à Montréal, s'est soldé par l'arrestation de sept personnes.

La razzia policière de la SQ menée simultanément, mardi, dans les régions de Montréal, Trois-Rivières, Hull et Ottawa, a permis la saisie de 600 000 \$ en stupéfiants, 30 000 \$ en argent, deux armes à feu et de matériel servant à la culture et la transformation de haschisch.

En plus de mettre le grappin sur Robert-Yves Charbonneau, 48 ans, de Longueuil, la présumée tête dirigeante, les policiers de la SQ ont aussi appréhendé Jean-Yves Duchesneau et Clermont Bouchard, âgés respectivement de 48 et 38 ans, de Trois-Rivières, André Leroux, 59 ans, de Montréal, Guy de Montigny, 33 ans, de Hull, ainsi que Mario Piché, 44 ans, et sa conjointe Sylvie Teasdale, 40 ans, de Trois-Rivières.

La mise au jour de cet important réseau de trafiquants de drogues est le résultat d'une enquête commune amorcée en septembre 1996 par les policiers de la division des enquêtes sur le crime organisé de la SQ de Montréal et des enquêteurs de la section des stupéfiants de la police régionale d'Ottawa-Carleton. Le réseau faisait le commerce de la cocaïne, du haschisch, de la marijuana et du PCP.

Lors des perquisitions effectuées en début de semaine, les policiers ont saisi environ 7,5 kg de haschisch, 90 grammes de cocaïne, 24,5 kg de marijuana, et tout l'équipement servant à exploiter une serre hydroponique découverte dans la région de Sainte-Adèle.

Le lieutenant Richard Toupin, responsable de la division des enquêtes sur le crime organisé à la SQ de Montréal, a indiqué hier que d'autres personnes faisaient l'objet de recherches.

Des mandats d'arrestation ont également été lancés contre Léo Méthot, 42 ans, de Sainte-Adèle, Fadi Daoud-Mahboub, 28 ans, et Awet Mahdere, 21, tous deux de la région d'Ottawa.

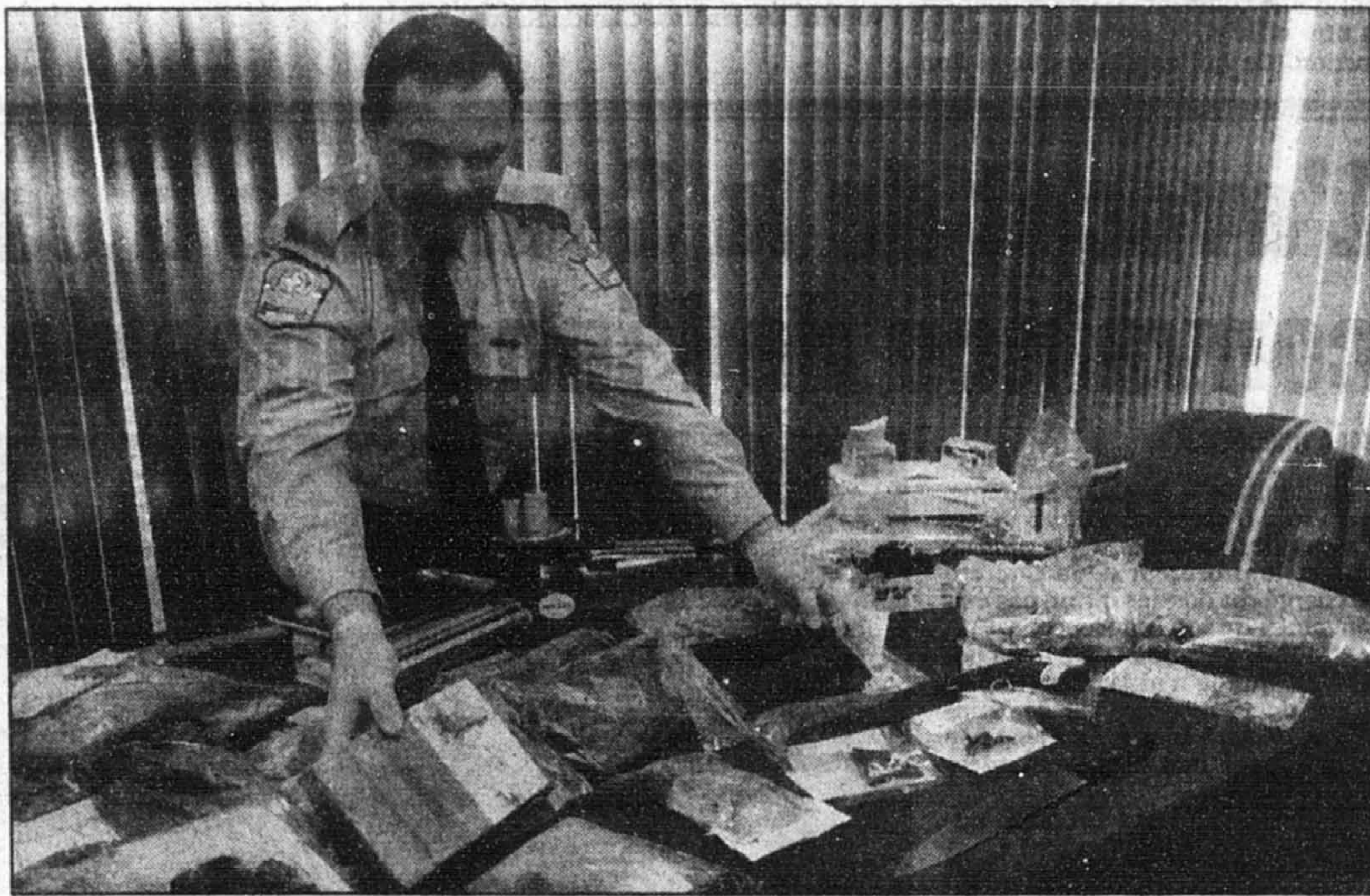
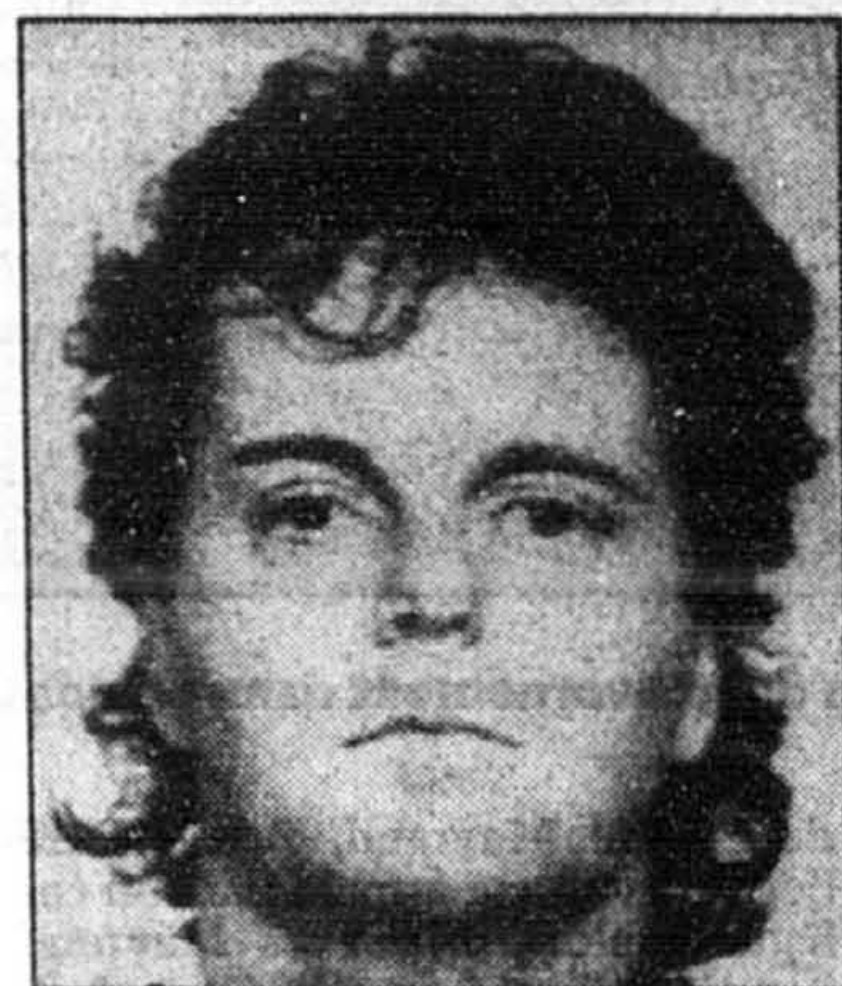


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

En plus de trouver pour environ 600 000\$ de stupéfiants, les policiers ont saisi 30 000\$ en argent, de l'équipement servant à exploiter une serre hydroponique, du matériel utilisé pour la transformation de haschisch et deux armes à feu.



Les trois membres présumés du réseau encore recherchés : dans l'ordre habituel, Léo Méthot, 42 ans, Awet Mahdere, 21 ans, et Fadi Daoud-Mahboub, 28 ans.

Ronald Cross veut en appeler devant la Cour suprême

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Ronald Cross, le célèbre « Lasagne » de la crise d'Oka en 1990, demande l'autorisation d'en appeler devant la Cour suprême de la décision de la Cour d'appel qui a maintenu le verdict du juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure.

Selon le document préparé par Me Julio Peris, la requête est présentée parce que le tribunal n'a pas tenu compte de la demande de Cross qui voulait avoir deux procès différents pour les accusations portées contre lui.

Il exigeait un procès pour les chefs d'accusation déposés par la Couronne pour des délits envers les militaires, et un autre pour ceux contre les civils.

L'accusé réclamait deux procès parce que dans le cas des civils, il n'avait pas l'intention de présenter de défense et qu'il voulait en faire une pour les accusations contre les militaires.

Cette requête a été refusée par le juge Greenberg, qui a présidé son procès au palais de justice de Saint-Jérôme. Sa décision a été maintenue en Cour d'appel.

Le 14 janvier, juste à la limite de la date pour interjeter appel, Me Jean-Pierre Boyer, représentant du ministère public, a été informé de la décision de Cross. Il a 30 jours pour préparer un mémoire qui sera déposé devant la Cour suprême.

Gordon « Noriega » Lazore, reconnu coupable le 22 janvier 1992 en même temps que Cross, ne demande pas l'autorisation de s'adresser à la Cour suprême.

À l'issue du procès, qui avait commencé le 1^{er} mars 1991, Cross a été condamné à 52 mois de prison et Lazore, à 23 mois. Ils n'ont pas encore purgé leur sentence.

Affaire Lambert : Québec en appel

PIERRE BELLEMARE

Le procureur général du Québec, Paul Bégin, vient de déposer une requête pour permission d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec dans le dossier Franck Lambert.

Le 23 décembre dernier, le Tribunal des droits de la personne du Québec a rendu une décision selon laquelle Franck Lambert, un assisté social, aurait été victime de discrimination dans le cadre de sa participation au programme de développement de l'employabilité « Stage en milieu de travail », du fait qu'il n'aurait pas reçu le salaire minimum prévu par la Loi sur les normes du travail.

Le Procureur général estime que ce programme constitue une mesure de développement de l'employabilité permettant à des prestataires de la Sécurité du revenu d'acquiescer une expérience de travail spécifique complétée par une formation pertinente. Le programme est fondé sur la volonté d'apporter une aide adaptée afin de favoriser l'intégration au marché du travail.

De plus, la distinction entre la prestation versée et le salaire minimum ne repose pas sur la condition sociale d'un prestataire de la Sécurité du revenu qui participe à un tel programme, mais repose plutôt sur son statut de stagiaire et ne devrait donc pas être considérée comme discriminatoire.

Dans sa décision, le juge du Tribunal des droits de la personne, Simon Brossard, a tiré la conclusion suivante : « Ce n'est pas parce qu'on est prestataire de la Sécurité du revenu qu'on n'a pas droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité de ses droits à des conditions de travail justes et raisonnables et au salaire décrété d'ordre public pour l'ensemble des travailleurs. »

Le magistrat a d'ailleurs condamné le Procureur général, le ministère du Tourisme et celui de la Sécurité du revenu à verser à Frank Lambert 362,06 \$ avec intérêts à titre de manque à gagner en salaire pour un stage de formation écourté de cinq semaines au ministère du Tourisme.

C'est en janvier 1992 que Frank Lambert devait effectuer un stage de 16 semaines au Tourisme comme agent de bureau/assistant à la photothèque. Mais compte tenu de son « comportement dérangeant, perturbateur et bougon », on y a mis fin le 2 mars, soit cinq semaines plus tard.

Dans la cause entendue devant le juge Brossard, il a été mis en preuve que Lambert n'a reçu ni formation, ni entraînement, et encore moins de supervision pour son travail. Autrement dit, selon le juge Brossard, il s'est retrouvé en situation d'intégration en emploi plutôt qu'en situation de formation ou de stage en milieu de travail.

De son côté, le Front commun des personnes assistées sociales étudie toujours la possibilité de déposer une requête en recours collectif à la suite de ce jugement.

Pour un temps limité seulement

achetez un obtenez-en un gratuit

SOLDE DE COMPLETS

2 POUR 1

ACHETEZ 1 COMPLET OBTENEZ-EN 1 GRATUIT

DE VALEUR EGALE - GROUPES SÉLECTIONNÉS

ACHETEZ-EN 1 à 595\$, OBTENEZ-EN 1 GRATUIT

ACHETEZ-EN 1 à 695\$, OBTENEZ-EN 1 GRATUIT

Modèles droits et croisés • Supplément pour les retouches.

Partagez votre achat avec la personne de votre choix.

960, Ste-Catherine O. • La Place Vertu
Promenades St-Bruno • Galeries d'Anjou
Fairview Pte-Claire • Centre Rockland

A. Gold & Sons

Carrefour Laval • Mail Champlain Brossard
Entrepôt 2050-2056, rue Bleury
No. 11, York, Ottawa • Place Ste-Foy, Québec

Nous sommes dans les Pages Jaunes

Au théâtre, il suffit parfois d'une réplique. Une petite réplique de rien du tout qui, tel un obus ou un éclat de verre, vous reste en tête pendant des jours. Cet enchaînement de mots n'aurait probablement l'air de rien s'il était imprimé tout bêtement dans le journal. Mais projeté dans le silence tapageur du théâtre, propulsé comme un flash fulgurant dans le noir, il explique tout.

Je suis tombée sur une telle réplique mercredi soir à l'Espace Go. On y présentait (on y présente encore, alors allez-y) *Les Guerriers*, une pièce de Michel Garneau revue, corrigée et mise en scène par René Daniel Dubois.

Pour être honnête, je ne suis pas tombée sur la réplique. Elle s'est jetée sur moi et sa foudroyante lucidité m'a presque anéantie. Depuis, je ne cesse d'y penser. C'est souvent le cas au théâtre quand en plus d'être bonne, la pièce lève un voile définitif sur une réalité qui jusqu'à ce jour était passée inaperçue. Pour moi, le théâtre, le vrai, ne sert qu'à ça : la mise à nu des évidences.

De quoi s'agit-il ? D'une pièce qui a l'air flyée, mais qui en réalité l'est moins qu'on le pense. On y raconte la réclusion forcée de deux publicitaires qui viennent d'obtenir le très lucratif compte des Forces armées canadiennes.

Les deux têtes brûlées, bourrées de coke, de scotch et de dérision (interprétées avec brio par Jean-François Pichette et René Gagnon) ont dix jours pour trouver un slogan qui frappe l'imagination autant que la célèbre devise « Si la vie vous intéresse ».

Une seule condition : le slogan doit toucher la clientèle cible — les jeunes — et être synchronisé avec son temps. Méchant contrat.

Au bout de dix jours, les têtes brûlées finissent par accoucher d'un slogan d'une banalité à pleurer, mais néanmoins révélateur

de l'époque molle dans laquelle nous vivons. Si vous voulez vous joindre aux Forces armées, nous sommes dans les Pages Jaunes. Vous avez bien lu. Dix jours de tortures mentales et de masturbation intellectuelle pour ça : « nous sommes dans les Pages Jaunes ».



Nathalie PETROWSKI

Je vous avais prévenu : ça n'a l'air de rien comme ça, mais mettez-vous à la place d'un lieutenant au recrutement pour les Forces armées canadiennes.

Pour lui, « nous sommes dans les Pages Jaunes », est un cadeau du ciel. Pas parce qu'il est con, le lieutenant. Non, il n'est pas con du tout, le brave. Il a compris que les valeurs de la société ont changé et qu'il n'est plus possible d'y vendre la guerre comme avant. La vie ne nous intéresse plus. L'aventure a pris le bord avec la mondialisation de l'angoisse. Et le risque, quand il n'est pas calculé, est un lépreux que nous tenons à distance.

Comment, dans ces conditions, rendre acceptable voire rassurante et conviviale, la machine qui fait en sorte que la guerre se régénère, se poursuit et se perpétue ? Comment recruter des Rambo en Doc Martens comme le fait la pub des Forces qui martèle à MusiquePlus, « Si t'as pas les deux pieds dans la même bottine, viens te joindre à nous » ?

Comment ? C'est simple : en inscrivant la guerre dans les Pages Jaunes, entre les plombiers, les réparateurs Maytag et les pompes funèbres. En la banalisant à l'os, en la vidant

de son sang et de ses visières, en l'extirpant de son usine de mort pour en faire une business comme une autre.

La guerre dans les Pages Jaunes à côté des balayeuses et des micro-ondes ! Il suffisait d'y penser !

Hier, j'ai vérifié auprès des Forces armées canadiennes pour m'assurer que cette idée n'était pas le fruit de la paranoïa de Michel Garneau. Le lieutenant Doug Maybee m'a confirmé que l'image des Pages Jaunes a bel et bien été utilisée dans les publicités de l'armée canadienne. Au bas de l'écran, on pouvait lire « pour plus d'informations, regardez sous Recrutement dans les Pages Jaunes ».

Le lieutenant a toutefois ajouté que l'arrivée d'un numéro 1-800, a rendu les Pages Jaunes un tant soit peu désuètes. Maintenant, ai-je cru comprendre, pour rallier les Forces armées canadiennes, plus besoin de faire marcher ses doigts. Sauf bien entendu sur la gâchette.

Dans la peau de Michèle

Depuis que Michèle Cartier Roufs m'a fait savoir par la téléphoniste du journal qu'elle n'avait pas apprécié ma chronique de lundi, j'essaie de me mettre dans sa peau. J'imagine que mon chéri est perdu en mer et que des vagues de 20 étages déferlent sur lui comme la tour infernale. Il a froid, il a faim, il ne voit pas le bout du tunnel et moi je ne peux rien pour lui. Rien.

J'essaie aussi de deviner ma réaction si une petite baveuse de journaliste laissait en-

tendre que toute cette histoire est un coup monté. J'imagine que je ne serais pas content. Mais alors pas du tout.

L'ennui, c'est que je ne suis pas dans la peau de Michèle Roufs. Et quand bien même je voudrais me glisser dans son monde qui est à mille lieues du mien, je m'y sentirais comme un ovni.

Ma chronique de lundi n'était que ça ; le point de vue d'une ovni qui, comme au moins 2,2 millions d'ovnis à Montréal, ne connaît rien à la voile, ne lit pas assez souvent les pages des sports de *La Presse*, croyait que le Vendée Globe était une marque de vélo et n'avait jamais entendu parler de Gerry Roufs, même pas à l'émission de Le Bigot.

Mais tout ovni que je sois, je ne suis pas folle au point de croire au coup monté. Monté par qui ? Roufs ? Les vendeurs de savon dans son entourage ? Voyons donc.

L'idée que la disparition en mer de Gerry Roufs puisse être arrangée avec le gars des vues m'a peut-être traversé l'esprit. Cela a duré moins d'une fraction de seconde, après quoi je n'y ai plus jamais repensé.

Si j'ai fait allusion à un hypothétique scénariste de Hollywood, c'était tout simplement pour me rassurer. Car contrairement à Michèle Roufs qui connaît la mer et l'aime sans doute plus que moi, je n'arrive pas à concevoir qu'on puisse y prendre son pied, et encore moins y voir clair et y retrouver son chemin. Pour moi, la mer n'est pas bleue. Elle est aussi noire que la mort.

C'est pourquoi j'ai fait appel à l'image du scénariste. Dans mon esprit, un scénariste, ça contrôle tout du début à la fin et ça vous garantit toujours un happy end. Du fond de ma fabulation, je continue à souhaiter que Gerry Roufs soit ce scénariste-là plutôt qu'un navigateur perdu et livré corps et âme à cette saloperie de mer. Et ça, ma chère Michèle, ce n'est pas du cynisme. C'est de l'espoir.

« Demandez-moi pas un lift... Je n'ai plus de char ! »

La voiture de Guy Lemay a été saisie par des contrôleurs routiers de la SAAQ

LILIANNE LACROIX

« Demandez-moi pas un lift... Je n'ai plus de char ! »

À chaque journaliste qui passait sa porte, M. Guy Lemay, mi-ironique mi-amer, répétait cette petite plaisanterie.

Mardi matin, son véhicule, qu'il utilisait pour accompagner des patients âgés ou démunis à l'hôpital, la clinique ou chez le médecin, a été saisi par les contrôleurs routiers de la SAAQ. On lui reproche d'avoir perçu illégalement un montant supérieur aux 0,24 \$ du kilomètre permis par la loi pour rembourser les dépenses automobiles des bénévoles qui ne doivent pas concurrencer indûment l'industrie du taxi.

Hier, la dizaine de bénévoles-transporteurs oeuvrant eux aussi pour le Centre d'aide et de références (CAR) de Sainte-Anne-des-Plaines ont démissionné, ce qui forcera les usagers à recourir au transport en commun, au taxi ou à rester à la maison.

Ce mardi matin, M. Lemay, qui avait un rendez-vous chez le médecin, n'avait pas envie d'accompagner. Mais quand on l'a appelé, il n'a pas eu le coeur de refuser.

L'ancien policier à la retraite a déposé à Saint-Jérôme deux hommes qui lui ont lancé 17 \$ pour la course. Il leur a dit que c'était trop

pour un aller seulement, mais ils n'ont pas semblé le remarquer.

Quelques instants plus tard, des contrôleurs de la SAAQ l'arrêtaient, avouant qu'il avait été piégé. L'un de ses « patients » était en fait chauffeur de taxi. « Les criminels s'en tirent plus facilement, dit M. Lemay. Je n'ai pas de casier judiciaire, je n'ai même jamais eu de contravention, je ne savais pas qu'il y avait là quelque chose d'illégal. »

Pour simplifier ses procédures, le CAR avait en effet décidé d'implanter des montants forfaitaires pour les courses les plus courantes. Pour l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, par exemple, c'était 17 \$: « Nous avions consulté et avions l'impression que c'était possible sans déroger à la loi », expliquent Mme Marie-Claire Leblanc, présidente du conseil d'administration du CAR et la coordonnatrice, Nathalie Masson. Dans les faits, ce montant équivalait environ à 0,35 \$ du kilomètre.

Pour récupérer son auto, M. Lemay devra obtenir la permission d'un juge qui pourrait imposer une amende allant jusqu'à 3000 \$ que le CAR se considère moralement obligé de payer, sans compter les frais d'avocat : « On fonctionne avec un budget de 25 000 \$, y compris le salaire d'une permanente à temps partiel. On pourrait être forcés de mettre la clé dans la porte. »



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

M. Guy Lemay, qui accompagne comme bénévole des patients âgés ou démunis pour leurs rendez-vous médicaux, a vu son auto confisquée par des contrôleurs qui lui reprochent d'avoir fait illégalement du taxi en percevant un montant supérieur à celui prévu par la loi.

À la Commission de transports du Québec, M. Louis Gravel en revenait toujours aux chiffres prévus par la loi mais ajoutait : « Des démarches sont entreprises pour que des représentations soient effectuées en vue d'un nouvel avis. Si les parties articulent mieux leur preuve, la Commission pourra peut-être faire un meilleur travail. Il y a sûrement des choses à raffiner, mais on ne parle pas de dizaines de sous. »

Pour Mme Lorraine Turpy, de la Fédération des Centres d'action bénévole, toute cette histoire démontre le peu de respect qu'on porte à l'action bénévole : « Un fonctionnaire reçoit 0,34 \$ du km. À ce que je sache, les bénévoles utilisent les mêmes types de pneus, le même genre d'essence et les mêmes routes. »

Elle rappelait qu'on parle d'accompagnement plus que de transport. Souvent, les bénévoles passent des heures en compagnie des usagers à attendre un traitement ou un rendez-vous.

Encore surpris d'avoir créé tout cet émoi, M. Lemay semblait profondément blessé. « Les bénévoles font tellement plus que du transport, dit Mme Leblanc. Essayer les fesses d'un patient qui a reçu un traitement baryté comme M. Lemay l'a déjà fait, connaissez-vous bien des chauffeurs de taxi qui le feraient ? »

Des locataires demandent à la Ville d'agir en bon propriétaire

YVON LABERGE

Des locataires d'habitations à loyer modique de la Ville de Montréal demandent à l'Office municipal d'habitation de se comporter en bon propriétaire en s'occupant lui-même des problèmes de plomberie.

Selon la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, les locataires d'une bonne cinquantaine d'immeubles en ont assez de devoir payer pour des problèmes de plomberie qui ne les concernent pas. Faute d'argent pour payer un plombier, des locataires ont même été privés de lavabo ou de toilette pendant plusieurs

jours. Au cours de la dernière année, une vingtaine de plaignants ont contacté la Fédération.

Huguette Morin, résidente de l'Habitation André-Grasset, dans le Domaine Saint-Sulpice, est du nombre. Bénéficiaire de l'aide sociale, Mme Morin n'a pu utiliser l'évier de sa cuisine pendant une quinzaine de jours, l'été dernier, parce qu'elle n'avait pas les 65 \$ pour payer les services d'un plombier professionnel.

Au cours d'un point de presse hier, elle a raconté, après avoir été victime d'un rouflement d'égout, avoir dû laver sa vaisselle dans le lavabo de la salle de bains. Malgré

de nombreux appels logés à l'OMHM, on a refusé de s'occuper de son problème. Mme Morin continue d'affirmer ne pas être responsable du problème et elle demande à l'OMHM de reprendre à son compte les réparations et, au besoin, de faire payer la facture aux locataires négligents.

Depuis mai 1995, selon une résolution du conseil d'administration de l'OMHM, les locataires doivent faire appel au plombier de leur choix et se faire rembourser le coût des réparations par l'OMHM.

Rosaire Beaumont, un locataire de l'Habitation Isabella, dans le quartier Côte-des-Neiges, attend justement — et depuis plus d'un an

— que l'OMHM lui rembourse les 70,53 \$ qu'il a payés à un plombier pour faire nettoyer un renvoi d'eau obstrué. M. Beaumont doute évidemment de la bonne foi de l'OMHM et nie être à la source du problème. D'ailleurs, le plombier de M. Beaumont le confirme en annexe de la facture datée du 20 décembre 1995. « Cet argent m'appartient, dit-il, j'y tiens ! Je demande donc à l'OMHM de me rembourser dans les meilleurs délais. »

L'Office municipal d'habitation de Montréal administre 18 000 logements à loyer modique. En faisant payer par ses locataires les frais du plombier, on compte ainsi économiser 17 000 \$ en 1997.

2 coeurs en un - 2 diamants - or 18 ct.

KAUFMANN
de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
A Palm Beach, FL, 210 Worth Ave.

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde

La jupe d'excursion : disponible en kaki, marine ou rouge; 95 \$

Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.

Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest
272-7791
CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

Semaine d'inscription à la CEPGM du 27 au 31 janvier 1997

Maternelle: pour enfants ayant atteint l'âge de 5 ans le 30 septembre 1997 au plus tard.

Première année: pour enfants ayant atteint l'âge de 6 ans le 30 septembre 1997 au plus tard.

SOYONS TOUT CE QUE NOUS POUVONS ÊTRE!

La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal croit fermement qu'une école accueillante, ouverte à tous est indispensable pour que chaque élève puisse réaliser pleinement son potentiel.

Qu'est-ce qui rend les écoles de la **CEPGM** différentes des autres?

- l'importance accordée à l'enseignement du français et de l'anglais
- notre approche globale, multiculturelle et pluriethnique
- l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'école
- nos nouvelles approches pédagogiques, telles que l'apprentissage coopératif
- l'intégration des nouvelles technologies à la salle de classe
- nos programmes de médiation par les pairs et de résolution de conflits.

Si vous cherchez une école où votre enfant puisse se réaliser pleinement, visitez l'école de la **CEPGM** la plus proche de chez vous ou appelez la commission scolaire en composant le **483-7245**.

Commission des écoles protestantes du Grand Montréal / The Protestant School Board of Greater Montreal

INNOVATION EN 1997-1998 MATERNELLE À TEMPS PLEIN
Sous réserve d'autorisation et de financement par le MEO

Montréal métro

Montréal et les cols bleus signent aujourd'hui

Le contrat « ouvre des perspectives nouvelles sur le partenariat », estime Bourque

ANDRÉ NOËL

La convention collective avec le syndicat des travailleurs manuels de la Ville de Montréal sera officiellement signée aujourd'hui, a indiqué hier le maire Pierre Bourque.

Cette convention « ouvre des perspectives nouvelles sur le partenariat », a ajouté M. Bourque, qui compte s'en inspirer pour négocier avec tous les syndicats de la Ville. Il doit rencontrer aujourd'hui les syndicats des fonctionnaires et des pompiers.

Les cols bleus ont conclu avec la Ville une entente semblable à celle qu'ils ont déjà signée avec la Com-

munauté urbaine de Montréal. La CUM a accordé la semaine de quatre jours à ses 250 cols bleus, en échange d'une hausse de productivité. Les nouveaux modes de travail à la CUM ont donné des résultats inespérés, selon la direction. Le gain de productivité a été manifeste à la station d'épuration des eaux usées, a déjà indiqué le directeur de l'usine, Réjean Lévesque. Trente

mille heures de productivité ont été « récupérées » en une année. L'assiduité a augmenté. La flexibilité aussi. Le budget de la sous-traitance a diminué de 400 000 \$ à la station d'épuration, pendant la première année de l'entente.

La nouvelle convention avec la Ville prévoit divers comités paritaires sur la gestion participative, les relations de travail, le prix de revient. Le plancher d'emploi des employés permanents passe de 4400 à 3800. En revanche, la Ville accorde pour la première fois un plancher d'emploi aux auxiliaires.

Les cols bleus ont convaincu l'administration de leur laisser

50 % de la collecte des ordures, alors que 90 % devait se faire par l'entreprise privée. Afin d'éviter le recours à la sous-traitance, le syndicat veut prouver qu'une meilleure organisation du travail peut faire baisser les coûts.

Dès maintenant, la Ville doit négocier de nouvelles conventions collectives avec les contremaitres, les pompiers et les arpenteurs-géomètres. Les autres syndicats reviendront en négociation à la fin de l'année : les fonctionnaires municipaux, les professionnels et encore les cols bleus.

Les nouvelles relations de travail ont un impact sur les projets de

« partenariat » avec l'entreprise privée, a expliqué hier le maire. La Ville a décrété un moratoire d'une durée indéterminée sur les 47 projets de privatisation des services. Il s'agit là d'un « moratoire temporaire », a dit M. Bourque.

Une consultation publique se tiendra au printemps sur la gestion de l'eau. Mais la Ville a déjà fait son nid. Dans un premier temps, elle va déléguer la gestion du service d'eau à une entreprise ou à un consortium. À plus long terme, elle vise l'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences, ce qui est le mode de tarification le plus efficace.

Pichette se réjouit de la création d'un centre de concertation régional

GILLES PAQUIN

L'Ontario semble aller plus vite que le Québec pour régler les problèmes de sa métropole, mais la création d'une commission de développement de Montréal englobant toutes les municipalités de la couronne ouvre une voie plus prometteuse.

C'est ce qu'a soutenu hier l'ancien président du groupe de travail sur Montréal et sa région, Claude Pichette, lors d'une conférence devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Si, en apparence, la méthode adoptée par l'Ontario est plus forte puisqu'elle réduit encore le nombre de villes, elle comporte une importante lacune car elle n'intègre pas les municipalités de la couronne de Toronto dans son développement, souligne M. Pichette. Le nouveau Toronto, c'est comme si on disait que l'île de Montréal ne fera plus qu'une ville et la banlieue une autre, solution sans doute plus efficace. La réalité ici, c'est que la région métropolitaine de Montréal compte encore 107 municipalités pour 3,3 millions d'habitants.

La méthode choisie par le Québec est moins radicale mais c'est au moins un début, poursuit M. Pichette. Aujourd'hui il n'y a pas de consultation régionale, sauf les discours des maires, avec la nouvelle commission de développement de la métropole il y aura enfin un centre de concertation régional.

La grande nouveauté, c'est que tout le monde devra se concerter pour traiter des questions qui transcendent les frontières municipales. Il donne en exemple la prospection économique et touristique, le schéma d'aménagement, la culture et les services de police spécialisés.

Plutôt que de se tourner vers Toronto pour trouver un modèle, la région métropolitaine devrait peut-être s'inspirer de ce qui s'est fait dans l'île Jésus, dit M. Pichette. Le regroupement des 15 municipalités de cette île est un exemple à suivre, Laval est un immense succès. Sans cette fusion, le développement se ferait dans l'anarchie avec 15 municipalités, 15 parcs industriels et aucune coordination des services. Aujourd'hui, cela se fait de manière concertée et la population de Laval a développé un remarquable esprit de corps.

Les résidents rejettent les offres de Québec

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

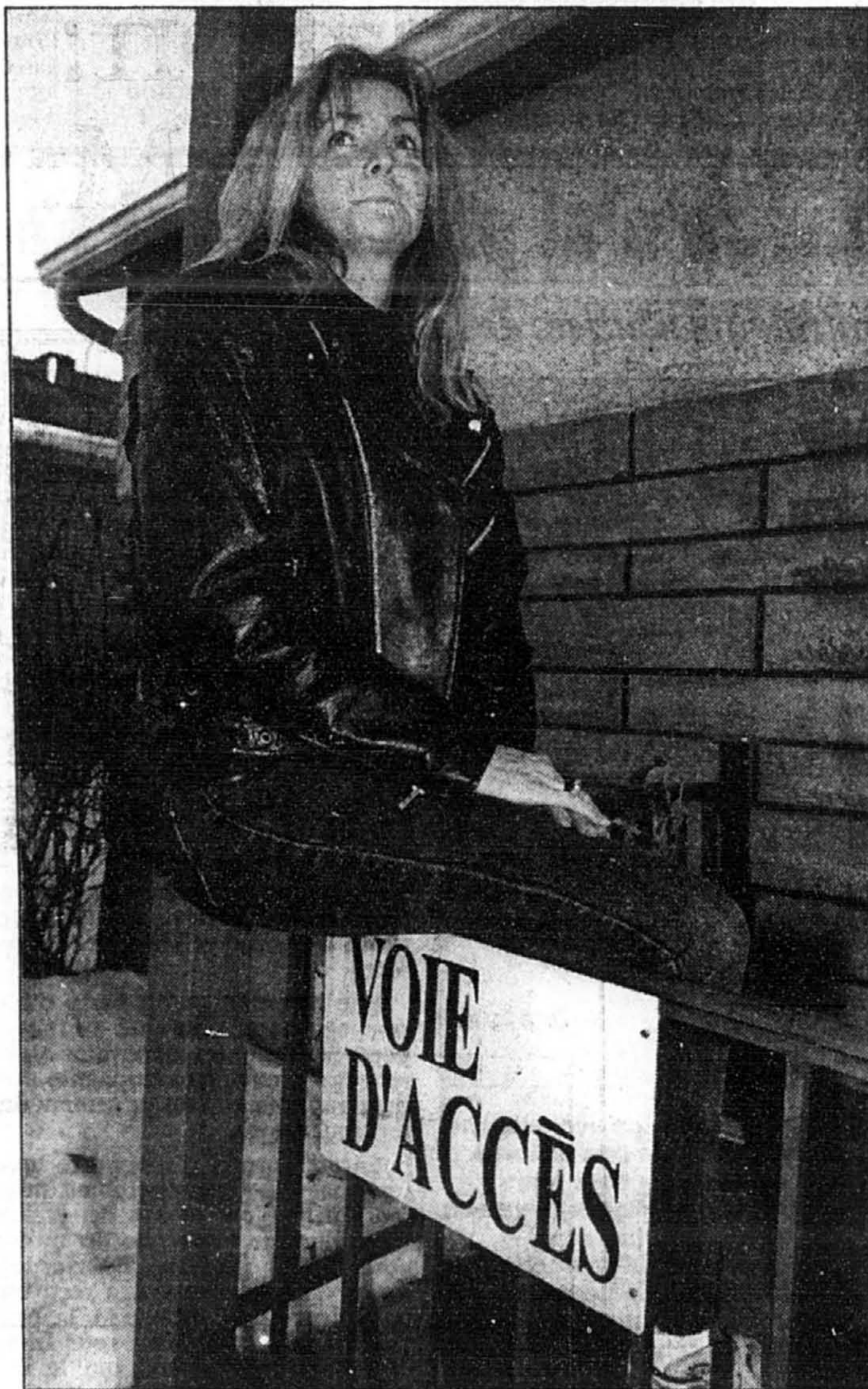
Tous les médecins résidents du Québec ont rejeté en bloc les offres du gouvernement Bouchard et décidé d'accroître leurs moyens de pressions.

Hier, les étudiants de l'Université de Montréal et de l'université Laval ont effectivement imité leurs collègues de Sherbrooke et de McGill, qui s'étaient prononcés lundi et mercredi.

Le Dr Denis Soulières, président de la Fédération des médecins résidents du Québec, espère que ce vote unanime permettra aux futurs spécialistes d'entamer de vraies négociations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les jeunes médecins refusent notamment de subir d'importantes diminutions de salaire.

« Après un an de silence, nous avons enfin une réaction, s'est-il réjoui. Le gouvernement a annoncé qu'il soumettrait ses offres de façon globale d'ici une semaine. Nous allons voir si ces offres ont changé, mais la grève n'est pas exclue. »

La Ville de Longueuil oblige l'organisme communautaire Voie d'Accès à déménager



« On nous jette à la rue », dit Roxane Laquerre, coordonnatrice de la maison Voie d'Accès à Longueuil, qui implore la Ville d'accorder un nouveau délai à l'organisme.

MARTHA GAGNON

La Ville de Longueuil a décidé d'intenter une action contre l'organisme communautaire de soutien à la famille Voie d'Accès pour l'obliger à quitter la maison qu'il occupe depuis deux ans dans un quartier résidentiel où des citoyens se sont plaints que ses activités dérangeaient et ne respectaient pas le zonage.

« C'est un geste brutal et même sauvage, estime la coordonnatrice, Roxane Laquerre. La Ville a une bien triste façon de traiter ses organismes communautaires en les jetant à la rue. Pourtant, nous avons reçu des appuis du Barreau, des Centres jeunesse de la Montérégie et même de citoyens du quartier. Nous nous sommes toujours comportés en bons voisins et les plaintes sont non fondées. »

Créé il y a six ans, Voie d'Accès permet des visites supervisées entre des parents et des enfants qui vivent des problèmes de violence ou de différentes natures. La clientèle est référée par les services sociaux et le système judiciaire. En 1996, il y a eu 200 visites supervisées par des intervenants sociaux.

Pierre Lemoyne, chef de division au service d'urbanisme de la municipalité, a confirmé qu'un premier constat d'infraction sera déposé dès aujourd'hui en cour municipale contre Voie d'Accès. L'organisme est passible d'une amende de 150 \$ par jour s'il continue à demeurer dans la maison située rue Saint-Thomas. « On ne fait pas la chasse aux organismes communautaires, explique M. Lemoyne. C'est un dossier délicat que nous avons traité avec minutie. La Ville a fait preuve d'une grande tolérance à l'endroit de Voie d'Accès, qui contrevient au règlement de zonage. Et les règlements sont faits pour être appliqués par tous. Nous n'avons rien contre cet organisme sinon qu'il est dans l'illégalité. »

Le service d'urbanisme a en effet adopté une politique qui prévoit que les organismes communautaires doivent s'installer dans un sec-

teur commercial, à l'exception de ceux qui offrent des services d'hébergement.

Voie d'Accès a échoué dans ses tentatives de modifier le règlement de zonage résidentiel pour permettre aussi des activités communautaires. Des citoyens se sont également plaints de la présence de l'organisme qui, selon eux, crée trop de va-et-vient. « Ces plaintes d'une ou deux personnes ne reposent sur aucun incident sérieux, affirme Denis Baraby, président du conseil d'administration de Voie d'Accès et chef de service à la Protection de la jeunesse. On nous a reproché, par exemple, de sortir nos poubelles trop tôt, ce qui a même été corrigé. » La Ville confirme qu'il n'y a jamais eu d'incidents graves.

M. Baraby reconnaît que l'ancien conseil d'administration de l'organisme s'est placé dans une situation embarrassante lors du déménagement, en 94. « La maison a été achetée et ouverte tout en sachant que cela contrevient au zonage. » La coordonnatrice explique, pour sa part, que « plusieurs organismes agissent ainsi. Ils s'installent d'abord et demandent un changement de zonage ensuite. »

S'il admet que Voie d'Accès a des torts, M. Baraby pense que la Ville devrait se montrer plus souple. « Où est l'urgence ? Elle devrait nous laisser le temps nécessaire pour vendre la maison et nous relocaliser. Sinon, c'est la clé dans la porte. On n'a pas les moyens de payer des amendes en attendant de trouver un acheteur. Malgré des demandes répétées, le maire a toujours refusé de nous rencontrer. »

M. Lemoyne, du service d'urbanisme, répond qu'il y a eu « plusieurs avertissements et que le temps est venu d'agir. Ils nous promettent de déménager d'un mois à l'autre mais rien ne bouge ». Même s'il y a une affiche à vendre sur le terrain, M. Lemoyne croit que l'attente sera longue. « Ils feraient mieux de diminuer leur prix », dit-il.

Têtes d'affiche

■ Les parents des élèves du collège Montmorency de Laval ont choisi d'investir dans l'institution collégiale de leurs enfants en contribuant pour 47 700 \$ à la campagne de souscription de la fondation Montmorency. Ces engagements de dons ont été recueillis par 15 élèves sollicités. Se sont réjouis de leur réussite : Gilles Fortier, président de la campagne de souscription 1996 et président de l'Association des parents du cégep Montmorency ; Michel Brisson, directeur général du collège ; et Denise Dufresne, directrice générale de la fondation.

■ La nouvelle « économie sociale » dont on a largement fait état depuis le Sommet économique sur l'emploi sera fort bien présentée dans sa relation avec l'éducation par une autre que Nancy Neatman. Présidente du Regroupement pour la relance économique du Sud-Ouest (RESO), elle s'est surtout fait connaître, lors du Sommet sur l'emploi, comme présidente du groupe de travail sur l'économie sociale. Elle définira ce qu'il faut entendre par nouvelle « économie sociale », ses conditions de réussite, ses projets en cours, ses relations avec le monde de l'éducation, et répondra à la question de savoir si on créera par ce secteur de nouveaux emplois. Le tout est organisé par le

Conseil industrie-éducation du Montréal métropolitain, dont l'objectif est de faire en sorte qu'écoles et industries puissent répondre mutuellement à leurs besoins. Le tout aura lieu le jeudi 30 janvier, à 7 h 30, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, 401, rue de Rigaud, angle Saint-Denis. Coût : 30 \$. Renseignements : 677-5597.

■ Il n'y a pas que les parents qui aiment leurs enfants, car il est aussi des parents devenus grands-parents et qui aiment bien les enfants de leurs enfants, ce qui n'est pas toujours facile dans une société de divorcés comme le Québec. Il y a donc une association appelée les Grands-parents requérant accès naturel et dignité (GRAND) dont la section montréalaise tiendra une réunion le jeudi 6 février, à compter de 13 h 30, à l'Union française, 429, avenue Viger (angle Berri). Inscription : 846-0574.

■ Jusqu'à tout récemment professeur à l'université Laval, oeuvrant, bien qu'à la retraite, sur un projet de d'encyclopédie de la Mélanésie, l'anthropologue de renommée internationale Pierre Maranda a été choisi pour être, avec l'écrivaine canadienne Mavis Gallant, le lauréat du prix Molson du Conseil des arts du Canada,

doté d'une bourse de 50 000 \$. Cet important prix est attribué annuellement à deux personnalités canadiennes du monde des arts et des sciences humaines en reconnaissance de leur longue et exceptionnelle contribution à la vie culturelle et intellectuelle du Canada. Le jury a reconnu dans M. Maranda un « éminent anthropologue culturel dont la carrière exceptionnelle de chercheur est caractérisée par la grande diversité des champs d'intérêt et la nature extrêmement novatrice des approches conceptuelles ». En fait, l'anthropologue québécois a innové dans le domaine du structuralisme et il continue de faire avancer l'anthropologie. Son prix lui sera remis officiellement sous peu.

■ L'organisme catholique canadien Développement et paix, par l'intermédiaire de son chargé de programme Jess Agustin, assistait en fin d'année 96 à la remise du prix Nobel de la Paix, à l'invitation de l'un de ses colauréats, M^{re} Carlos Filipe Ximenes Belo, du Timor oriental. Le prélat voulait ainsi souligner l'appui que lui donne depuis quatre ans Développement et paix. M. Agustin est par ailleurs fort engagé pour la cause du Timor oriental, ayant été l'un des premiers visiteurs à s'y rendre en 1989, après la levée de l'inter-

diction de séjour qu'avait décrété le gouvernement indonésien. M^{re} Belo, tout en remerciant tous les Canadiens qui ont contribué à soutenir la paix et le développement au Timor oriental, signale dans une lettre expédiée depuis Oslo qu'il compte visiter le Canada sous peu.

■ Rappel aux entrepreneurs de la Rive-Sud : ils ont jusqu'au 7 février, 17 h, pour soumettre leur dossier de candidature au concours Dominique-Rollin de la Chambre de commerce de la Rive-Sud. Toutes les petites et moyennes entreprises ayant un chiffre d'affaires de 75 millions de dollars et moins peuvent concourir si elles sont situées dans les municipalités régionales de comté suivantes : Champlain, Lajemmerais, Roussillon, Vallée-du-Richelieu. Renseignements : 463-2121.

■ Tous les retraités de La Presse sont invités à venir s'informer sur le nouveau régime d'assurances-médicaments et maladies lors d'une réunion organisée par l'Association des retraités de La Presse. Cette séance d'information, menée par Claude Panetton, aura lieu le mardi 28 janvier, 13 h 30, au Centre des loisirs communautaires Lajeunesse, 7378, rue Lajeunesse, Montréal. Renseignements : 661-1711.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

Subventions à la recherche : McGill dépasse l'UdM

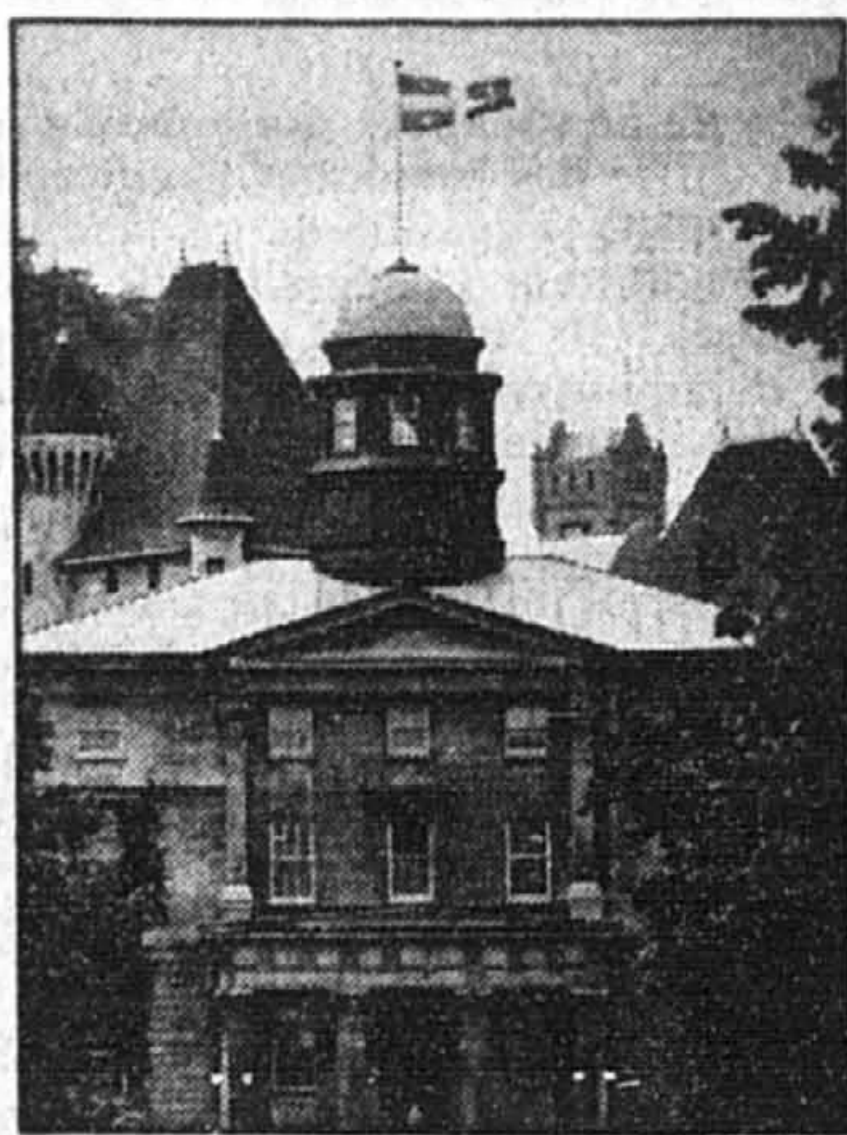
MATHIEU PERREAU
collaboration spéciale

Grâce à un rayonnement facilité par l'anglais et à un bureau de recherche dynamique, l'université McGill a recueilli en 1995-96 davantage de subventions de recherche que l'Université de Montréal, qui accuse depuis 1992-93 un recul de 27 % à ce chapitre.

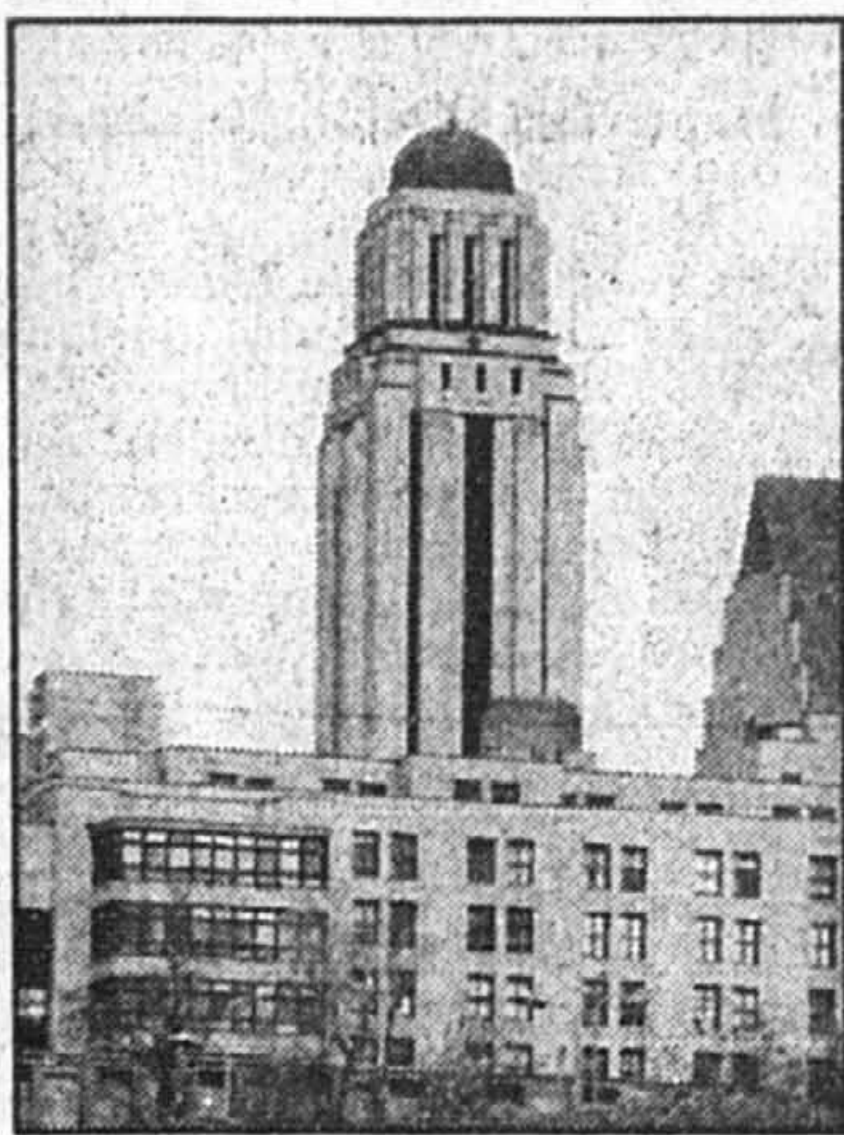
Les revenus de recherches de l'Université de Montréal s'élevaient à 167 millions l'an dernier, alors qu'ils étaient de 136 millions en 1990-91 et de 230 millions en 1992-93, selon les chiffres préliminaires du Système informatisé de recherche universitaire du ministère de l'Éducation. McGill a elle aussi connu un bond entre 1990-91 et 1991-92, ses revenus de recherche passant de 115 à 160 millions, pour atteindre 169 millions l'an dernier.

S'il minimise ce mouvement, le vice-recteur à la recherche de l'UdM, Maurice Saint-Jacques, souligne que McGill a plus de facilité à attirer les capitaux internatio-

naux à cause de la langue. « L'écart (de deux millions) ne représente que quelques contrats, que nous pourrions aller chercher cette année. Mais il est vrai que nous devenons de moins en moins concurrentiels dans le monde anglophone, sans qu'il s'agisse de discrimination. Le chercheur francophone de calibre moyen se positionnera plus difficilement que son collègue anglophone. Des liens avec la France engendrent moins de subventions qu'un rayonnement aux États-Unis. De plus, contrairement aux anglophones, les francophones assimilent souvent de façon péjorative l'excellence à l'élitisme. »



Son homologue de McGill, Bernard Robaire, fait valoir que les chercheurs anglophones obtiennent moins de subventions gouvernementales québécoises. Selon lui, la langue seule n'explique pas la performance de McGill. « Ce n'est pas à moi d'analyser celle de l'UdM,



mais je constate que l'administration centrale a moins de possibilité de pousser un chercheur à demander des subventions. » McGill a multiplié les séminaires pour apprendre aux chercheurs à obtenir des bourses alors qu'ils n'en ont pas eu depuis quelques

années, ou à décrocher plusieurs bourses. « Des membres de jurys sont venus s'adresser à nos professeurs, et nous avons distribué une base de données répertoriant une foule de fonds subventionnaires internationaux. Le National Institute of Health a cinq fois plus de budget per capita que nos équivalents canadiens, le Conseil de recherche médicale. »

Depuis six ans, McGill a connu une croissance de ses revenus de recherche de 46 % à 169 millions, Laval de 38 % à 116 millions, l'Université du Québec de 26 % à 89 millions et l'Université de Montréal de 22 % à 167 millions. Les chiffres provenant des universités sont en général plus élevés que ceux du ministère, car ils tiennent compte d'autres subventions.

L'ensemble du réseau universitaire québécois a connu un gonflement artificiel des revenus de recherche de 30 % à 654 millions entre 1990-91 et 1992-93, à cause d'abris fiscaux abusifs. Le total s'établit maintenant à 590 millions.

L'école Coronation: les allures de proprio de M. Butler

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Même si certains parents des quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon ont pris la peine de convoquer les journalistes pour dénoncer son comportement, le président de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM) reste bien déterminé à conserver l'école Coronation.

« Je ne prends pas mes décisions selon les vœux d'une poignée de parents, a déclaré Allan Butler. Je dois agir dans l'intérêt de toute la communauté protestante, qui débordait largement les francophones d'Iona. »

En décembre, M. Butler se disait prêt à contester la loi spéciale de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, qui le force à céder une école à la CECM, alors qu'il voudrait subitement l'offrir à sa propre clientèle francophone.

« Il dit protéger nos intérêts, mais il ne nous a jamais consultés avant de se prononcer, s'indigne Chantal Paldacci, présidente du comité de parents d'Iona. Et s'il nous convoque maintenant, c'est seulement pour qu'on entérine sa décision ! »

Refus de bouger

Ainsi, même si M^{me} Marois vient de lui envoyer une lettre le sommant de présenter un plan d'aménagement d'ici le 24 février, M. Butler refuse d'agir jusqu'à nouvel ordre.

« La décision se prendra mercredi, lors de la réunion du conseil et je ne peux pas présumer que les commissaires voteront de la même manière que moi, s'est-il borné à dire. S'ils déclarent qu'ils en ont assez de se battre, ce sera la fin de l'histoire et nous allons respecter les exigences de la ministre. Sinon, ce ne sera qu'un début. »

Hier, M. Butler a donc agi comme si l'école Coronation continuerait toujours de lui appartenir. Ses adjoints ont rencontré les parents des écoles Iona, Bedford et Dupuis (toutes francophones et protestantes) pour fixer le nouveau territoire de Coronation et les inciter à y inscrire leurs enfants. Les réfractaires seraient contraints de payer pour le transport scolaire de leur progéniture.

« Le directeur général adjoint nous a fait tout un discours sur sa fierté d'appartenir à la CEPGM en disant qu'il n'y avait pas mieux et qu'il ne fallait pas lui enlever une école, a rapporté M^{me} Paldacci. Il nous a dit aussi que la CEPGM avait des besoins, mais



Allan Butler, président de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal

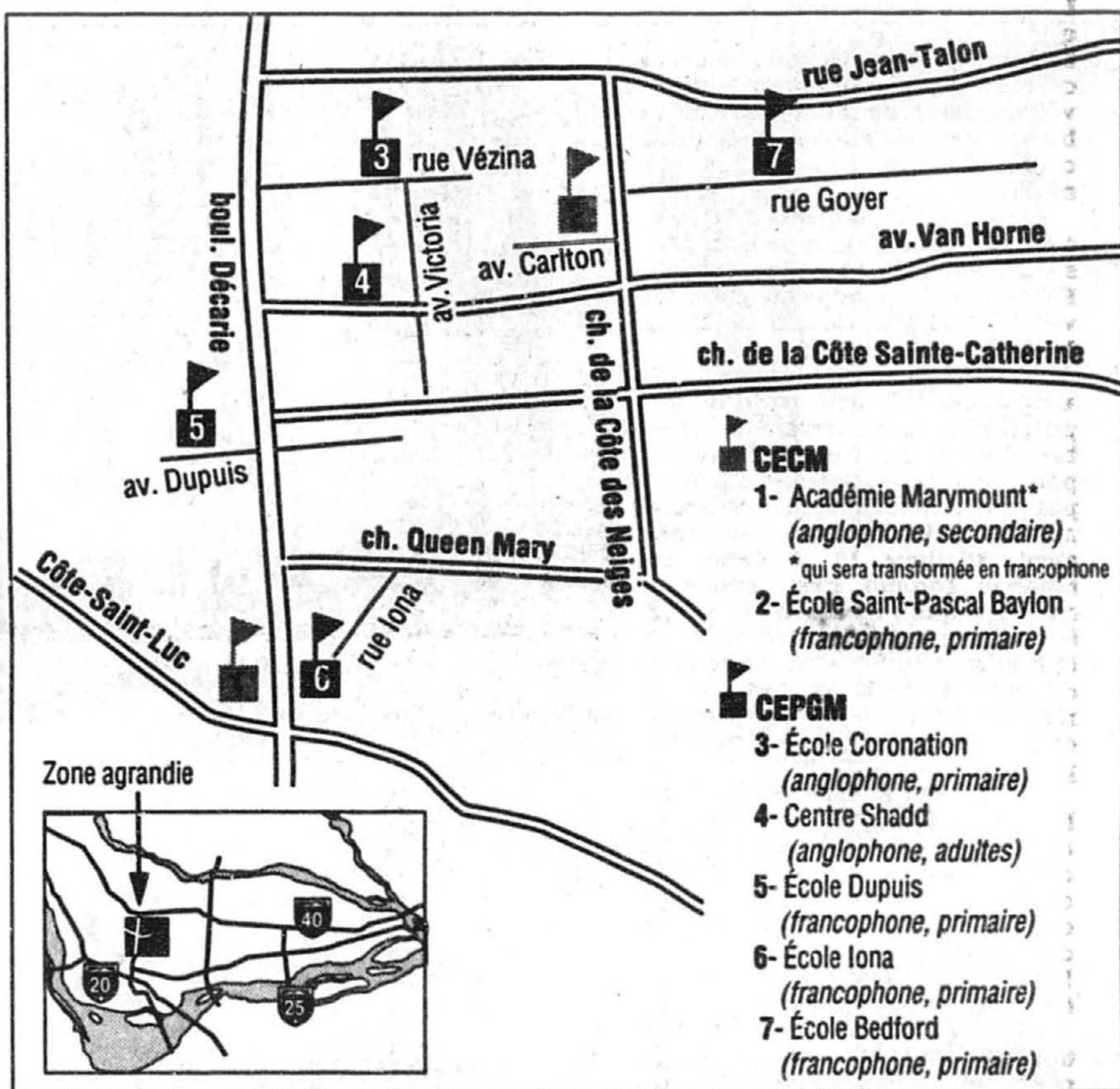
quand je lui ai demandé où il prenait ses données, il n'a rien pu préciser. »

Selon la présidente du comité de parents d'Iona, ils ont donc été plusieurs à refuser les nouvelles limites territoriales imposées par la commission et à découvrir que « ce qu'elle raconte n'est pas l'exacte vérité. »

« M. Butler veut enlever un tiers du territoire d'Iona pour le donner à Coronation. Il faut bien qu'il le fasse s'il veut justifier ses prétentions. Mais ce sont encore les enfants qui vont devoir déménager. Les inscriptions commencent lundi et nous ne saurons même pas où les envoyer. Je vais peut-être me rendre à l'école pour alerter les autres parents. »

Malgré tous ces remous, la CEPGM jure qu'elle a absolument besoin d'une école française additionnelle. M. Butler argue que les trois qu'il possède déjà débordent et que la mise sur pied de maternelles à temps plein risque d'aggraver le problème.

Quant à la CECM, cela fait des années qu'elle réclame de nouveaux locaux pour les enfants de Côte-des-Neiges, obligés de s'exiler parce que l'école Saint-Pascal-Baylon est pleine à craquer. Ils sont aujourd'hui 560 à voyager aussi loin que Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles.



Infographie La Presse

Branle-bas de déménagement

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les commissions scolaires catholique et protestante s'arrachent un seul école — l'école Coronation — mais peu importe qui l'emportera, les élèves d'une bonne demi-douzaine d'établissements devront se résoudre à déménager.

Selon le scénario prévu par la ministre Pauline Marois, les enfants de Côte-des-Neiges n'auraient plus à s'exiler. Ils pourraient continuer de s'inscrire à l'école primaire Saint-Pascal-Baylon (qui débordait depuis plusieurs années) ou choisir l'école Coronation (une école anglophone et protestante qui deviendrait francophone et catholique).

Les écoliers de Coronation devraient déménager à l'Académie Shadd (un centre pour adultes anglophones), et leurs aînés devraient partager l'école Marymount (de la CECM) avec les élèves du secondaire qui s'y trouvent déjà.

La CEPGM souhaite plutôt conserver l'école Coronation dans le réseau protestant, mais elle la transformerait en école francophone. Les jeunes écoliers anglophones de Coronation iraient donc rejoindre les adultes de l'Académie Shadd. Et Coronation serait « remplie » d'élèves provenant de trois autres établissements francophones et protestants : Iona, Bedford et Dupuis.

Édition spéciale,

location spéciale.

VISITEZ DÈS AUJOURD'HUI LE GROUPE VOLVO.

le groupe VOLVO

Montréal: UPTOWN VOLVO, 5055, rue Paré (514) 737-6666
 Saint-Hyacinthe: AUTOMOBILES CHICOINE INC., 855, rue Johnson (514) 771-2305
 Sainte-Agathe: GARAGE FRANKE INC., 180, rue Principale (819) 326-4775
 Laval: LES AUTOMOBILES BOUL. ST-MARTIN, 1430, boul. Saint-Martin (514) 667-4343
 Saint-Léonard: JOHN SCOTTI AUTO LTÉE, 4330, rue Jarry Est (514) 725-9394

Ces berlines sport et ces Sportswagon "Édition spéciale" Volvo S50 1997 de production limitée ont vraiment tout pour plaire :

- ✓ CUIR LUXUEUX
- ✓ BECQUET ARRIÈRE
- ✓ ACCÈS TÉLÉCOMMANDÉ
- ✓ RÉGULATEUR DE TRACTION
- ✓ ANTIBROUILLARDS
- ✓ ROUES EN ALLIAGE

ET CE POUR MOINS CHER QUE LE PRIX DU CUIR.

Berline sport Édition spéciale Volvo S50 SE 1997	Sportswagon Édition spéciale Volvo S50 SE 1997
428\$	458\$
PAR MOIS POUR 24 MOIS, ACOMPTE DE 4500,48 \$, OU ACHAT POUR SEULEMENT 35 088 \$	PAR MOIS POUR 24 MOIS, ACOMPTE DE 4401,80 \$, OU ACHAT POUR SEULEMENT 37 188 \$

La Volvo S50 SE représente une excellente valeur avec son moteur DACT de 165 HP, sa boîte automatique, ses freins antiblocage, sa radiocassette AM/FM, son climatiseur, ses lève/essuie-phares... en plus de son équipement luxueux Édition spéciale.

Sécurité avant tout

VOLVO

*Disponibilité limitée et offre valable jusqu'au 28 février 1997, avec livraison requise au plus tard le 15 mars 1997. L'immatriculation, les taxes, l'assurance, les frais de préparation chez le détaillant de 350 \$ et les frais de transport de 495 \$ s'ajoutent au prix d'achat ou du bail. L'offre est faite par l'entremise des détaillants Volvo participants et des Services financiers Volvo sur approbation du crédit aux clients au détail admissibles uniquement et ne peut être combinée avec aucune offre de promotion de prix de véhicules. Exemples de location à long terme : Berline sport Volvo S50GTA 1997 "Édition spéciale", 428 \$ par mois pour un terme de 24 mois avec mensualités totales de 10 272 \$ plus acompte ou échange équivalent de 4500,48 \$; Sportswagon Volvo S50GTA 1997 "Édition spéciale", 458 \$ par mois pour un terme de 24 mois avec mensualités totales de 10 962 \$ plus acompte ou échange équivalent de 4401,80 \$. Dépôt de sécurité remboursable requis équivalent à la première mensualité, incluant les taxes applicables. Option d'achat de la berline sport à la fin du bail pour 26 727,40 \$; ou option d'achat de la Sportswagon pour 27 611,40 \$; plus frais d'administration de 200 \$, plus taxes. Le bail à long terme inclut une allocation de 48 000 kilomètres (0,10 \$ le kilomètre pour tout kilomètre excédant 48 000 kilomètres). Le détaillant peut louer ou vendre moins cher. © 1997 Volvo Canada Ltée. Sécurité avant tout est une marque du commerce de Volvo Canada Ltée. N'oubliez pas de boucler votre ceinture. Les caractéristiques techniques des voitures Volvo sont disponibles sur l'internet : http://www.volvocars.com.

Épileptique au boulot

« La difficulté, c'est de garder son emploi après la première crise »

PAUL ROY

Sébastien Boisseau parlait avec une prise contre lui dans la vie : épileptique. Une prise, direz-vous, ce n'est pas la fin du monde. Mais à 21 ans, quand on se cherche du boulot, qui a besoin d'embûches supplémentaires ?

Or, les handicapés, c'est connu, sont désavantagés sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage se situe déjà à 18,5 % chez les 15-24 ans « ordinaires ». S'ils sont handicapés, il grimpe à 29 %.

« Pour un épileptique, la difficulté ce n'est pas tant de se trouver un emploi, mais de le garder après la première crise », explique Sébastien.

Un emploi, il en a trouvé un il y a six mois : agent de centre d'appels chez TelNat, un service de la Banque Nationale. Et il va le garder. Il s'en doute : « J'ai confiance, mes patrons m'ont dit qu'ils étaient satisfaits de mes services. »

— Des crises ?
— Trois ou quatre en six mois.
— Comment ça se passe ?
— C'est comme une décharge électrique, ton cerveau perd complètement contact avec la réalité. Tu agites, tu salives, ça m'est arrivé de partir à courir, à crier...

Pendant une crise, qui peut durer de 30 secondes à une minute, Sébastien dit n'avoir aucune conscience de ce qui se produit. « Tu es conscient dans les secondes avant — une pression sur le thorax

te prévient — et tu le redeviens dans les secondes après. »

Maria Fotopoulos, une collègue, dit avoir été témoin d'une « petite crise ». « C'est comme quelqu'un qui s'évanouit », explique-t-elle.

Présentement, Sébastien est à contrat, à l'essai, chez TelNat. À 10 \$ l'heure. Mais Sylvie Proulx, sa patronne, nous le confirme : « Nous allons le garder, nous sommes très satisfaits. Il s'est très bien intégré : lors du party de Noël, il a dansé toute la soirée. Et côté travail, on ne lui en demande pas moins qu'aux autres. Il aura droit aux avantages sociaux et pourra progresser dans l'entreprise. »

Faut dire que le garçon tripe fort informatique. Et qu'une partie de son travail consiste à expliquer à des clients de la BN comment consulter leurs comptes bancaires à l'aide de leur micro-ordinateur.

« Ce que j'aime, c'est de savoir que mon employeur est au courant et tolère ma maladie, c'est pas mal moins stressant comme ça. »

Sébastien Boisseau n'est pas la seule personne handicapée travaillant pour la BN, où existe une politique d'intégration au travail des personnes handicapées. Chez TelNat, on en compte deux autres.

Reine Saïdah, porte-parole de l'Office des personnes handicapées (OPHQ), qualifie de « novatrice » la politique d'intégration de la BN. Mais elle déplore que trop peu d'entreprises fassent des efforts dans le même sens. Soit dit en passant, l'OPHQ dispose de programmes de subventions destinés à favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées.

« Je n'aurais pas pu rester à la maison à attendre un chèque d'aide sociale, raconte Sébastien. Il fallait que je travaille. »

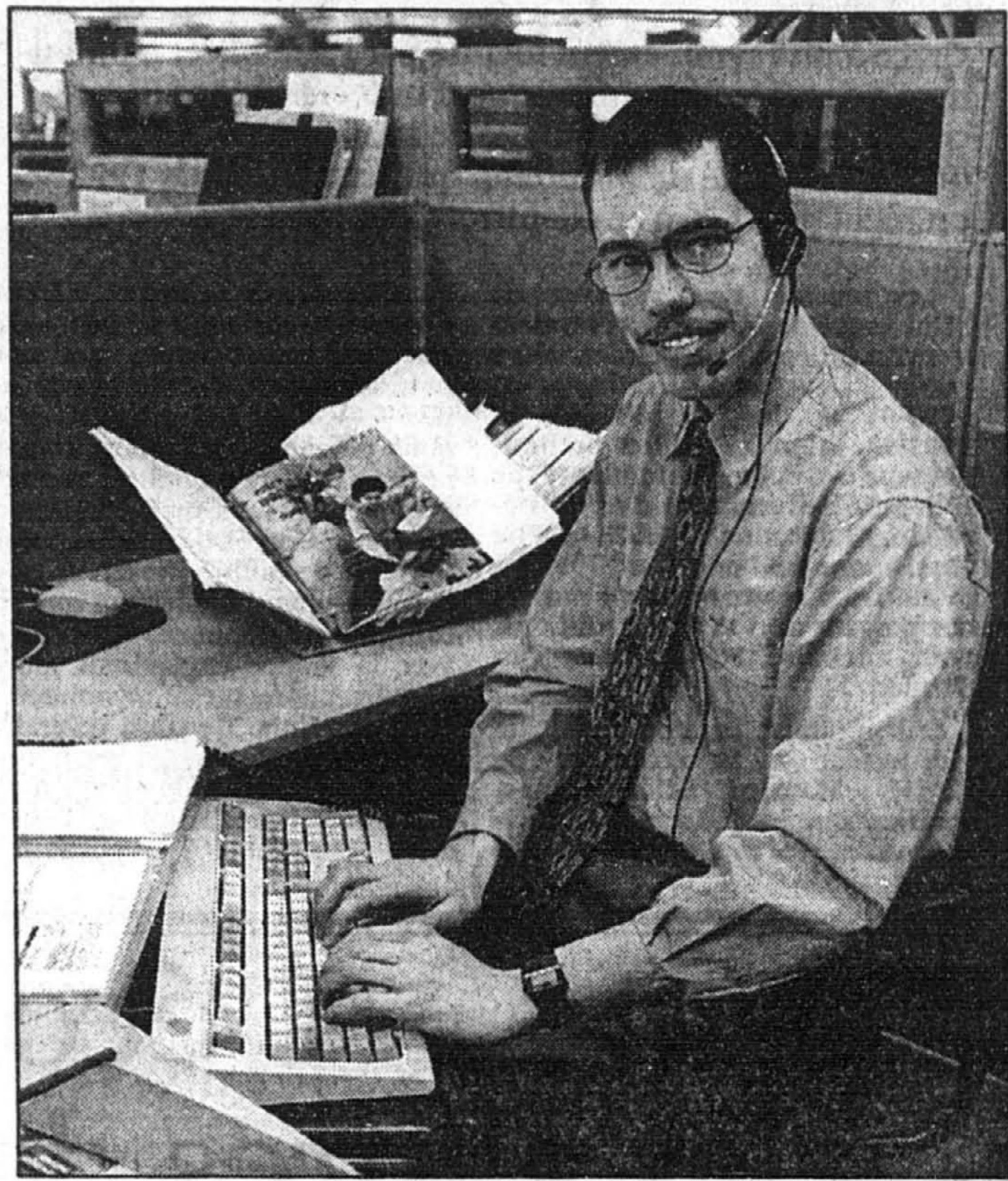
Même si, précise-t-il, travailler présente des risques : « Je peux faire une crise en marchant sur le trottoir, en traversant la rue, en attendant le métro... Mais je préfère foncer et prendre des risques calculés. Je me paye cette liberté-là. »

Il y a quelque temps, Sébastien a subi une opération au cerveau qui, espérait-il, allait l'empêcher de faire des crises. Ça n'a pas marché.

« J'aurais aimé pouvoir conduire une automobile, dit-il, j'adore la mécanique... »

Tant pis, il va continuer de faire de la moto... hors route. « Comme ça, explique-t-il, il n'y a pas de danger que je blesse un autre que moi. »

« Ce que j'aime, c'est de savoir que mon employeur est au courant et tolère ma maladie, c'est pas mal moins stressant comme ça. »



Sébastien Boisseau au travail : « Tu t'agites, tu salives, ça m'est arrivé de partir à courir, à crier. »

Amendes aux hôpitaux : vive réaction de l'AHQ

MARIE-FRANCE LÉGER

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a réagi vivement hier à l'imposition de fortes amendes à quatre hôpitaux de Montréal dont les urgences sont encore trop congestionnées.

Le GTI sur les urgences (Groupe tactique d'intervention) et la régie régionale de Montréal-Centre ont décidé de réduire les budgets des hôpitaux Maisonneuve-Rosemont (196 000 \$), Notre-Dame (196 000 \$), Sacré-Coeur (171 000 \$) et de l'Institut de cardiologie (26 000 \$) pour le premier semestre de l'année 1996-1997.

Ces établissements n'ont pas respecté les normes pour les patients sur civière séjournant à l'urgence au-delà de 48 heures. Mais l'AHQ considère que ces hôpitaux font des efforts très importants pour atteindre les objectifs de la régie et du GTI et qu'ils n'ont pas à subir de pénalités dans un contexte de « transformation majeure et rapide dans l'organisation des services » de santé.

En effet, pour le vice-président à la direction de l'AHQ, Jacques Nadeau, il est malheureux d'avoir à séjourner plus de 48 heures sur une civière à l'urgence mais cela peut arriver. « Toutefois, dit-il, la solution ne réside pas dans l'imposition de pénalités qui, s'ajoutant aux importantes difficultés financières des centres hospitaliers, ne feraient que compliquer davantage la situation. »

L'AHQ demande donc un peu plus de temps avant de passer aux mesures punitives, surtout si l'on tient compte des progrès réalisés dans ces établissements et ailleurs dans les services d'urgence à Montréal.

« La recommandation du GTI d'imposer des pénalités aux centres hospitaliers sonne mal dans le contexte actuel. L'AHQ demande d'ailleurs à la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre de ne pas imposer de telles mesures qui, ultimement, pourraient même pénaliser encore davantage les patients. »

Les chômeurs convoqués par le nouveau service d'aide fédéral invités à la prudence

PAUL ROY

Le Mouvement action-chômage (MAC) conseille la prudence aux chômeurs qui seront convoqués par le nouveau Service d'aide aux prestataires (SAP) du ministère fédéral du Développement des ressources humaines.

« Sous couvert d'aider les sans-emploi à réintégrer le marché du travail, le gouvernement cherche en fait à récupérer 380 millions d'ici l'an 2002 », affirme Hans Marotte, président du groupe communautaire. Il cite à cet effet une note de service émanant du sous-ministre adjoint André Gladu et destinée aux fonctionnaires chargés de faire appliquer ce programme au Québec.

Dans sa note, M. Gladu rappelle les trois objectifs du programme : aider les personnes à retourner au travail le plus rapidement possible ; réduire la dépendance vis-à-vis l'assurance-emploi ; et protéger l'intégrité du compte d'assurance-emploi. Trois clientèles sont visées : les prestataires dont l'emploi est en demande, les utilisateurs fréquents du système et les ex-fraudeurs.

« Je sais que quelques-uns d'entre vous pourraient être inconfortables avec l'une ou l'autre des catégories retenues, écrit M. Gladu dans sa note de service. Mais il n'en demeure pas moins que nous devons nous en occuper. »

Hans Marotte, du Mouvement action-chômage, dit ne voir dans ce programme « qu'un élément de plus dans la lutte contre les chômeurs que mène ce gouvernement plutôt que de s'attaquer à la racine du mal, le manque d'emploi ». Il recommande donc aux chômeurs convoqués de bien connaître leurs droits et obligations et de s'informer à des organismes indépendants (groupes de chômeurs, syndicats, etc.) « pour avoir l'heure juste et pouvoir, éventuellement, contester les décisions défavorables. »

Nous avons tenté sans succès de joindre M. Gladu hier.

Par ailleurs, citant à son tour un rapport interne du gouvernement fédéral, le Congrès du travail du Canada (CTC) signale que 55 % des sans-emploi ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage, comparativement à 33 % au moment où les libéraux de Jean Chrétien sont arrivés au pouvoir. Le CTC estime que d'ici la fin de 1997, la proportion des sans-emploi inadmissibles aux prestations excédera amplement les 60 %.

« Ces travailleurs ont cotisé à l'assurance-chômage, il y a un surplus de six milliards dans le compte et on refuse de leur verser des prestations, c'est de l'exploitation flagrante », a affirmé Bob White, président du CTC.

Fini les hydravions au-dessus de Québec

Presse Canadienne QUÉBEC

Dès l'an prochain, tous les circuits touristiques à bord d'aéronefs commerciaux seront interdits au-dessus de l'agglomération urbaine de Québec, incluant les controversés tours d'hydravions à partir du lac Saint-Augustin.

Cette décision sans précédent du ministère des Transports du Canada survient au terme d'une longue bataille qui a opposé municipalités et citoyens à Aviation Portneuf et Aviation Roger Forgues, deux transporteurs aériens opérant depuis le lac Saint-Augustin.

Ravi, le maire de Saint-Augustin-de-Desmaures (20 km au sud-ouest de Québec), Denis Côte, a aussitôt prédit que « les citoyens de la grande région de Québec retrouveront, dès 1998, la tranquillité des années

1970 ». Selon des relevés de Transports Canada, environ 75 % des 12 000 mouvements annuels d'aéronefs sur le lac sont reliés à des circuits touristiques.

« Il s'agit d'une décision politique prise dans l'intérêt public », a indiqué, hier, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, au nom de son homologue aux Transports, David Anderson.

Les deux transporteurs principalement visés n'ont été prévenus qu'une heure avant la conférence de presse, qui avait lieu hier après-midi à l'hôtel de ville de Saint-Augustin, qu'ils devront plier bagages à la fin de l'année.

Ni le ministère des Transports, ni la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures n'ont l'intention d'offrir une compensation financière à ces entreprises.

Laissez du blanc à l'agenda.

Le parc national de la Mauricie vous invite à profiter de forfaits avantageux.

Imaginez... 80 km de sentiers enneigés balisés sillonnant l'un des plus beaux coins de nature protégée du Québec, avec des haltes chauffées tous les 5 km ! La sainte paix ! Voilà ce que vous propose le parc national de la Mauricie.

Situé au nord de Shawinigan, à moins de deux heures de Montréal et à moins de 90 minutes de Québec, le parc est facilement accessible par l'autoroute 40.

Chaque forfait comprend une nuitée en occupation double, le petit-déjeuner, la boîte à lunch du skieur, le souper et les frais d'entrée pour le ski de fond au parc national de la Mauricie.

Auberge Le Florès

4292, 50^e Avenue, Sainte-Flore de Grand-Mère (Québec) Téléphone: 1 800 538-9340
Séjournez dans une auberge accueillante qui a remporté, en 1992, le Grand prix national de la petite entreprise touristique. Et après votre journée de plein air, détendez-vous à notre centre de massothérapie et dégustez notre souper gastronomique.

À compter de 66\$ par personne
Occupation double

Auberge Le Bôme

720, 2^e Avenue, Grandes-Piles (Québec) Téléphone: 1 800 538-2805
Cette charmante auberge, d'allure européenne, à la fois paisible et conviviale, met à votre disposition dix chambres décorées avec goût et originalité. Au retour de votre excursion, profitez d'un spa et d'un sauna, puis goûtez la succulente cuisine de l'Auberge.

À compter de 75\$ par personne
Occupation double

Aux Berges du Saint-Maurice

2369, rue Principale, Saint-Jean-des-Piles (Québec) Téléphone: 1 800 660-2112
Maison douillette construite sur un site enchanteur à proximité du parc. Repas du soir servi au Resto Bar Salon des Piles avec vue imprenable sur la rivière Saint-Maurice. Des unités de condo pouvant recevoir jusqu'à 4 personnes sont aussi disponibles.

À compter de 48\$ par personne
Occupation double

Auberge Godefroy

Secteur Saint-Grégoire, Bécancour (Québec) Téléphone: 1 800 361-1620
Hôtel haut de gamme où vous profiterez d'un service aussi stylé qu'attentionné dans une ambiance chaleureuse. Piscine intérieure, bain turquois et service complet d'un centre de santé.

À compter de 89\$ par personne
Occupation double

Quality Inn, La Rocaille de Grand-Mère

1851, 5^e Avenue, Grand-Mère (Québec) Téléphone: 1 800 567-9488
Séjournez dans l'une des plus grandes chaînes hôtelières au Canada. Le service impeccable et le professionnalisme de son personnel font du Quality Inn La Rocaille une destination qui offre un excellent rapport qualité/prix.

À compter de 65\$ par personne
Occupation double

Ces tarifs sont en vigueur 7 jours sur 7 jusqu'au 31 mars 1997. Taxes et service en sus. Pour en savoir plus sur ces forfaits et pour recevoir un dépliant, communiquez avec Parcs Canada en composant le 1 800 463-6769.

Un cadre scolaire congédié sauvagement gagne en Cour... de quoi payer son avocat

YVES BOISVERT

Si l'on n'était pas convaincu que le système judiciaire a grand peine à redresser les torts économiques pour les gens ordinaires, l'histoire de M. Alain Philibert pourrait être utile.

M. Philibert a 48 ans. En 1987, il a été embauché à forfait comme directeur du Centre d'intégration scolaire, une école de l'est de Montréal pour les enfants qui ont des troubles de comportement.

Son contrat a été renouvelé d'année en année. Il touchait 75 601 \$ par année en salaire et avantages à la fin de son contrat, en 1994. Son contrat prenait fin le 30 juin 1994. Comme il était cadre supérieur, il n'était pas protégé par la Loi sur les normes de travail, qui protège même les contractuels après trois ans de service continu (la loi exige alors un motif pour le congédiement).

Le 27 avril 1994, vers minuit et quart, le président du conseil d'administration de l'établissement, Paul Quesnel, l'appelle pour lui dire qu'il ne peut plus rentrer au travail, pas même pour aller cher-

cher ses effets personnels. Il est mis à la porte comme un voleur, on exige ses clefs et on ne lui donne aucune explication. Dehors !

L'établissement paie tout de même M. Philibert jusqu'à la fin de son contrat. Mais devant les gens du milieu, devant même sa secrétaire, il a grand-peine à expliquer la raison de ce congédiement sauvage. Les soupçons commencent à planer...

Or, M. Philibert avait un dossier disciplinaire absolument vierge. Devant le tribunal, les gens du Centre ont tenté de salir rétroactivement sa réputation, sans aucun succès.

La juge Nicole Morneau, de la Cour supérieure, a en effet donné raison à M. Philibert, qui poursuivait son ex-employeur pour atteinte à sa réputation et congédiement abusif.

« Le droit de ne pas renouveler un contrat de travail n'emporte pas celui de détruire un individu auquel on n'a, au surcroît, rien à reprocher », écrit la juge.

M. Philibert a mis sept mois à se trouver un nouvel emploi... à 30 000 \$ par année. Mais, observe la juge, les difficultés économiques ne sont pas dues au Centre : s'il avait été congédié poliment, M. Philibert aurait fait face à un marché du travail tout aussi ingrat.

La faute du Centre est dans l'abus de droit que constitue cette manière de congédier. Elle évalue l'ensemble des dommages moraux (humiliation, atteinte à la réputation, etc.) à 15 000 \$. Elle refuse de faire payer ses frais d'avocat par le Centre, suivant la tradition judiciaire, qui n'accordera cela qu'en des circonstances exceptionnelles.

Or, écrit la juge, l'avocat de M. Philibert (Guy Lauzon, de Dunton Rainville), lui avait déjà facturé au début du procès... 14 091 \$.

Sauf pour le rétablissement de sa réputation, M. Philibert sort donc de l'aventure un peu plus endetté.

Une gérante a fraudé son employeur de plus de 500 000 \$ en cinq ans

ANDRÉ CÉDILOT

Profitant de l'entière confiance de son patron, la gérante d'une importante entreprise de Pointe-Claire, dans l'ouest de l'île de Montréal, aurait utilisé une série de combines afin d'empocher plus de 500 000 \$ en cinq ans.

Aujourd'hui sans travail, Ginette Juteau, 45 ans, de Sainte-Marcelline, près de Joliette, a comparu mercredi en Cour du Québec pour répondre à 80 chefs d'accusations de fraude et de fabrication de faux documents.

Selon la dénonciation déposée au palais de justice de Montréal, l'ex-employée de la compagnie Briel et Kjaer se serait servie d'une

liasse de 52 chèques en blanc que lui avait remis son patron, en février 90. Cette initiative devait permettre à Mme Juteau d'assurer le roulement de l'entreprise les nombreuses fois où il s'absentait pour des voyages d'affaires. À sa grande surprise, il découvrait cinq ans plus tard, en vérifiant ses livres, qu'elle avait détourné l'argent à son profit.

D'après l'enquête du sergent-déTECTIVE Pierre Pouliot, de la brigade des fraudes financières de la CUM, Mme Juteau avait plusieurs trucs pour s'approprier l'argent. Entre autres, elle aurait retiré près de 150 000 \$ directement du compte en banque de la compagnie, sous prétexte de déposer l'argent dans... la petite caisse. D'après la police toujours, elle aurait payé de nombreux

factures au montant de 100 000 \$ qu'elle et son conjoint avaient accumulées au fil des années. Elle aurait également remboursé d'importantes sommes au fisc québécois et fédéral. Comble d'audace, elle avait gonflé son salaire sans autorisation, tout en s'octroyant un boni annuel de 30 000 \$!

Au début de 1995, inquiet de la piètre situation financière de son entreprise spécialisée dans la fourniture d'équipements électroniques, le propriétaire a demandé l'aide d'un vérificateur externe qui a découvert l'imposante arnaque en analysant les livres comptables.

Outre la poursuite criminelle, une cause civile contre Mme Juteau apparaît au plume de la Cour.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Manifestation des Cris albertains à Montréal

Les Indiens cris du lac Lubicon, en Alberta, ont transporté à Montréal, hier, le conflit qui les oppose à la papeterie Daishowa. Selon les Cris, qui ont manifesté devant les bureaux de Daishowa à Saint-Laurent, la firme japonaise menace la survie de leurs 500 membres depuis qu'elle a obtenu du gouvernement albertain, il y a neuf ans, des droits de coupe sur 29 000 kilomètres carrés dans le nord de la province. Les Cris lubicons avaient lancé en 1991 un boycottage des produits de Daishowa, mesure qui a été interdite par une injonction d'un tribunal ontarien l'année dernière.

AVALON ↪ UNE RACE PARTICULIÈRE DE BERLINES PLEINE GRANDEUR.

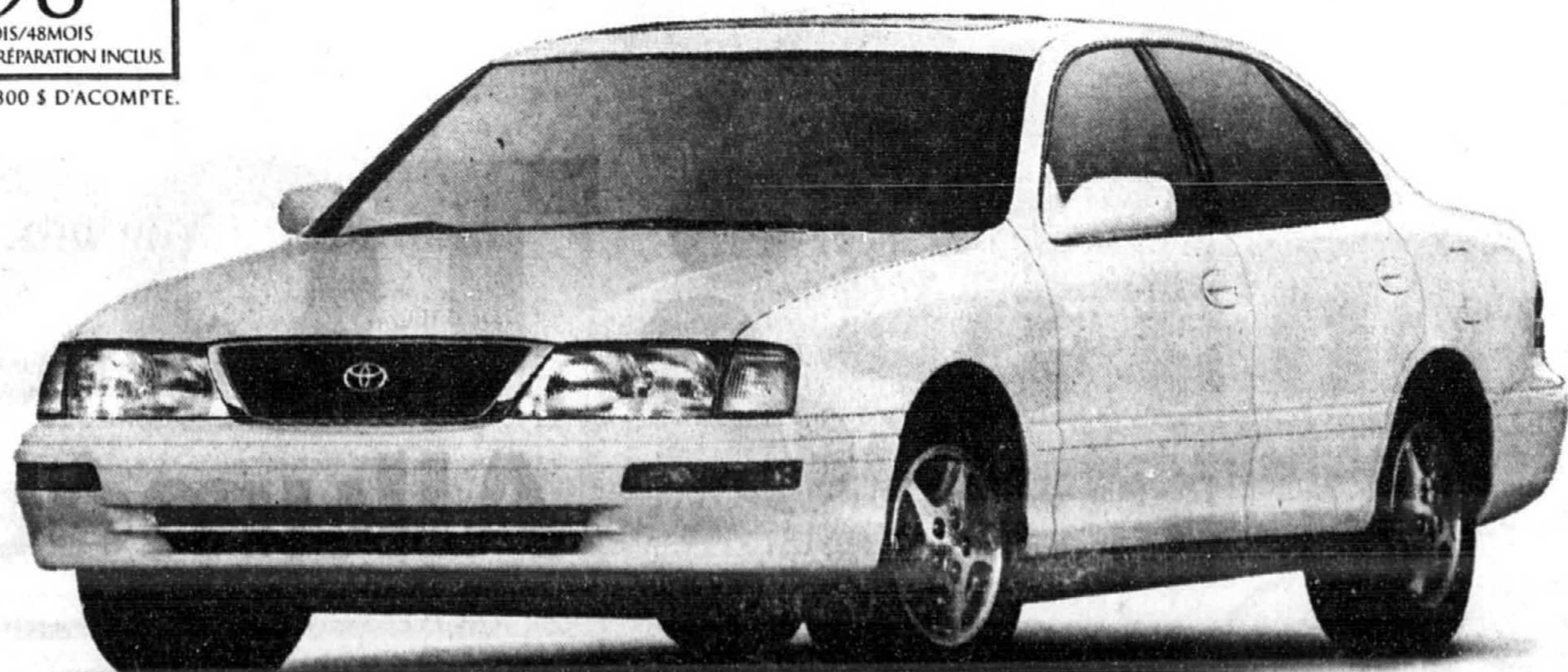
AVALON.
PLUS QU'UNE BERLINE
PLEINE GRANDEUR,
C'EST UNE TOYOTA
PLEINE GRANDEUR.


La Toyota Avalon 1997, c'est la berline pleine grandeur qui a plus à offrir. Sa ligne fluide et sophistiquée fera tourner bien des têtes dans votre voisinage. À l'intérieur, un espace généreux conçu pour 6 passagers est rempli de petits agréments pour vous permettre de prendre vos aises en tout confort. Derrière le volant, vous serez littéralement transporté par son moteur V6 de 200 chevaux, sa douceur de roulement exceptionnelle et sa tenue de route précise. Mais surtout, contrairement aux autres berlines de sa catégorie, l'Avalon vous procure plus de tranquillité d'esprit grâce à la qualité, la fiabilité et la durabilité légendaires de Toyota. L'Avalon 1997. C'est une berline pleine grandeur. Et avec un prix à partir de **33 718 \$**, elle est aussi étonnamment abordable.

 **TOYOTA**

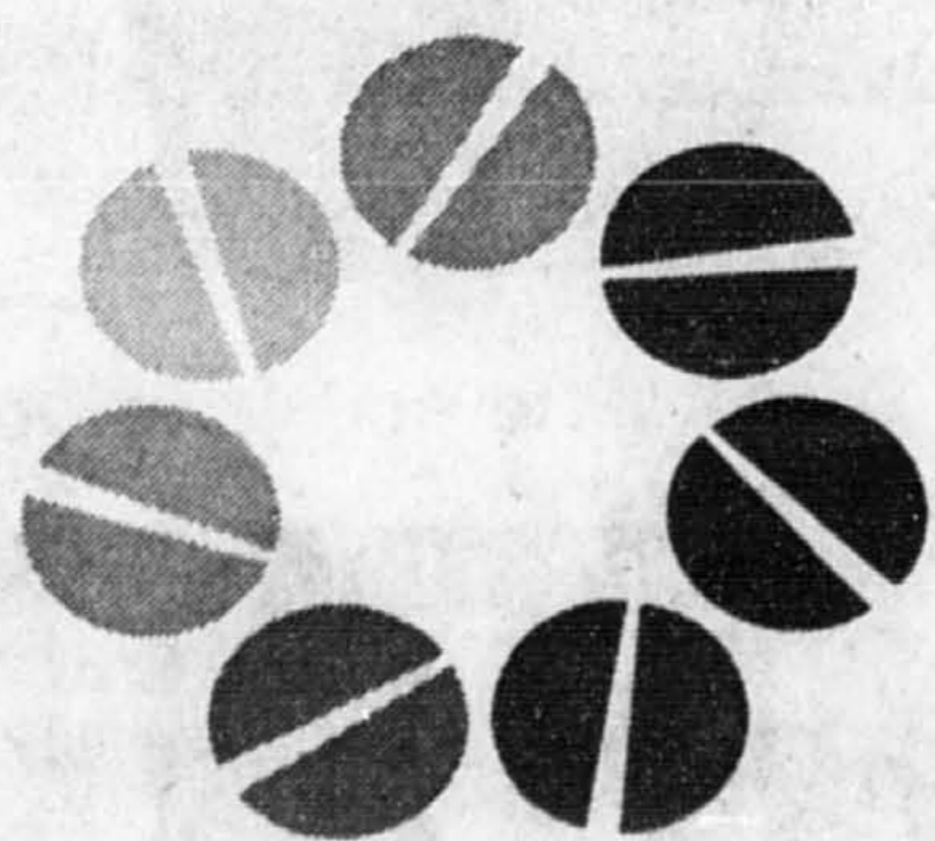
TOYOTA AVALON XL

LOUEZ À PARTIR DE
398\$*
PAR MOIS/48MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
SEULEMENT 4 300 \$ D'ACCOMPTE.



 Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux canadiens.

LE 27 JANVIER
À 17H,
TQS FERME
SON STUDIO
ET MET SES
JOURNALISTES
DANS LA RUE.



TQS
Allumée!

Montréal attribue sa faute à « des erreurs banales »

GEORGES LAMON

La Ville de Montréal a identifié « les responsables de ces erreurs humaines banales » qui ont causé l'accident sur l'autoroute Bonaventure et prendra des mesures appropriées en conséquence. Cette conclusion fait suite à l'enquête interne d'un comité d'experts de la Ville.

Selon le porte-parole de la Ville, Philippe Briand, le service des Ressources humaines et celui du Contentieux étudient actuellement le dossier des personnes mises en cause pour décider, dans les jours à venir, de la suite à donner en application avec la convention collective de travail. Tout en reconnaissant la responsabilité de la Ville de Montréal dans ce dossier, le porte-parole a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un cas isolé.

« À l'avenir, nous serons encore plus alertes. Ça ne met en cause ni les horaires, ni les cols bleus. Ces derniers, au contraire, ont fait du bon travail. Sur Bonaventure, le chargement a été fait en dernier, c'est inadmissible. »

Par ailleurs, selon Claude Vézina, président de l'Association des contremaîtres de Montréal, qui renégocie une nouvelle convention collective de travail, ces événements ont mis en lumière « un manque évident de communication, de connaissance du milieu et même une carence dans la supervision des travaux de déneigement » dans la région Ville-Marie.

Même si le chargement de la neige doit se faire en priorité sur le tronçon de l'autoroute Bonaventure, l'ordre d'exécution des travaux n'aurait pas été transmis par les personnes responsables du déneigement de ce secteur durant la semaine de l'accident subi par Dina Dugal, dont la voiture a plongé en bas de l'autoroute. « Il était prévu que ce tronçon de Bonaventure devait être dégagé en priorité, a signalé M. Vézina, mais apparemment l'information n'a pas été acheminée aux responsables. Serait-ce qu'en haut lieu on n'aurait pas pris les moyens pour s'assurer de l'exécution des travaux de déglacage des parapets ? Ou serait-ce attribuable au remplacement récent du surintendant de la région Ville-Marie ? »

M. Vézina a rappelé que depuis les trois dernières années, ce contrat avait été confié à l'entreprise privée sous supervision de la Ville. Ce n'est que cette année que la Ville a pris ce secteur en régie.

À la suite de l'accident, le responsable de la région Ville-Marie a jugé bon de rappeler au personnel, dans une note, que ce tronçon de l'autoroute Bonaventure, ses bretelles d'entrée et de sortie « relevaient bien de la Ville de Montréal ».

Enfin, le mari de Dina Dugal, Samuel Abdel Rahman, s'est dit peu surpris des conclusions du comité d'experts. Il espère toujours que les dirigeants de la Ville s'excuseront, à tout le moins.

Jean-Guy Mathers passe la nuit en prison... pour réfléchir

Coupable d'outrage, il risque un an d'incarcération

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

À sa grande surprise, Jean-Guy Mathers, le controversé homme d'affaires de Saint-Eustache, a été envoyé hier en cellule pour une nuit afin de réfléchir sur la façon de régler le dossier qui l'oppose à la municipalité de Boisbriand et au Procureur général.



Jean-Guy Mathers

M. Mathers, âgé de 68 ans, était accusé d'outrage au tribunal devant le juge Roland Durand, de la Cour supérieure (chambre civile) à Saint-Jérôme. Après avoir écouté les deux parties, le juge l'a reconnu coupable. M. Mathers doit connaître sa sentence à 11 h ce matin.

Lors de l'audience, le juge Durand s'est mis en colère et il a avisé Mes Richard Perras et Richard Morin (avocats de Mathers) que s'il était toujours en colère, il pourrait bien imposer une peine d'emprisonnement en plus d'une amende.

En 1992, Jean-Guy Mathers s'est porté acquéreur d'un vaste terrain où il a construit le Manoir Mathers valant environ deux millions de dollars. Il a empiété sur des terrains appartenant à la Couronne, tout en endommageant le lit de la rivière des Mille-Iles.

La municipalité et le Procureur général ont obtenu une injonction lui ordonnant d'effectuer dans une période d'un an les modifications nécessaires, mais rien n'a été fait. Les travaux auraient coûté 700 000 \$. Et depuis ce temps, le domaine a été vendu à quelques compagnies.

L'avocat du Procureur général, Me Robert Rivest, allègue que ces entreprises sont con-

trôlées par M. Mathers, qui a mis des prétextes à leur tête. M. Mathers soutient que non.

L'audience a été marquée de plusieurs interruptions, et le juge Durand n'était pas de bonne humeur à cause des propos qu'il a entendus de la part du clan Mathers.

Il n'a pas du tout aimé la version d'un dénommé Pomerleau, qui se dit seul à la tête des entreprises Sainte-Thérèse Habitations, l'une des firmes maintenant propriétaires du domaine.

Le tribunal lui a demandé de qui il prenait ses directives, et il a répondu « de Robert Mathers et de Brigitte », mais pas de Jean-Guy Mathers. Il a par la suite mentionné qu'il s'était rendu au palais de justice à titre de chauffeur de Jean-Guy Mathers.

Pour cette raison, notamment, le juge a invité MM. Pomerleau et Mathers à réfléchir et à convaincre les compagnies de s'unir pour effectuer les réparations nécessaires.

Il a aussi demandé à l'avocat du Procureur général de lui présenter une requête pour une nouvelle demande d'injonction ordonnant d'effectuer le travail demandé.

En attendant, il a décidé d'envoyer M. Mathers à la prison commune de Saint-Jérôme.

Mais cette décision a créé tout un émoi. Sans doute surprise, la greffière a pesé sur le bouton d'urgence.

Deux constables spéciaux sont donc arrivés en courant pour prendre M. Mathers en charge. Il a remis ses bijoux et son téléphone cellulaire à un ami avant de se placer entre les deux agents et de prendre la direction du bloc cellulaire.

L'homme qui a tué René Caron ne serait pas celui qu'avait engagé sa femme pour le battre

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Pendant que René Caron la serrait contre lui, une main sous ses vêtements, tout en l'embrassant, en fin de soirée du 29 juin 1983, Danielle Thériault-Caron soutient qu'un homme, la tête recouverte, est sorti des bosquets de l'île Saint-Jean pour s'attaquer à son mari.

Selon elle, cet inconnu n'était pas l'homme que Denis « Jim » Boivin, qui avait reçu 10 000 \$, devait envoyer pour « tapocher un peu René et lui faire des bleus », juste assez pour qu'il ne puisse pas prendre la direction de son voilier.

Danielle Thériault-Caron témoignait hier pour la deuxième journée en sa défense devant le juge Kevin Downs. Elle a précisé qu'elle voulait se venger de son mari qui lui avait demandé de l'accompagner en vacances sur le lac Champlain pour ensuite retirer son invitation.

La femme de 57 ans, accusée avec sa fille Lyne du meurtre de son mari, a expliqué au palais de justice de Saint-Jérôme que « Jim » était venu la rencontrer chez elle au début de juin. La discussion a eu lieu dans la cour, près de la piscine. C'est Lyne qui avait recommandé cet homme à sa mère. Celle-ci a précisé que sa fille, cependant, ne savait pas pourquoi.

Danielle Thériault-Caron a souligné, en réponse à son avocat Jeffrey Boro, qu'elle voulait faire battre son mari. « Jim » lui aurait répondu que ça coûtait 10 000 \$ et qu'une fois qu'elle aurait l'argent, elle n'aurait qu'à lui téléphoner.

Le 29 juin, elle décide de faire battre son mari et fait venir Jim chez elle. Il lui a donné le nom d'un restaurant de Terrebonne, lui disant que son homme de main devait attaquer son mari dès la sortie du restaurant.

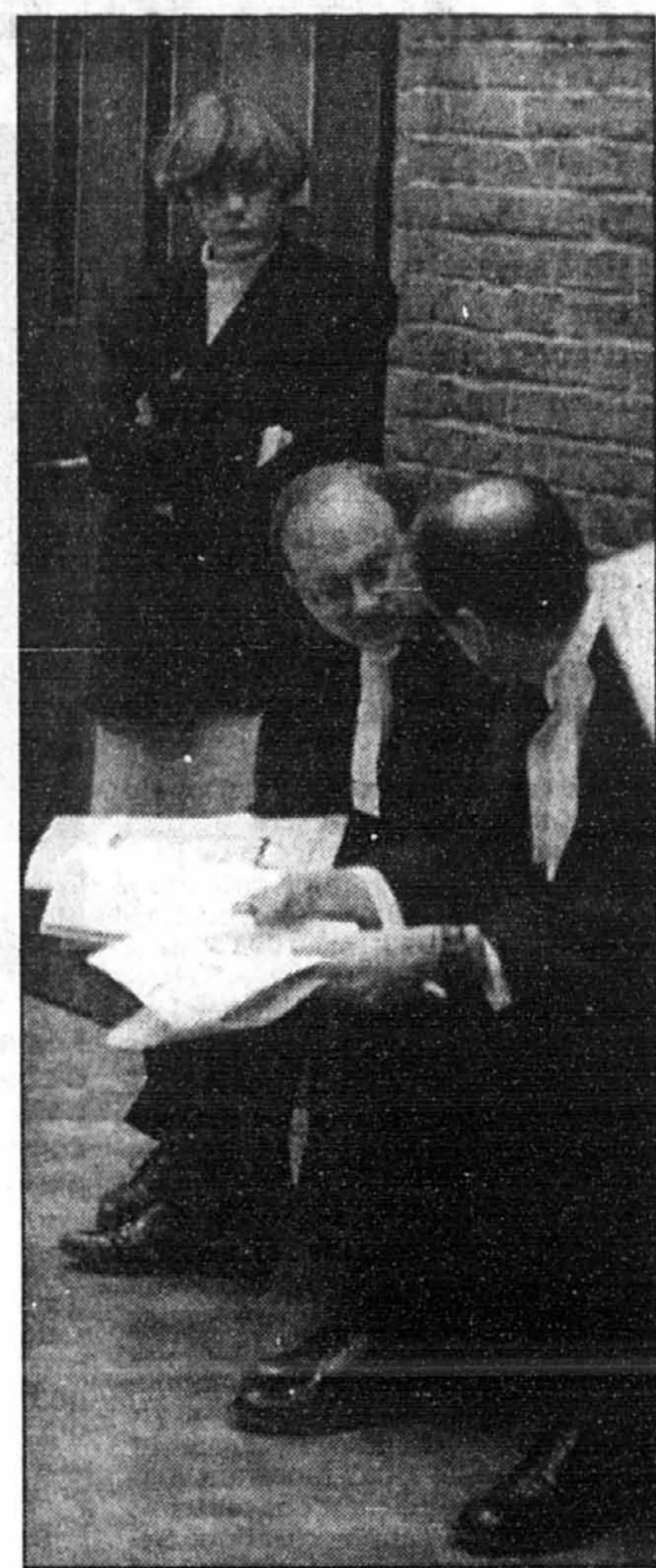
À la sortie, le couple a pris une marche dans la direction prévue et rien ne s'est produit. Ils ont marché et parlé durant plus d'une heure, puis se sont arrêtés sur une passerelle. « J'espérais que l'homme de Jim ne viendrait pas. René m'a prise dans ses bras, il a commencé à m'embrasser. C'est à ce moment qu'il a été agressé », a relaté en pleurant Mme Thériault-Caron.

Selon elle, l'inconnu n'était pas celui qui avait reçu le contrat. Elle soutient avoir crié de le lâcher. « Je pleurais, je paniquais, je ne savais plus où aller. J'étais complètement perdue. La dernière fois que je les ai vus se battre, René avait le dessus », a-t-elle précisé.

225 000 \$ d'assurance

Par la suite, elle a pris un taxi. Elle affirme avoir téléphoné chez son mari à plusieurs reprises et n'avoir pas dormi de la nuit. Elle n'a pas voulu appeler la police parce qu'elle avait peur.

Le lendemain, elle s'est rendue à La Malbaie avec un ami, Normand Robichaud, mais elle ne lui a rien raconté parce qu'elle était persuadée qu'il aurait téléphoné à la police. C'est là qu'elle a été informée que la police la recherchait à cause d'une mortalité. Les policiers sont arrivés et elle a été déte-



Lors d'un ajournement, Danielle Thériault-Caron regarde son avocat, Jeffrey Boro (à gauche) discuter avec celui de sa fille, Benoît Henry.

nue en vertu d'un mandat du coroner. Après un séjour à la prison Tanguay, elle a été relâchée le 11 juillet.

En réponse à Me Boro, elle a affirmé que son mari ne voulait rien savoir des polices d'assurance et qu'elle ne savait pas qu'il en avait une. Elle a demandé à une avocate et à une autre personne de s'occuper de la succession. Et elle a finalement reçu une somme de 225 000 \$ de la compagnie d'assurance au début de 1985.

En 1995, elle a reçu des nouvelles de Jim et c'est peu de temps après qu'elle devait être arrêtée puis accusée de meurtre prémédité.

Importateur de reproductions antiques européennes

Economisez jusqu'à 50%

Table, jusqu'à 16 pl. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
5529, boul. Décarie (coin av. Plamondon), Montréal

Stationnement à l'arrivée
344-1400

Design Louis George

LA VENTE D'HIVER EST EN COURS

JUSQU'À 50% DE RABAIS

Si vous pouvez vous y asseoir, vous pourrez économiser. Tous nos sièges sont présentement en solde. Chaque canapé, causeuse, fauteuil, chaise longue, canapé-lit, modulaire et inclinable peuvent être commandés dans une multitude de modèles en tissus ou en cuir. Rabais intéressants sur les démonstrateurs.

Canapé illustré - Ord. 1 995 \$ - Solde 1 499 \$ TPS incluse
Canapés à recouvrement sur mesure à compter de

999 \$

Service de décoration gratuit en magasin, pour vous aider à créer un intérieur à votre image.

OGILVY
DEPUIS 1988
CHOUÏNE ÉTAGE
Sous-Catégorie
au Palais de Montréal

842-7711, postes 294 ou 347

LES VRAIS SPECIALISTES

CENTRE D'APPAREILS MÉNAGERS

MAYTAG

Rabais du manufacturier

- Rabais de **60 \$** Ensemble laveuse sècheuse* **MAYTAG**
- Rabais de **125 \$** Réfrigérateur* **MAYTAG**
- Rabais de **50 \$** Cuisinière* **MAYTAG**
- Rabais de **40 \$** Lave-vaisselle* **MAYTAG**
- Rabais de **50 \$** du manufacturier

- Cuisinière 30 po
- Surface ceran
- Disponible en blanc ou noir

SI ÇA NE PORTE PAS LE NOM MAYTAG, CE N'EST PAS DU MAYTAG!

- Réparations toutes marques
- Comptoir de pièces toutes marques
- Service autorisé

*Modèles spécifiques

MONTRÉAL	MONTRÉAL	RIVE-SUD	RIVE-NORD
6476, RUE BEAUBIEN Entre Lacordaire et Langelier	5922, RUE DE SALABERRY (PRÈS RUE LACHAPPELLE)	5525, AUTEUIL BROSSARD	214, BOUL. LABELLE SAINTE-THERÈSE
253-5903	334-6762	678-4222	435-5935

Deux des avocats de Paul Bernardo mis en accusation

Ils avaient soustrait à la justice des vidéos incriminants

Presse Canadienne
TORONTO

Deux des anciens avocats de l'assassin Paul Bernardo ont été accusés, jeudi, d'avoir conservé des vidéos montrant ses crimes sexuels. Or, si elles avaient été portées plus tôt au dossier, ces pièces auraient pu empêcher Karla Homolka, la femme de Bernardo, de conclure un accord de plaider avec la Couronne.

Les avocats Carolyn MacDonald et Ken Murray ont été accusés d'obstruction à la justice et de possession de pornographie infantile. Les inculpés ont représenté Bernardo, en 1993 et 1994, alors même que des policiers cherchaient ces films pour étoffer leur cause, dans l'affaire des meurtres de Kristen French, 15 ans, et Leslie Mahaffy, 14 ans.

Fabrication de matériel pornographique

Après s'être rendus à la police à Niagara Falls, les deux avocats ont été remis en liberté sur promesse de comparaître en cour le 25 février. Ken Murray aurait également été accusé de fabrication de matériel pornographique, pour avoir copié les films montrant Bernardo. Les policiers n'ont toutefois pas confirmé cette accusation. Selon Austin Cooper, qui défend



Les avocats Carolyn MacDonald et Ken Murray ont été accusés d'obstruction à la justice et de possession de pornographie infantile pour avoir caché les vidéos qui auraient pu faire condamner Carla Homolka à une plus lourde peine. Me Murray aurait même copié les documents.

PHOTOS PC

l'avocat Murray, son client va plaider non coupable à toutes les accusations. M. Murray maintient qu'il n'a rien fait de répréhensible et qu'il est traité en bouc émissaire à qui l'on veut faire porter le fardeau d'erreurs commises par la police.

Son procès pourrait être centré sur la portée des privilèges que

peuvent invoquer les avocats dans la défense de leurs clients. Au plan professionnel, la Law Society of Upper Canada mène aussi des enquêtes sur Carolyn MacDonald et Ken Murray. Un règlement du barreau ontarien interdit dans certains cas à ses membres de garder pour eux des informations que recherchent les autorités. Ces films mon-

trèrent le viol, par Bernardo et Homolka, de Kristen French, de Leslie Mahaffy, de la jeune soeur de Homolka, Tammy, et d'une autre adolescente dont l'identité n'a pas été divulguée.

Ken Murray a expliqué à un quotidien torontois avoir pris les films dans la maison de Paul Bernardo, à Ste. Catharines, en mai 1993, soit deux mois avant que Karla Homolka soit autorisée à plaider coupable à l'accusation réduite d'homicide non prémédité, en échange de son témoignage contre son mari. Homolka a reçu une sentence de 12 ans pour son rôle dans les deux meurtres.

Découverte mystérieuse

De leur côté, les policiers n'avaient pu trouver les films — que M. Murray dit avoir découverts au-dessus du luminaire d'une salle de bains — en dépit d'une fouille qui s'est étendue sur 71 jours. M. Murray a cessé de défendre Bernardo et, à l'automne de 1994, il a remis les films à son remplaçant, l'avocat John Rosen, qui les a ensuite transmis aux procureurs de la Couronne. Puis, à la suite d'une enquête menée en 1996, le juge Patrick Galligan a conclu : « Si ces films avaient été en possession des autorités le ou avant le 14 mai 1993 (date de l'accord avec Karla Homolka) la Couronne n'aurait jamais été partie à cet accord. »

Ces films sordides ont largement contribué, en septembre 1995, à faire condamner Paul Bernardo à la prison à vie, pour les meurtres de Kristen French et Leslie Mahaffy.

Cosmodôme : l'assemblée des créanciers est remise

YANN PINEAU

Comme prévu, et tel que recommandé par le syndic Jean Robillard, les créanciers de Camp spatial Canada ont reporté hier leur assemblée, au plus tard au 10-mars prochain. La compagnie échappe donc à la faillite pour encore quelques semaines.

Camp spatial Canada, propriétaire du Cosmodôme, est sous la protection de la Loi sur la faillite depuis le 5 juillet 1996 et a épuisé tous les sursis pouvant être accordés par la Cour supérieure. Le 6 janvier dernier, au terme de ces délais, la compagnie a déposé une proposition au Bureau du surintendant des faillites afin d'obtenir quelques semaines supplémentaires pour sauver le musée de l'espace de Laval.

À l'assemblée d'hier, le syndic Jean Robillard a déclaré à la quinzaine de créanciers présents qu'« aucune récupération n'était envisageable pour les créanciers ordinaires » si la compagnie était mise en faillite. Leur seul espoir réside dans le dépôt d'une proposition amendée, qui doit se faire au plus tard le 15 février et qui indiquera les modalités de paiement de la dette de Camp spatial Canada. Les créanciers se prononceront alors en assemblée sur la nouvelle proposition au plus tard le 10 mars.

Des discussions se poursuivent avec différents interlocuteurs, dont les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Laval et la Banque Nationale, afin de trouver une solution à long terme aux problèmes de l'institution, grevée d'une dette de plus de 31 millions et en perpétuel déficit d'exploitation.

La Banque Nationale détient une créance de 24 millions, dont 13,5 sont garantis par Laval, et le Bureau fédéral de développement régional a une créance de 5,1 millions. Le reste est partagé entre plus de 280 autres créanciers.

« Je suis très déçue de l'ajournement de l'assemblée. À mon avis, les gouvernements ont eu tout le temps de trouver une solution, mais on n'a pas le choix », a indiqué Ginette Payant, présidente de Service Média Payant, à l'issue de l'assemblée d'hier. Sa compagnie détient une créance de 94 172 \$.

Pour sa part, Alain Contant, trésorier de Camp spatial Canada, a déclaré que « les discussions pour trouver une solution allaient bon train ». « Nous y croyons, a-t-il ajouté, mais nous ne pouvons pas être certains du dénouement. »

À Ottawa, Québec et Laval, on indique que les discussions se poursuivent (une rencontre est prévue pour la semaine prochaine), mais le mutisme le plus complet règne sur les différents scénarios envisagés.

Rappelons qu'un rapport commandé par le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, recommande une recapitalisation de plus de 39 millions afin de régler les problèmes financiers du musée.

Les recteurs favorables à la sécurité d'emploi

Presse Canadienne
QUÉBEC

Contrairement aux présidents de leurs conseils d'administration qui en ont fait la demande au premier ministre Lucien Bouchard, les recteurs des universités du Québec ne croient pas opportun d'abolir la sécurité d'emploi des professeurs et du personnel de soutien dont les départements pourraient fermer à la suite d'une rationalisation des programmes. Outrée par la demande des présidents, la Fédération québécoise des professeurs d'université réclament leur démission.

Dans une lettre adressée en novembre au premier ministre Lucien Bouchard, les présidents des conseils d'administration de l'université Laval, de l'Université de Montréal, de Concordia, de McGill, de Bishop's, de l'Université du Québec et de l'Université de Sherbrooke suggèrent « que le code du travail devrait permettre de mettre fin à la sécurité d'emploi de professeurs et de personnel de soutien dans les domaines dont une université se retire, cela après avis et dans un délai raisonnable et avec indemnisation des personnes ». Les présidents expliquent qu'une rationalisation des programmes ne peut apporter des économies si la sécurité d'emploi est maintenue.

Ils préconisent également un âge de retraite obligatoire, un amendement à la formule de financement pour y insérer des incitatifs au partage des programmes et des champs d'études, un plan spécial de réfection des infrastructures, une hausse progressive des frais de scolarité et une modulation de ceux-ci selon le coût de la formation.

Style «relax» tous les jours

297 \$*

RAV4 4 portes
de Toyota
Location à
compter de

/mois (48 mois)
Modèle à traction intégrale
et transmission automatique

Versement initial de seulement 1 250 \$. Frais de transport et de préparation inclus.

Only en 44 Pour à peine 297 \$ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant

que le modèle 1997 ait été proclamé « automobile de l'année » par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en

version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota et

profitez-en pour faire un essai routier!

RAV4
TOYOTA



Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, loués et livrés d'ici le 28 février 1997. Location, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 \$ alloués pour frais de transport et de préparation. * Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VP-A à transmission automatique) avec versement initial de 1 250 \$ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité de 1 250 \$ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 000 \$. Valeur de l'option d'achat (13 201,92 \$) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 \$ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

CRÉDIT
TOYOTA

Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.

Politique

La politique familiale reçoit bon accueil

La question du financement soulève toutefois beaucoup de scepticisme

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Généralement bien accueillie par les milieux syndical et communautaire, la nouvelle politique familiale de la ministre Marois suscite encore cependant beaucoup de scepticisme sur son financement.

Le CSN comme la CEQ s'interrogent toutes deux sur « le manque de clarté » de l'énoncé quant aux ressources qui seront disponibles pour réaliser l'ambitieux plan de Pauline Marois.

« Sur le fond, le gouvernement vient de prendre une direction attendue. Mais aurons-nous les moyens de réaliser cela? » se demande aussi le président de la Fédération des unions de famille, Jacques Lisée.

« L'année prochaine, il y aura 95 000 enfants de 4 ans au Québec. Est-ce que la ministre peut fournir une place en garderie à tous ces enfants? Et à quel prix? » s'interroge le député libéral de Jacques-Cartier, Geoffrey Kelley.

Même inquiétude de la part de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Diane Drouin, qui craint que l'ef-

fet de l'argent neuf que versera Québec pour la mise sur pied de maternelles à cinq ans ne soit annulé par d'éventuelles compressions ailleurs.

« On est heureux qu'enfin ce soit officiel: on le réclamait depuis longtemps. Mais notre inquiétude a toujours été au niveau du financement. Ce matin, Mme Marois a été rassurante, mais on est toujours aux aguets. On ne voudrait pas avoir de l'argent d'une main et s'en faire retirer de l'autre », dit-elle.

Autre critique: la portée de la nouvelle allocation unifiée est très limitée. Le programme, qui ne s'adressera qu'aux familles qui sont dans « l'extrême indigence » est « vraiment trop peu généreux », croient la CSN et la CEQ.

Les grandes perdantes de cette réforme sont évidemment les garderies privées — où on retrouve

actuellement 40 % des places en garderie — qui, à court terme, sont condamnées à disparaître. « Nous offrirons aux garderies à but lucratif un plan de conversion avec achat d'actif », a expliqué la ministre Pauline Marois.

Pour l'Association des propriétaires de garderies du Québec, cela équivaut à une « étatisation déguisée ». L'association « déplore la position déloyale et immorale de la ministre, qui va à l'encontre de la libre entreprise ».

« Après vous avoir donné des subventions, on vous dit que vous ne pouvez plus exister. Si vous ne vous transformez pas, vous allez faire faillite: c'est ça le message du gouvernement », déplore la présidente Michèle Robinson, qui rappelle que les propriétaires de garderies privées sont en majorité des femmes.

Au moment où les ressources se font rares, l'État aurait tout avantage à miser sur un partenariat avec ces entreprises, estime aussi le député Geoffrey Kelley. « Combien va coûter la conversion de toutes ces places aux contribuables québécois? »

Nouvelle politique familiale



Table de l'allocation annuelle unifiée, non imposable, selon le revenu familial net et la composition familiale.



Revenu net (en \$)	Allocation par famille monoparentale (en \$)			Allocation par famille biparentale (en \$)		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1000	3031	4331	5159	1731	3131	3859
5000	3031	4331	5159	1731	3131	3859
10 000	3031	4331	5159	1731	3131	3859
15 000	2345	3745	4473	1731	3131	3859
20 000	131	1245	1973	1401	2801	3529
25 000	131	305	523	131	1116	1844
30 000	131	305	523	131	305	523
35 000	131	305	523	131	305	523
40 000	131	305	523	131	305	523
45 000	131	305	523	131	305	523
50 000	131	305	523	131	305	523
55 000	0	55	273	0	55	273
59 000	0	0	73	0	0	73

Source: Gouvernement du Québec

Le prochain budget fédéral ouvrira la voie à des hausses de dépenses

Presse Canadienne
OTTAWA

Le prochain budget fédéral ouvrira la voie à un accroissement des dépenses, prévoit le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé.

Pour la première fois en plus de dix ans, dit-il, les ministères fédéraux ne feront face à aucune compression budgétaire importante.

« À mon avis (...) nous touchons le fond. Nous ne pouvons nous permettre de descendre plus bas », a déclaré M. Massé au quotidien *Ottawa Citizen*.

Toute compression additionnelle, a-t-il dit, menacerait les programmes sociaux et les autres services auxquels les Canadiens estiment avoir droit avec leurs impôts.

C'est un choix politique très difficile que de décider de l'ampleur et de la durée des compressions, a dit le ministre. Il croit que d'ici la fin de 1998-1999, la patience de la population sera à bout.

« À ce moment-là (...) nous serons en mesure de recommencer à accroître les dépenses gouvernementales, probablement au même rythme que la croissance des revenus, et nous aurons une demande

accumulée de services que nous devons satisfaire. »

M. Massé a été l'initiateur de la révision en deux étapes des libéraux pour évaluer les programmes et les services gouvernementaux et décider lesquels pouvaient être abolis ou réduits.

Son projet de quatre ans a été le pivot de la stratégie de réduction du déficit du ministre des Finances, Paul Martin, et le fait qu'il craigne de prolonger les compressions donne une idée du prochain budget préélectoral des libéraux, qui est attendu à la fin de février ou au début de mars.

Le ministre Martin a annoncé que le gouvernement songe à des réductions d'impôt sélectives et à certaines nouvelles dépenses, notamment pour lutter contre la pauvreté infantile et créer de nouveaux emplois.

Le gouvernement vise un déficit de 9 milliards d'ici 1998-1999. À ce moment-là, il n'aura plus à emprunter pour financer ses opérations, ce qui ouvrira la voie à des réductions d'impôt plus étendues, à un accroissement des dépenses ou à l'utilisation des épargnes pour réduire la dette.

Les compressions à la SRC: un impact « très négatif » sur les minorités

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'abolition de 2500 postes à Radio-Canada, ce printemps, aura un impact « très négatif » sur les minorités linguistiques au pays, conclut un rapport préliminaire du bureau du Commissaire aux langues offi-

cielles. Le document, dont la Presse Canadienne a pris connaissance hier, invite la société d'État à consulter les francophones hors Québec et les Anglo-Québécois avant de procéder aux compressions de personnel annoncées, afin d'en atténuer les répercussions négatives.

Le document reconnaît que Radio-Canada se retrouve acculé au pied du mur à cause des compressions de 414 millions \$ qui lui ont été imposées par le gouvernement pour la période allant de 1994 à 1998.

Mais il établit clairement que la société de la Couronne n'a pas consulté les minorités sur les conséquences de ces mesures.



Doug Young

Young appuie l'amiral Murray

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre de la Défense, Doug Young, a donné hier son appui au chef d'état-major intérimaire, le vice-amiral Larry Murray, quelques minutes après avoir déclaré à des officiers supérieurs qu'il voulait trouver la source du malaise au sein de la direction des Forces armées.

« Les exemples de manque d'intégrité et de mauvais jugement dans les plus hauts rangs ont soulevé des questions sur les valeurs et les principes qui guident les membres des Forces armées canadiennes », a déclaré le ministre Young au congrès annuel des Associations de la Défense.

« Je veux connaître la source des problèmes. Je veux aller au

fond de cette soi-disant crise de leadership. »

Lors d'une rencontre avec les journalistes, M. Young a déclaré que le vice-amiral Murray « fait du bon travail depuis que je suis ministre de la Défense ».

L'appui du ministre Young au chef d'état-major rappelle quelque peu les paroles qu'avait eues l'ancien ministre de la Défense, David Collette, à l'égard du prédécesseur du vice-amiral Murray, le général Jean Boyle.

« Lorsque l'enquête sera terminée, il poursuivra son bon travail », avait dit M. Collette en septembre.

Un mois plus tard, ni M. Collette ni le général Boyle n'étaient plus en fonctions.

100-1996 RIBS

ARCHAMBAULT

LA PLUS GRANDE MAISON DE PIANOS AU QUÉBEC

OUVERT 7 JOURS MÊME LE DIMANCHE

Solde d'inventaire

4 jours seulement

23
24
25
26

janvier 1997

Jusqu'à **40%** de réduction

Chickering
WURLITZER
Baldwin
YAMAHA
ARCHAMBAULT

Renseignements : 849-6201 poste 434 ou 456

502, rue Sainte-Catherine Est BERRI UGAM (514) 849-6201

LOTO DES VAINQUEURS

au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec

GAGNEZ UNE NISSAN PATHFINDER OU UN VOYAGE DANS LE SUD OU L'UN DES 27 000 PRIX INSTANTANÉS.

SEULEMENT 2 \$

Billets en vente dans les succursales Jean Coutu et les restaurants Subway du Québec et à la Fondation des maladies du cœur. Tél. : (514) 871-1591, 1 800 587-8063

SEULEMENT 2 \$

Billets en vente dans les succursales Jean Coutu et les restaurants Subway du Québec et à la Fondation des maladies du cœur. Tél. : (514) 871-1591, 1 800 587-8063

UN CONSEIL : Optez pour une vie sans fumée.

N'oubliez pas le...

14 février

la

St-Valentin

C'est pour tout le monde

5 lignes d'amour pour 7\$ plus taxes

Les petites annonces de La Presse

285-7111 Sans frais: 1 800 361-5013

loto-québec

6/49 Tirage du 97-01-22

6 14 16 27 30 43

Numéro complémentaire: 42

Prochain tirage: 97-01-25

BANCO Tirage du 97-01-23

4 6 9 11 14

23 24 26 37 42

43 44 46 52 53

58 62 65 67 69

338 5747

Extra Tirage du 97-01-22

NUMÉRO: 453050

Extra Tirage du 97-01-23

NUMÉRO: 018028

I.V.A. le réseau des tirages de Loto-Québec

Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



RUSSIE

La crise s'amplifie

La vie politique russe suspendue à la santé de Boris Eltsine. Le président, qui se remet d'une double pneumonie dans sa datcha de Gorki, n'est pas réapparu au Kremlin hier, après y avoir fait mercredi un passage étrangement ignoré des caméras. Il n'a donc plus été vu en public depuis le 6 janvier. Les communistes exigent une apparition publique et sont décidés à poursuivre leur lutte, après avoir échoué mercredi à la Douma dans leur tentative d'obtenir sa destitution pour santé déficiente. La requête déposée par le député Viktor Ilyouchine avait été rejetée par la chambre basse du Parlement par 102 voix contre 87, et cinq abstentions.

d'après AP

RWANDA

350 morts

L'armée gouvernementale rwandaise a lancé une offensive contre les miliciens hutus dans la préfecture de Ruhengeri (nord-ouest) qui aurait fait jusqu'à 350 morts, ont rapporté hier des habitants et des membres d'ONG. Cette offensive avait été lancée dimanche après qu'une cinquantaine de civils, dont trois membres espagnols de Médecins du monde, ont été tués par les miliciens. Mais certains habitants pensent que les Espagnols ont en fait été tués dans les combats. Les opérations militaires ont pris fin hier, a annoncé le capitaine Frank Ndore, qui n'a parlé que d'un mort mercredi soir. Du côté des ONG et de la population, on parlait pourtant de dizaines de morts respectivement à Mukingo, Nkuli ou encore Nyamutera.

d'après AP

ISRAËL

Scandale

Un scandale a éclaté hier en Israël à la suite d'informations selon lesquelles un député religieux a forcé la main du premier ministre Benjamin Netanyahu dans le choix du conseiller juridique du gouvernement. La direction du Parti travailliste a réclamé la création d'une « commission d'enquête d'État » sur cette affaire alors que le premier ministre démentait catégoriquement les informations le mettant en cause. Selon la télévision publique, le député Arieh Déri a menacé M. Netanyahu de voter avec son parti ultra-orthodoxe Shass (10 députés) contre l'accord sur Hébron signé la semaine dernière, si son candidat, l'avocat Roni Bar-On, n'était pas nommé conseiller juridique du gouvernement. « Tout ceci est absolument faux. Arieh Déri n'a jamais proposé ce candidat. Je m'étonne que la télévision publique se prête à de telles affabulations », a déclaré M. Netanyahu, visiblement énervé, au journal télévisé.

d'après AFP

ZAÏRE

La tension augmente

Les combats entre l'armée zaïroise et les rebelles tutsis s'intensifient dans le Nord-Kivu (est), notamment autour de la localité de Walikale, où des raids aériens ont été menés, ont indiqué hier diverses sources à Kinshasa et dans la région des affrontements. Le ministre zaïrois de la Défense a annoncé hier à Kinshasa, que cent rebelles ont été tués dans de violents combats autour de Walikale, mais sans préciser la date à laquelle ces combats ont eu lieu.

d'après AFP

Vivre à Alger, c'est déjouer les attentats

Entre-temps, le GIA frappe en banlieue sud : 22 égorgés, huit blessés

d'après AFP et AP
ALGER

Des renforts de police sillonnaient hier les rues du centre d'Alger, où les habitants, notamment les jeunes, s'organisent pour déjouer la menace des voitures piégées alors qu'un nouvel attentat aveugle a fait huit morts et quarante blessés mercredi soir près de la capitale. Et on apprenait hier soir que 22 personnes ont été égorgées et huit autres blessées par balles, dans la nuit de mercredi à jeudi, lors d'un raid d'un groupe armé islamiste au lieu dit Haouch Benramdane, à 25 km au sud d'Alger.

Le président Liamine Zéroual doit s'adresser aujourd'hui à 20 h locales à la nation dans un discours télévisé, a annoncé hier soir la présidence. La teneur du message n'a pas été révélée mais le chef de l'État se trouve sous la pression de la presse et de l'opposition qui lui enjoignent de sortir du mutisme face à la vague d'attentats et de massacres sans précédent qui frappe le pays et qui a fait plus de 150 morts depuis le début du ramadan, le 10 janvier.

À Alger, les habitants de plusieurs quartiers ont pris en mains la surveillance des rues, où l'animation hier était, comme mercredi,

nettement moindre qu'à l'accoutumée. Si la capitale (3 millions d'habitants) n'a pas cédé à la panique, la tension est forte et les fausses alertes fréquentes. Des fourgons de police étaient stationnés aux principaux carrefours dans le centre. Dans le quartier de Belcourt, les abords des magasins sont défendus par des obstacles hétéroclites — chaises, barrières — pour empêcher le stationnement automobile.

Dans certains quartiers, des jeunes gens, parfois armés de bâtons, contrôlent les voitures, où les empêchent de stationner devant les

immeubles. Place du 1^{er} Mai, une des principales places de la capitale, des habitants empêchent les voitures de s'approcher des arrêts de bus.

À Boufarik, les poseurs de bombes ont abandonné mercredi soir au milieu de la foule un bidon d'huile de cinq litres bourré de clous, de ferraille et de lames de rasoir, juste avant l'heure de la rupture du jeûne du ramadan. Sept personnes ont été tuées sur le coup par l'explosion. Un blessé est décédé plus tard, ont raconté des habitants. Un autre de ces engins, déposé tout près, dans un endroit très fréquenté avec de nombreux commerces et échoppes a été désamorcé.

Un attentat sur un marché avait déjà fait au moins 14 morts la semaine dernière à Boufarik, située au cœur de la plaine de la Mitidja, fief du Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zoubri.

Ces attaques semblent destinées



Liamine Zéroual

à « punir » la population de cette ville, le GIA ayant affirmé qu'il « n'y avait plus de neutralité dans la guerre ». La localité est en effet protégée par des gardes communaux et des groupes d'autodéfense, les « patriotes ».

Un des principaux opposants, Hocine Aït-Ahmed, a demandé depuis Rome que le président Bill Clinton mène une médiation pour faire « cesser la spirale de la violence », tout en critiquant de nouveau la politique algérienne de Paris. Le département d'État américain a décliné la proposition.

Par ailleurs, la plupart des quotidiens d'Alger rendaient hommage hier au « courage » des habitants tout en critiquant l'absence de déclarations officielles. Le quotidien *El Moudjahid* lui-même a estimé que le « terrorisme » était « loin d'être résiduel » et que le peuple « qui continue de résister » « interpelle le pouvoir car la sécurité et le bien-être des citoyens constituent sa raison d'être ». Le terme de « terrorisme résiduel », vivement contesté par l'opposition, est employé par les autorités.

Bataille pour le contrôle des médias serbes

d'après AFP
BELGRADE

Le bras de fer entre le régime serbe et l'opposition s'est cristallisé hier sur le contrôle des médias, qui a suscité le premier affrontement sérieux dans une des rares municipalités où le pouvoir a concédé sa défaite.

Au moins sept personnes ont été blessées, selon l'opposition, lors de vifs incidents qui ont éclaté à Kragujevac (sud de Belgrade), où les forces anti-émeutes ont pris le contrôle de la radio et de la télévision locales. Selon des témoignages concordants, la police a chargé à la matraque des habitants qui protestaient en bloquant avec leurs voitures l'entrée de la ville, sur l'axe Belgrade-Kragujevac.

En outre, trois personnes ont été arrêtées par la police, dont un député de la coalition « Ensemble » au parlement fédéral, Zoran Simonovic. Celui-ci a été relâché dans la soirée et a dû être hospitalisé après avoir été « maltraité » lors de la charge policière.

Kragujevac, une localité industrielle de 150 000 habitants, fait partie des trois seules villes où la victoire de la coalition aux municipales du 17 novembre n'a pas été contestée par le régime du prési-



La contestation politique n'est pas nécessairement une affaire austère. Ces deux jeunes femmes ont profité d'une manifestation de rue hier à Belgrade pour étrenner leurs nouvelles lunettes.

dent Slobodan Milosevic.

Mais plus de 200 policiers anti-émeutes y ont occupé mercredi les bâtiments de la radio-télévision, juste avant la passation de pouvoirs prévue entre l'ancienne équipe dirigée par le Parti socialiste (SPS, au pouvoir) et celle nommée par la nouvelle municipalité. Les habitants de la ville se sont aussitôt mobilisés, et jusqu'à 10 000 d'entré-

eux sont descendus dans la rue pour crier leur colère.

Le contrôle de médias locaux jusqu'à présent inféodés au pouvoir est un enjeu primordial dans les 14 villes remportées par la coalition « Ensemble », notamment à Belgrade où le régime multiplie les chausse-trappes juridiques pour la priver de sa victoire. Depuis le début de son mouvement il y a plus

de deux mois, l'opposition présente « la libération des médias » comme un de ses objectifs prioritaires.

Conscients que le pouvoir mise sur un pourrissement du conflit, les chefs de l'opposition durcissent le ton. Vuk Draskovic a appelé les manifestants à rester mobilisés et « à convaincre chacun deux personnes de descendre dès demain dans la rue ».

REPÈRES / Tchétchénie

Liesse à « Djokharville »

MARIELLE EUDES
de l'Agence France-Presse, GROZNY

Des milliers de personnes se sont rassemblées hier sur la place centrale de Grozny pour une manifestation un peu folle visant à affirmer l'idée de l'indépendance de la Tchétchénie à quatre jours des premières élections d'après-guerre.

C'est avant tout à Djokhar Doudaïev, le héros de l'indépendance, le président élu à la tête de la Tchétchénie en 1991 et mort dans la guerre de résistance à Moscou en avril 96, que la foule est venue rendre hommage. Mercredi dernier, le parlement a élevé au rang de généralissime à titre posthume le général Doudaïev dont les portraits en uniforme d'apparat ornent la place.

La capitale de la petite république caucasienne construite comme une forteresse par les Russes au début du 19^e siècle pour appuyer la conquête du Caucase et baptisée Grozny (la terrible) par les Cosaques, sera désormais appelée « Djokhar-Khala » (Djokharville) a annoncé du haut d'une tribune

Zelimkhan Iandarbiev, l'actuel leader tchétchène, selon l'agence Itar-Tass.

À Djokharville donc, les manifestants rassemblés place du Cheikh Mansour brandissaient des drapeaux séparatistes vert-blanc-rouge alors que les slogans clamaient que « la Tchétchénie est le sujet d'Allah » et non de la Russie. La république musulmane élit lundi au suffrage universel majoritaire à deux tours ses 63 députés et son président, parmi 16 candidats dont les cinq principaux sont tous pro-indépendantistes et ont mené ensemble la guerre contre Moscou.

Et si la Russie espère encore pouvoir garder la Tchétchénie dans son giron, au moins de jure sinon de facto, les quelque 640 000 habitants de la Tchétchénie ne lui laissent guère d'espoir. « Nous sommes tous pour l'indépendance », clame Mogamed Chichikhanov, un commerçant de 42 ans. Il s'avoue un peu « inquiet de ce schisme » des pro-indépendantistes : « Nous aurions préféré un candidat unique mais ils n'ont pu s'entendre sur cette candidature et il va bien nous falloir choisir. » Chacun des cinq anciens frères d'armes a assuré au

cours de sa campagne qu'il n'y aurait pas de guerre civile après le scrutin et que quel que soit le résultat, ils travailleraient main dans la main.

Aslan Maskhadov, ancien chef d'état-major des forces séparatistes qui semble le mieux placé pour remporter l'élection, a assuré mercredi au cours d'une conférence de presse que s'il était élu, il offrirait un poste à celui qui semble aujourd'hui susceptible de pouvoir lui barrer la route de la présidence, le très respecté chef de guerre Chamil Bassaïev. Sur la place, les portraits de Bassaïev se distribuent à tour de bras.

Sous un soleil radieux, au milieu des bâtiments détruits et noircis par les bombes — à côté de la place se trouvait le palais présidentiel autour duquel s'était organisée la défense de la ville avant que les Russes ne s'en emparent en janvier 1995, puis le détruisent l'année suivante — les femmes chantent en cercle qu'il « n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah », tandis qu'un peu plus loin, les hommes dansent un zikr effréné — danse des confréries soufies fortement implantées en Tchétchénie.

Salman Radouïev, le plus radical des chefs de guerre tchétchènes, arrive suivi d'une kyrielle d'hommes en armes, fusils mitrailleurs ou lance-grenades au poing. Le désarmement sera l'un des principaux problèmes du futur président tchétchène. Grièvement blessé pendant la guerre et donné pour mort pendant des mois, Radouïev a resurgi après une importante opération chirurgicale. Il monte sur la tribune et assure que « Djokhar est toujours vivant » et que c'est donc toujours lui « le président de la Tchétchénie indépendante ». Mi-plaisant, mi-sérieuse, la foule se plaît à croire que le fantôme de Doudaïev pourrait effectivement revenir.

« Regardez-les, ils sont fous et persuadés qu'ils vivront mieux dans un État souverain », commente Zariema Alievkova, ancienne enseignante aujourd'hui au chômage. Zariema, venue à Grozny voir un ami, a quitté la capitale tchétchène en novembre après l'avoir habitée pendant 40 ans, préférant aller s'installer dans la république voisine de Kabardino-Balkarie plutôt que de voir un jour la Russie revenir mettre au pas la Tchétchénie indépendante.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

GUIDE
OFFICIEL

SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS

Place Bonaventure - du 31 janvier au 3 février
Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans

La Presse

Monde

La Bulgarie gronde, entre faim et désespoir

VÉRONIQUE PASQUIER
collaboration spéciale, SOFIA

« Même les pommes de terre sont devenues un luxe. » Le désespoir d'Iliana Grigoreva, infirmière dans une permanence de Sofia, incapable de nourrir décemment ses enfants, est celui de tous les Bulgares. La rue demande des comptes aux ex-communistes.

Le petit Todor veut être policier, et Nikolai, son frère de quinze ans, mécanicien. Iliana souhaite une seule chose : que ses enfants graves et pâles ne deviennent pas des criminels. « Ma profession me permet de travailler à l'étranger. S'il était possible de les emmener, je ne resterais pas une seconde de plus ici », avoue la quadragénaire aux longs cheveux noirs en retenant ses larmes.

Avec un horaire complet et un deux-pièces périphérique, Iliana, qui élève ses fils sans l'aide de leur père, n'a participé qu'une fois aux manifestations organisées depuis plus de quinze jours dans la capitale bulgare contre la faillite économique du régime socialiste (ex-communiste). Son désespoir vaut pourtant celui des retraités faméliques formant le gros d'un défilé las et pauvrement vêtu, fût-il parsemé de fourrures ou précédé de popes majestueux.

Iliana a vingt années d'expérience et gagne davantage que ses jeunes collègues : 9800 leva par mois, auxquels s'ajoutent les allocations familiales (1000). Au total, quelque 20 dollars canadiens par mois puisque le cours de la monnaie, en chute libre, a passé durant un an de 70 à près de 800 pour un billet vert américain. L'ordinaire, une miche de pain, coûte 250 leva (environ 50 cents), et le kilo de pommes de terre, 350. Avec une hyperinflation annuelle déjà supérieure à 300 %, les prix s'envolent. Celui des tubercules a augmenté de 77 % depuis le Nouvel-An ! « Jusqu'ici, nous en mangions sous forme de frites ou de soupe, mais cela devient un luxe. Alors nous consommons surtout du riz », confie l'infirmière.

Selon l'usage, Iliana a mis choux et poivrons en conserves durant l'été. « Nous les gardons pour les grandes occasions. » Comme le fro-

mage, le poulet (une fois par mois) ou les pommes (le jour de la paie). « Mes fils manquent de vitamines, mais comment acheter du citron ? », soupire Iliana, qui a déjà renoncé au beurre et aux oeufs.

À l'instar de beaucoup de Sofliotes, la mère de famille règle la facture mensuelle d'eau et d'électricité (2000 leva) mais entasse celles du chauffage (4000). L'immeuble, par chance, reste tempéré.

Si elle habille les siens de vêtements usagés et montre en riant « plutôt que se suicider » le sparadrapp qui répare les savates de Nikolai, l'infirmière ne transige pas sur des dépenses : le matériel scolaire et les chaussures neuves, souvent importées et hors de prix. Pour faire face, « nous mangeons l'appartement », explique-t-elle. Propriétaire comme la majorité des Bulgares, Iliana a vendu un logement spacieux pour se replier sur le deux-pièces de la cité-dortoir. La différence, retirée successivement de deux institutions aujourd'hui en faillite, a échappé de justesse à l'effondrement du système bancaire. Mais le « pactole » se réduit à quelque 200 dollars.

Aussi l'infirmière, qui souffre d'une maladie artérielle, imite ses patients : elle renonce aux médicaments. « L'autre jour, je suis allée

chez une injection d'antibiotiques chez une retraitée. J'ai choisi l'ampoule la meilleur marché, 30 leva. Mais elle m'a montré son frigo vide, le quignon qu'il lui restait et m'a renvoyée », raconte Iliana. Les hôpitaux sont aux abois. Ils ne soignent que les cas graves ; les malades doivent amener leurs vivres et financer le traitement.

« Les communistes insistent sur la politique sociale. Mais des gens meurent faute de soins, constate Iliana. Ils ont pillé l'économie, ruiné le pays. Même si l'opposition arrive au pouvoir, il n'y aura pas d'amélioration avant plusieurs années. Pour moi, je n'ai plus d'espoir. C'est pourquoi je dis : que les jeunes, au moins, survivent ! »

Cette détresse est commune à tous. Zenka, ex-chauffeur sofiote, vit dans le noir, confectionne des galettes de maïs et n'achète que du lait après 35 ans de loyaux services récompensés par une carte du Parti. Irina, également retraitée comme le tiers des 8,5 millions de Bulgares le plus fidèle aux socialistes, survit, avec une pension de 6 dollars, grâce aux soupes populaires d'organisations caritatives.

« Les Belgradois demandent la liberté, et les Sofliotes du pain », affirme le président Petar Stoïanov, qui préconise des élections au plus tôt avec l'opposition. Le pain, assu-

rent les aînés, n'a jamais manqué en Bulgarie, même durant la guerre. Or, par endroits, les pauvres l'achètent à la tranche. Et les paysans, qui attendent toujours titres de propriété et crédits, n'ont ensemencé qu'une partie des champs faute de moyens.

Campagnards, syndicats, intellectuels, sportifs, minorité turque, Tsiganes : le régime, qui ne bénéficie plus que de 8 % d'opinions favorables, s'est mis tout le monde à dos. Y compris les ambassades occidentales, écoeurées par son cynisme. « Bruxelles prévoit 25 millions d'écus pour les plus démunis, et Washington, un million de dollars en médicaments. Mais les autorités, qui ont plongé le pays dans la crise, sont trop arrogantes pour demander cette aide », constate un diplomate.

Traumatisés par l'émigration d'un demi-million de Bulgares depuis 1989, les étudiants sans horizon ne sont pas les moins sombres. « De tout l'Est, nous seuls avons échoué dans la recherche de nouvelles formes de gouvernement, de pensée et de vie. Les politiciens nous ont trahis, déplore un leader de la protestation universitaire. Si nous ne pouvions les convaincre de faire passer les citoyens avant leurs intérêts, cela finira mal. Il ne s'agira plus uniquement d'élections. »



Cette Bulgare scandait hier des slogans anticommunistes dans les rues de Sofia, appelant, avec des milliers d'autres, des élections anticipées dans son pays.

La débâcle des prédateurs

VÉRONIQUE PASQUIER
collaboration spéciale, SOFIA

Les manifestants scandent : « Ordres rouges ». Ils brûlent le portrait du premier ministre Jean Videnov, ou brandissent des pancartes qui font de lui un « wanted », recherché « pour crimes contre la Bulgarie ».

L'opposition et le président Stoïanov, qui dénoncent aussi bien la corruption que l'incompétence des dirigeants, se promettent de leur demander des comptes en justice.

Hormis un intermède de droite, les ex-communistes ont dirigé ou contrôlé sept gouvernements depuis le tournant démocratique. Début 1995, de jeunes apparatchiks entrent en scène avec une majorité absolue et de bonnes conditions : croissance de 2 %, inflation maîtrisée. Mais cette génération « Kom-somol », formée de « néo-communistes » coupés de la réalité et des affaires, n'a pas le pragmatisme de la nomenklatura qui a négocié le

virage de 1989 ; jalouse du pouvoir économique de celle-ci, l'équipe débutante se hâte d'établir le sien.

D'une main, les nouveaux placent leurs hommes et injectent des fonds dans les mammouths non rentables du secteur public encore prépondérant. De l'autre, ils tissent la toile du groupe « Orion », jusqu'à la mafia. La Banque agricole et industrielle, que celui-ci contrôle, s'impose auprès des paysans, poussés à renouer avec un certain collectivisme. Elle est au coeur du « scandale du blé », qui éclate en 1996 : une énorme quantité a été exportée sans que les producteurs n'en retirent le fruit, le pain vient à manquer et il faut importer des céréales. Peu après, le système bancaire, grevé notamment de mauvais prêts consentis aux affairistes d'« Orion », s'effondre. Bientôt, c'est le tour de l'économie tout entière.

L'assassinat, en octobre dernier, d'Andreï Lukanov, chef de file de l'ancienne nomenklatura, apparaît comme un durcissement de sa concurrence. Face au désastre financier,

le gouvernement a sollicité l'aide du Fonds monétaire international, mais sans succès faute de fermer ses entreprises déficitaires. Jean Videnov, critiqué par les siens, démissionne en décembre, laissant à son successeur le soin de négocier avec le FMI un organe de tutelle monétaire — glas du recours immodéré à la planche à billets — et budgétaire.

Exit Jean Videnov ? Il garde un grand poids dans la direction du PS et, par conséquent, l'établissement des listes électorales. « Beaucoup souhaitent être élus pour échapper à la justice », note un politologue sofiote. Il ne s'étonnerait pas que le quadragénaire — suspecté d'avoir orchestré la répression autour du parlement le 13 janvier pour discréditer le ministre de l'Intérieur Nikolai Dobrev, candidat des socialistes à sa succession — prépare un « come-back » en misant sur l'échec d'une future majorité de droite fraîchement sortie de ses divisions et confrontée au défi de la reconstruction économique.

Clinton s'engage à payer la dette US envers l'ONU

d'après AP et AFP
WASHINGTON

Le président Bill Clinton s'est engagé hier auprès du nouveau secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à oeuvrer avec le Congrès pour accélérer le règlement de la dette des États-Unis à l'égard de l'organisation mondiale.

« Aussi longtemps que les Nations unies joueront leur rôle, nous devrions être disposés à payer nos dettes et à verser notre quote-part », a déclaré le président américain après avoir reçu pour la première fois M. Annan à la Maison-Blanche.

M. Clinton a toutefois précisé qu'il ne pouvait donner aucune assurance quant à la volonté du Congrès à majorité républicaine de régler les arriérés des États-Unis, qui s'élèvent à 1,3 milliard de dollars. Washington contribue à hauteur de 25 % au budget d'exploitation de l'ONU.

À l'issue de sa visite de 48 heures à Washington, Kofi Annan s'est pour une part prononcé pour une réforme des Nations unies, tentant ainsi de convaincre les responsables américains que son action ne sera pas la continuité de celle de son prédécesseur Boutros Boutros-Ghali, désavoué par Washington. « Si nous ne changeons pas, nous perdrons notre pertinence », a-t-il dit. « Pour parler simplement, l'ONU et les États-Unis veulent la même chose : des Nations unies réformées. »

Parallèlement, 44 représentants, pour la plupart démocrates, ont signé une lettre adressée à M. Clinton, qui appelle les États-Unis à remplir leurs obligations financières à l'égard des Nations unies, faute de quoi Washington perdra de son influence et qualifiera encore davantage l'ONU, déjà au bord de la

faillite. M. Annan a rencontré le président Clinton quelques minutes après l'entrée en fonction de Madeleine Albright au poste de secrétaire d'État. Celle-ci s'est félicitée que le secrétaire général de l'ONU soit le premier dirigeant reçu par le chef de la Maison-Blanche depuis le début de son second mandat. « Je pense que c'est un signe du soutien que les États-Unis accordent aux Nations unies », a-t-elle déclaré.

Auparavant, lors d'une halte au département d'État, M. Annan avait précisé qu'il n'entendait pas être considéré comme « un mendiant ». Selon lui, « si les États-Unis débloquent l'argent qu'ils doivent, nous pourrions entamer le travail de réforme ».

« Je suis presque certain que le Congrès et le gouvernement américain finiront pas régler leurs arriérés. Mais je ne suis pas sûr d'être en mesure de vous dire si ce sera cette année ou l'an prochain », a-t-il poursuivi devant la presse.

La veille, au cours d'une réception organisée en l'honneur du nouveau chef de l'ONU, le vice-président Al Gore avait assuré que les États-Unis paieraient leur dû, avec la conviction que Kofi Annan travaillerait avec les responsables américains pour « créer des Nations unies qui gaspillent moins et produisent plus ».

Le Congrès bloque le paiement de la contribution américaine au budget de l'ONU parce qu'il estime que l'organisation entretient une bureaucratie pléthorique et encourage la gabegie. C'est officiellement parce qu'ils considéraient le prédécesseur de M. Annan, le diplomate égyptien Boutros Boutros-Ghali, incapable de réformer l'ONU que les États-Unis avaient utilisé leur droit de veto pour l'empêcher de rester à son poste.

Vous feriez tout pour eux.



Nous aussi.

Pour qu'ils soient heureux. Pour qu'ils aient confiance en eux. Pour qu'ils trouvent leur place dans la société de demain. Pour qu'ils reçoivent une éducation de qualité dans un environnement harmonieux. Pour qu'on leur forme le cœur, l'esprit et le corps par un accompagnement personnalisé. Pour qu'ils comprennent et soient compris.

- En septembre 1997, le Collège de Montréal deviendra mixte à tous les niveaux.
- Possibilité d'obtenir des bourses d'études.



COLLÈGE DE MONTRÉAL
LE PREMIER COLLÈGE DE MONTRÉAL
1931, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E3

Service Liaison

Le Service Liaison est rapide, GRATUIT* et accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-tone**.

Composez le numéro de téléphone du Service Liaison choisi, puis au son de la voix, composez le numéro de la rubrique désirée.

Questions du jour 285.7333

- Question du jour 1
- Question sportive du jour 2

Commentaires aux chroniqueurs 285.7343

- Claude Picher 8204
- Réjean Tremblay 8205
- Pierre Foglia 8206
- Claude Masson 8207
- Nathalie Petrowski 8208
- Michel Girard 8209
- Alain Dubuc 8210
- Michel Blanchard 8211
- Louise Cousineau 8212

Bulletins météorologiques d'Environnement Canada 285.7353

- Région de Montréal 1
- Prévisions à long terme (Montréal) 2
- Estrie, Québec, Laurentides 3

La Presse
en ligne avec vous chaque jour

* Dans la zone d'appel locale seulement



Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Cédéroms, jeux

VENDREDI

Technologie



Rien ne se perd rien ne se crée, sauf que...



Eric Bernatchez

collaboration spéciale

Rien ne se perd, rien ne se crée. C'est ce qu'on apprend au cégep. Mais en informatique, ça semble être différent. Quand j'ai entendu parler la première fois de la compression des données informatiques, je me suis demandé comment on pouvait bien faire pour écrapoutir un chiffre!

Il est vrai que plusieurs applications d'Internet ne pourraient pas exister si ce n'était de la compression. C'est le cas de VDOLive, ce système qui arrive, contre toute attente, à faire passer des images en mouvement sur le Net, de la vidéo. C'est aussi le cas des systèmes comme RealAudio, grâce auquel la radio de Radio-Canada diffuse en permanence sur le Net. On ne pourrait pas envoyer un son radio-phonique de qualité en temps réel sur le Net si ça n'était compressé.

Les fichiers audio sont très volumineux. Ça ne passerait pas assez vite. En les compressant avant de les envoyer, le Net arrive à suivre le flot des fichiers sonores.

En fait, la compression n'est qu'une façon différente d'enregistrer les fichiers informatiques, qu'ils soient sonores ou visuels. Prenez une image banale : un personnage devant une auto rouge sur de l'asphalte noire et sous un ciel bleu. Une telle image, en format 640 points par 480, représente pas moins de 300 000 points à enregistrer, et l'ordinateur, en principe, y va un par un : un point bleu, un autre point bleu, un autre, un autre, encore un autre. Oups! un nuage, un point bleu, etc...

Ça ne finit plus! Alors pourquoi pas dire : un groupe de points bleus à gauche, une grosse masse rouge au centre, etc... Un peu comme si, au lieu d'écrire « 100 milliards » sous la forme « 100 000 000 000 », on disait « 1 un, 11 zéros ». C'est, grosso modo, le principe de la compression. Pour comprimer une image, un ordinateur fait comme une description simplifiée grâce à des formules mathématiques sophistiquées.

Ainsi, les fichiers sont plus petits et donc plus rapides à transférer. L'ordinateur qui reçoit l'image peut la reconstituer en interprétant le fichier selon le même système qu'au moment de la compression et le résultat est en général très fiable, même s'il y a un peu de perte. En

effet, la compression se fait au coût de certains compromis : des zones nuancées deviennent plus uniformes, l'image est moins contrastée, on élimine certaines subtilités. Des abandons fâcheux mais souvent imperceptibles pour le commun des mortels qui ne regarde l'image qu'un instant.

Et les avantages de la compression sont si grands... Vous êtes tannés d'attendre que les pages Web s'affichent. Et bien dites-vous que sans la compression, ça prendrait plus de deux fois le temps.

Les images en format « JPEG », qu'on reconnaît à leur extension « .jpg », sont des images compressées. Les images « GIF » aussi. C'est pourquoi elles sont omniprésentes sur le Net. Les fichiers « .zip », grâce auxquels on peut télécharger des logiciels sur des sites comme « www.shareware.com », sont aussi des fichiers compressés. Et l'utilitaire « WinZip », disponible gratuitement, vous permet de faire vos propres fichiers compressés. Les utilisateurs de Macs utilisent plutôt « Stuffit expand », un logiciel qui comporte son propre système d'archivage mais qui est aussi compatible avec les autres formats, dont « .zip »

Les outils de compression généraux peuvent aller jusqu'à réduire de moitié la taille des fichiers, mais cela dépend du type de données. Les fichiers sonores ne donneront pas d'aussi bons résultats... à moins qu'on utilise un système de compression spécifiquement adapté. En effet, les systèmes de compression sont souvent « spécialisés ». Par exemple, le format d'image « JPEG » donne de meilleurs résultats avec les images naturelles, comme des photos numérisées, alors que le format « GIF » est meilleur avec les images de synthèse, comme les dessins faits par ordinateur. Plus un ordinateur sait ce qu'il comprime, mieux il peut compresser.

En général, quelle que soit la méthode utilisée, il est rare qu'on arrive à comprimer l'information à une taille presque nulle. Sauf si on triche, comme l'ont fait les concepteurs des systèmes OWS et WIC. Ces petits comiques arrivaient à des taux de compression de presque 100 pour cent. Facile! Ils cachaient l'information ailleurs sur le disque rigide et ne laissaient plus dans le fichier qu'une référence!

La compression — la vraie — sur laquelle travaillent des chercheurs

de partout dans le monde (dont une équipe de l'Université de Sherbrooke), est au cœur de la technologie des téléphones portables de type SCP qui s'apprennent à envahir le marché (comme « Fido ») et leur permet de transmettre plus de conversations sur une même bande de fréquences. Même la téléphonie Internet, de plus en plus populaire, s'améliore constamment grâce à l'amélioration des systèmes de compression. Plus on peut compresser la voix des usagers, plus on peut transmettre des conversations de qualité sur le Net. C'est aussi grâce à la compression vidéo que les compagnies de téléphone comptent offrir d'ici quelques années de la vidéo sur demande par le biais de la ligne téléphonique. Partout où il faut faire passer beaucoup d'information dans de petits « tuyaux », on découvre que cela vaut la peine de compresser. Plus ça va donc, plus nous vivrons dans un monde compressé.

WinZip
www.winzip.com

Stuffit
www.aladdinsys.com/consumer/
expander1.html
FAQ sur la compression
www.math.utah.edu/~c-sjw1/
compfaq.html

... et sur la compression du disque rigide
www.orca.bc.ca/win95/faq11.htm

EN BREF

Entente entre Corel et Netscape

■ Afin de combiner les fonctions de Netscape Communicator basées sur les normes de systèmes ouverts, Corel et Netscape ont annoncé la semaine dernière qu'elles consolideraient l'union des deux sociétés en développant une nouvelle suite d'applications de gestion intégrée. Netscape a en effet autorisé Corel à incorporer les fonctions de messagerie électronique, de travail de groupe et de navigation sur le Web de sa nouvelle suite de logiciels clients intégrés, Netscape Communicator. Cette prochaine version du navigateur sera ajoutée aux produits WordPerfect Suite et à Corel Office Professional 8.
<http://www.corel.com>

Branché reçoit des appuis

■ Les auditeurs de l'émission *Branché* ont eu la frousse le mois dernier. À la suite de l'annonce de coupes budgétaires à Radio-Canada, il avait été question de retirer des ondes l'émission qui traite de nouvelles technologies et qui connaît beaucoup d'adeptes. Or, depuis décembre, les choses ont bougé. Selon Jean-Paul Dubreuil, réalisateur de l'émission, « on a conclu une entente d'échange avec la télévision française et suisse et Bell a offert une commandite. De plus, on a enregistré plus de 353 000 auditeurs le 4 janvier dernier! Toutes les indications semblent positives pour que *Branché* puisse continuer. » Les auditeurs, qui sont nombreux à écrire leurs commentaires, avaient envoyé plusieurs messages d'appui. On saura la semaine prochaine si l'émission sera renouvelée.

Sortie de Zone pour les 12-30 ans

■ Un magazine hebdomadaire électronique et interactif est lancé aujourd'hui sur le Web en même temps que sur Vidéoway. Publié par Productions Tréma, *Sortie de Zone*, le petit frère du magazine *Zone* déjà actif sur le site d'Infinet et qui aborde une multitude de thèmes, vise avant tout à entendre les commentaires et les critiques instantanées des jeunes visiteurs sur les événements culturels tels les derniers films ou un quelconque album. Les opinions des visiteurs seront reprises par le truchement d'un circuit électronique interactif sur Vidéoway. *La Zone* et *Sortie de Zone* seront publiés chaque vendredi.
<http://www.lazone.educ.infinet.net>

Marie-Andrée Amiot
technologie@lapresse.com

Sur Internet, le sexe a un prix

ERIC TROTTIER

L'internaute Pierre Lacombe est un amateur de photos érotiques. Et comme le réseau Internet regorge de sites où l'on propose des milliers de pastiches électroniques « entièrement gratuits » des magazines *Penthouse*, *Playboy* ou *Hustler*, il ne s'est pas gêné pour aller y faire son tour.

Mais il s'est joliment fait avoir.

Et la prochaine fois, il promet d'acheter son magazine sur... papier. Parce que les photos sont de meilleure qualité, mais, surtout, parce que c'est moins cher.

Car le site « entièrement gratuit » sur lequel il est tombé par hasard l'autre jour lui a coûté plus de 650 \$, en cinq heures de visionnement. Et encore, M. Lacombe est chanceux d'avoir pratiqué son hobby la nuit, parce qu'il a bénéficié des rabais offerts par sa compagnie d'interurbains.

Vous avez bien lu : des interurbains sur... Internet. « Comme j'étais persuadé que j'étais encore sur l'autoroute électronique, jamais je n'ai pensé que j'aurais des frais d'appels à payer. Pourtant, c'est ce qui s'est produit, et pour ceux qui m'ont eu, ce fut un jeu d'enfant », raconte M. Lacombe, qui remet désormais en question la sécurité de l'Inforoute.

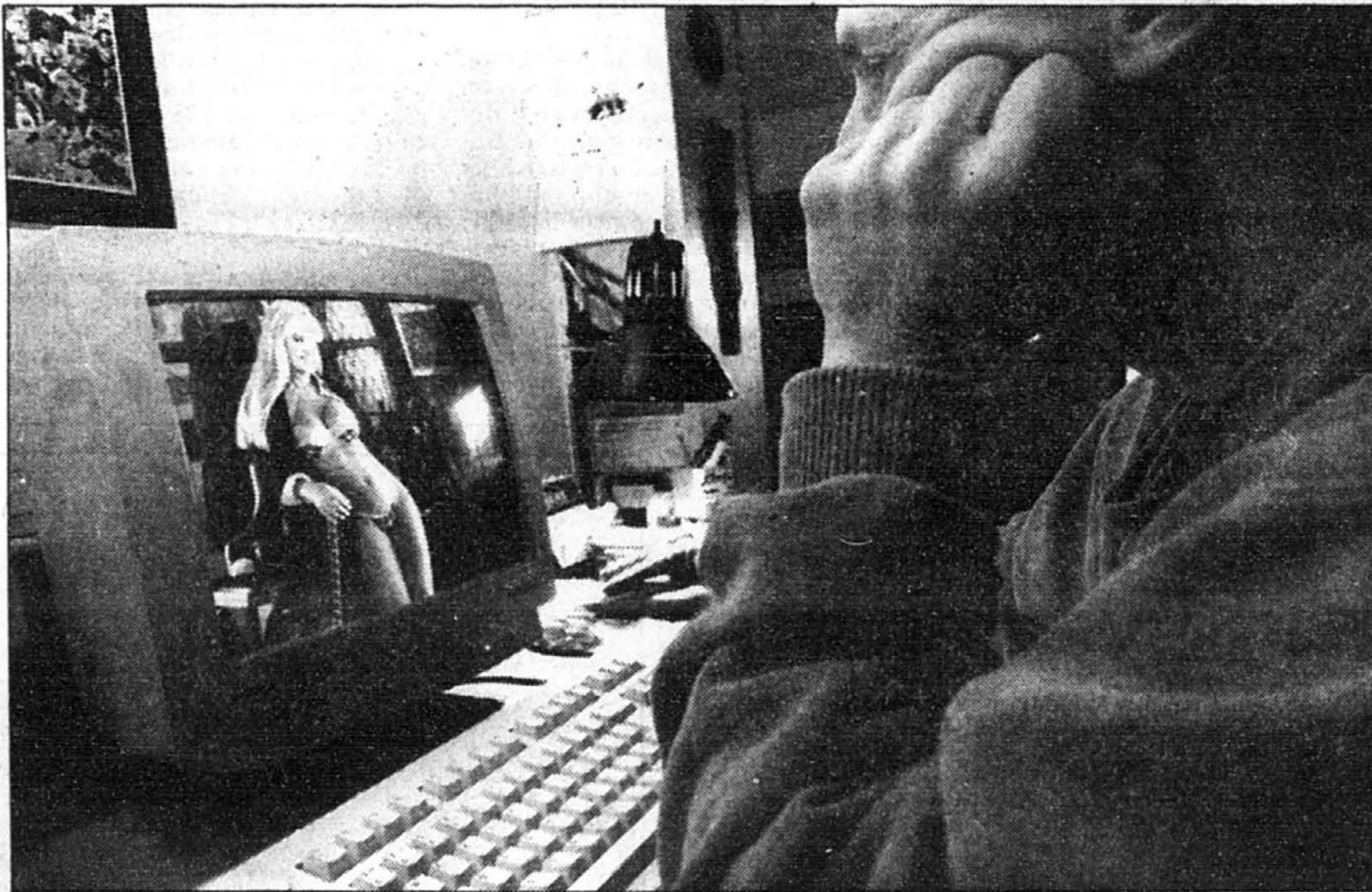
Internaute depuis peu, il naviguait dans le labyrinthe électronique lorsqu'il s'est laissé attirer comme bien d'autres par un de ces sites sexuels qui pullulent sur l'Inforoute.

Ainsi, le 6 janvier au soir, le célibataire de 43 ans qui habite dans la région de Montréal est tombé sur le site « Hot and Sexy, the Hottest International Sex Sites on the Web », où l'on offre aux convives des images porno « entièrement gratuites ».

« Pas de frais de membership! disait l'annonce en très gros caractères. Pas besoin de votre carte de crédit! Ceci n'est pas un numéro 976! »

En fait, tout ce que M. Lacombe devait faire, c'est télécharger sur son ordinateur une visionneuse (*viewer*), c'est-à-dire un logiciel qui lui permet de regarder les photos. La visionneuse est aussi gratuite que le reste. M. Lacombe n'avait qu'à cliquer sur un bouton. La gaffe!

Le logiciel a été installé avec succès sur son ordinateur. Mais il s'est fait piéger : les organisateurs du site où il s'est retrouvé ont en fait introduit dans son disque dur un programme qui contrôle littéralement son ordinateur. Ce logiciel peut, à l'insu de M. Lacombe, déconnecter son ordinateur de l'Internet pour ensuite le brancher direc-



L'internaute Pierre Lacombe est tombé dans un traquenard bien monté qui lui coûte 650 \$.

tement à un numéro de téléphone se trouvant en... Moldavie, en Roumanie!

Pendant deux jours, se croyant branché sur Internet (et c'est ce que son ordinateur lui indiquait), il a visité le site Hot and Sexy à différentes reprises. Mais tout ce temps, il se trouvait en Moldavie, déconnecté d'Internet! Au bout de cinq heures d'appels, un employé de Bell l'a contacté pour lui apprendre qu'il avait accumulé une facture d'appels outre-mer de 650 \$. M. Lacombe sait qu'il va devoir payer cette facture, mais il souhaite stopper l'hémorragie.

Car le site Hot and Sexy annonce avoir reçu plus d'un million de visiteurs depuis le début de l'année. Et Bell a alerté au moins 35 de ses clients-internautes parce qu'ils avaient multiplié les appels en Moldavie. Dans son dernier bulletin interne, Bell qualifie même l'affaire de « belle arnaque » et demande à ses téléphonistes de rester vigilants.

Mais Bell ne peut rien y faire, n'étant qu'un transporteur. « Nous n'avons pas le contrôle sur un numéro de téléphone en Moldavie, explique le porte-parole Daniel Hansen. Mais je peux vous dire que plusieurs intervenants du monde des télécommunications se penchent sur le problème. »

L'escouade des crimes informatiques de la GRC à Montréal a égale-

ment reçu trois plaintes, dont une de M. Lacombe et une autre du CRTC. Mais la « fraude » sera difficile à démontrer. Le caporal Marc Gosselin a en effet découvert que, sur la page principale d'entrée du site, les promoteurs émettent un avertissement (perdu au milieu d'une phrase en petits caractères) sur d'éventuels appels interurbains. Le hic, c'est qu'on peut très bien accéder au site par une autre voie, sans voir cet avertissement.

En outre, M. Gosselin a découvert que le site de Moldavie est en fait relié à une compagnie ontarienne et à différents sites américains. Pourquoi alors transférer les appels en Moldavie? Une hypothèse : les propriétaires du site auraient conclu une entente de partage des profits avec la compagnie de téléphone moldave, comme ça s'est vu dans le passé.

Le policier doit poursuivre ses recherches. « Nous nous intéressons à ce genre de choses parce que, demain, on pourrait très bien retrouver le même procédé sur un supposé site de Walt Disney. Ça peut très bien se répandre si certains y trouvent leur compte », a-t-il expliqué.

Pour Ken Briscoe, de Téléglobe Canada (qui fait le lien outre-mer des appels téléphoniques), il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une fraude : « C'en est une parce que, lorsque tu navigues sur Internet, tu

prends pour acquis que tu fais partie d'un réseau international duquel les interurbains sont exclus. Cela dit, nous ne répétons jamais assez aux internautes de se méfier des *viewers* à télécharger. Avec de tels logiciels, vous pouvez perdre complètement le contrôle de votre ordinateur. »

Et comment! *La Presse* a joint le site Hot and Sexy pour constater comment, à l'instar de M. Lacombe, notre modem a été discrètement déconnecté pour ensuite être branché directement au numéro de téléphone 37.39.55.11.00, en Moldavie. Durant toute l'opération, jamais le site Hot and Sexy ne nous a alerté au sujet de possibles interurbains (pour voir l'avertissement, il faut passer par l'entrée principale du site); nous avions la certitude de nous trouver sur Internet, avec le logiciel de recherche habituel (Microsoft Explorer).

Quand, plusieurs minutes plus tard, nous avons voulu nous « déconnecter », le modem est resté branché au site, si bien qu'un internaute ayant visité ce site « gratuit » pourrait très bien aller se coucher en fermant son ordinateur, tout en demeurant branché sur la Moldavie!

Hot and Sexy
<https://www.sexygirls.com>
Marc Gosselin
mgosselin-at-sympatico.ca

Les petites annonces La Presse.
Votre site de vente! 285-7111